

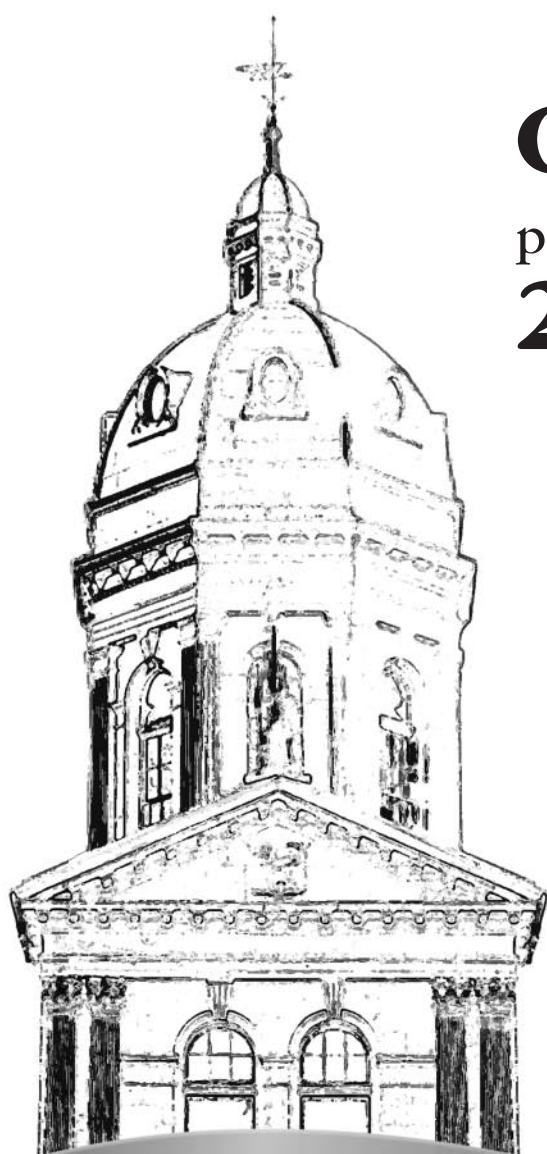


Comptes publics

pour l'exercice terminé le 31 mars
2000

Volume 3
États financiers des
sociétés de la Couronne,
conseils, commissions

Impression
Autorisée par l'assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)



Comptes publics

pour l'exercice terminé le 31 mars
2000

Volume 3
États financiers des
sociétés de la Couronne,
conseils, commissions

Impression
Autorisée par l'assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)
ISSN 0382-1277

TABLE DES MATIÈRES

Algonquin Golf Limited	1
Algonquin Properties Limited	7
Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick	15
Commission des entreprises de service public de la Province du Nouveau-Brunswick	27
Commission des loteries du Nouveau-Brunswick	43
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick	49
Conseil consultatif sur la condition de la femme	63
Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick	69
Conseil du Premier Ministre sur la condition des personnes handicapées	77
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick	83
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	93
Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick	101
Forest Protection Limited	107
Gestion provinciale Ltée.	117
Jardin Horticole Kingsbrae Inc.	125
NB Agriexport Inc.	135
Musée du Nouveau-Brunswick	141
Services Nouveau-Brunswick	151
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	159
Société d'aménagement régional	169
Société d'aménagement régional - Organisme de services spéciaux	177
Société d'assurance-dépôts des Caisses populaires du Nouveau-Brunswick	183
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	193
Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick	213
Société de Kings Landing	221
Société de Voirie du Nouveau-Brunswick	229
Strait Crossing Finance Inc.	237

INTRODUCTION VOLUME III

Les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick sont présentés en cinq volumes.

Le volume I renferme les états financiers vérifiés de l'entité comptable de la province de la façon décrite à la note 1 afférente aux états financiers. Ils comprennent un bilan, un état des recettes et dépenses, un état des flux de trésorerie et un état de la dette nette. Volume I renferme aussi le rapport du vérificateur, la déclaration de responsabilité et une analyse des principaux écarts.

Le volume II renferme des renseignements non vérifiés supplémentaires aux états financiers exposés dans le volume I. Il présente des états récapitulatifs des recettes et des dépenses ainsi que des états comparatifs de cinq ans. Le présent volume contient de plus des renseignements détaillés au sujet des crédits supplémentaires, de la dette consolidée et des prêts au compte de capital; des états du fonds d'amortissement général; des valeurs détenues; ainsi que des recettes et des dépenses, par ministère (ceci comprend les listes des traitements, des paiements aux fournisseurs, des subventions et contributions, et des versements de prêts).

Le présent volume renferme les états financiers des sociétés, conseils et commissions qui doivent rendre compte de la gestion de leurs ressources et opérations financières au gouvernement ou à l'Assemblée législative de la province. Ces derniers exercent par ailleurs une autorité vis-à-vis de ces organisations du fait qu'ils en sont propriétaires ou en vertu de dispositions législatives.

Le volume IV renferme les états financiers de divers fonds en fiducie que la province administre à titre de fiduciaire.

Le volume V renferme les listes de traitements de certaines organisations gouvernementales, telles que les corporations hospitalières régionales, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, la Société des alcools du Nouveau-Brunswick et la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail. Les listes de traitements comprennent les employés ayant reçu un traitement de plus de 40 000 \$ durant l'année se terminant le 31 décembre 1999.

ÉTAT FINANCIER

ALGONQUIN GOLF LIMITED

31 DÉCEMBRE 1999

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de
Algonquin Golf Limited

J'ai vérifié le bilan d'Algonquin Golf Limited au 31 décembre 1999. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 décembre 1999 selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général


Daryl C. Wilson, f.c.a.

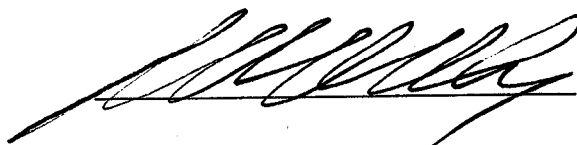
Fredericton, (N.-B.)
le 8 mars 2000

ALGONQUIN GOLF LIMITED
BILAN
31 DÉCEMBRE 1999

ACTIF	1999	1998
Immobilisations (Note 3)		
Terrain	209 631 \$	209 631 \$
Bâtiments du terrain de golf	1 296 522	97 134
Améliorations apportées au terrain de golf	4 828 147	3 036 155
Équipement du terrain de golf	378 657	0
Meubles et ameublements	70 536	0
	<u>6 783 493 \$</u>	<u>3 342 920 \$</u>
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	1999	1998
Passif		
Créditeurs	323 514 \$	230 213 \$
Contributions reportées afférentes aux immobilisations (Note 5)	2 135 936	2 135 936
Dû à la Province du Nouveau-Brunswick (Note 4)	4 266 627	976 770
Intérêt	57 415	0
	<u>6 783 492</u>	<u>3 342 919</u>
Capitaux propres		
Capital-actions (1 action ordinaire émise et entièrement libérée)	1	1
	<u>6 783 493 \$</u>	<u>3 342 920 \$</u>

Approuvé par le conseil d'administration

 administrateur

 administrateur

ALGONQUIN GOLF LIMITED
NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT FINANCIER
31 DÉCEMBRE 1999

1. Description des opérations

Algonquin Golf Limited a été constituée en société de capitaux le 29 mai 1998 en vertu de la Loi sur les corporations commerciales du Nouveau-Brunswick. La société a comme objectifs de réaménager et de gérer le terrain de golf appartenant présentement à Algonquin Properties Limited.

Les activités d'Algonquin Golf Limited, qui comprennent la conception, le réaménagement et la construction du terrain de golf, en sont à la phase de démarrage. Pendant cette phase, toutes les opérations sont capitalisées, ce qui explique l'absence d'un état des résultats. Un état de la situation financière ne fournirait pas davantage de renseignements financiers.

Le début des opérations est prévu en l'an 2000. Algonquin Properties Limited cédera alors l'actif du terrain de golf lui appartenant – les bâtiments, l'équipement et le terrain – à Algonquin Golf Limited. Conséquemment, les résultats du terrain de golf seront, à partir de ce moment, inscrits dans les états financiers d'Algonquin Golf Limited.

2. Résumé des principales conventions comptables

Immobilisations

Tous les frais engagés jusqu'à maintenant ont été capitalisés sous le poste « Immobilisations ». L'amortissement commencera au cours de la première année d'exploitation.

3. Construction du terrain de golf

Le travail de conception, la construction et l'aménagement du nouveau terrain de golf « distinction » ont commencé en janvier 1998. Les travaux effectués sur le site actuel du terrain de golf Algonquin devraient être achevés en été 2000, date prévue de l'ouverture. Les frais suivants avaient été engagés au 31 décembre 1999:

Terrain	209 631 \$
Bâtiments du terrain de golf	1 296 522
Améliorations apportées au terrain de golf	4 828 147
Équipement du terrain de golf	378 657
Meubles et ameublements	<u>70 536</u>
Immobilisations	<u>6 783 493 \$</u>

ALGONQUIN GOLF LIMITED
NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT FINANCIER
31 DÉCEMBRE 1999

4. Sommes dues à la Province du Nouveau-Brunswick

Le montant de l'emprunt contracté auprès de la Province s'élève à 4 572 514 \$. Ce montant sera versé sur une période de trois ans, le dernier versement étant prévu en l'an 2000. L'emprunt doit être remboursé au plus tard le 31 mars 2013. Des paiements de capital et d'intérêt réunis doivent être faits chaque année à partir du 31 mars 2002. Le terme de l'emprunt est de 15 ans et il porte un taux d'intérêt de 6 %, composé semi-annuellement, non à l'avance, à partir de l'exercice financier actuel. L'intérêt courus en 1999 était 57 415 \$.

5. Contribution reportée

En 1998, Algonquin Golf Limited a reçu de la Province du Nouveau-Brunswick une contribution non remboursable de 2 135 936 \$ pour financer la conception, la construction, l'aménagement et l'équipement du nouveau terrain de golf « distinction ». Ce montant est comptabilisé en entier à titre de contribution reportée jusqu'à l'ouverture du nouveau terrain de golf. Il sera alors amorti sur la même période que les actifs qui ont été acquis au moyen de la contribution.

Les modalités et conditions de l'aide gouvernementale sont les suivantes :

- La Corporation doit, chaque semestre, rendre compte de la progression du projet au ministère du Développement économique, du Tourisme et de la Culture, en se basant sur des indicateurs de rendement préétablis.
- La Corporation accepte d'assumer tous les frais supplémentaires engagés pour la construction, pour laquelle un budget de 6 708 450 \$ est prévu.
- La Corporation ne peut pas modifier l'envergure du projet sans l'autorisation préalable et écrite du Ministère.
- La Corporation doit, chaque trimestre, soumettre un rapport du mouvement de trésorerie des dépenses du projet. Elle doit aussi soumettre un rapport final de toutes les dépenses dans les 90 jours de l'achèvement du projet.



ÉTATS FINANCIERS

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED

31 DÉCEMBRE 1999

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de
Algonquin Properties Limited

J'ai vérifié le bilan d'Algonquin Properties Limited au 31 décembre 1999 et les états des recettes, des dépenses et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Daryl C. Wilson".

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton, (N.-B.)
le 16 mars 2000

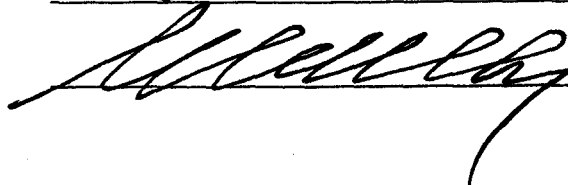
ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
BILAN
31 DÉCEMBRE 1999

	1999	1998
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	55 341 \$	- \$
Débiteurs (note 5 c)	431 368	349 958
Stocks, au prix coûtant	75 862	62 937
Frais payés d'avance	57 137	41 177
	<u>619 708</u>	<u>454 072</u>
Immobilisations (note 3)	17 047 635	16 785 785
	<u>17 667 343 \$</u>	<u>17 239 857 \$</u>
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif à court terme		
Chèques en circulation en excédent des fonds en dépôt	- \$	125 137 \$
Créditeurs et charges à payer	368 932	371 825
Dû à la compagnie Fairmont Hotels Inc.	199 888	100 694
Dépôts anticipés	44 614	14 945
	<u>613 434</u>	<u>612 601</u>
Dû à la province du Nouveau-Brunswick (note 4)	-	29 514 171
Intérêts sur emprunt pour l'expansion (note 4)	-	6 205 834
	<u>-</u>	<u>35 720 005</u>
Capital-actions		
Autorisé		
10 000 actions ordinaires d'une valeur globale ne devant pas dépasser 100 000 \$		
9 000 actions privilégiées rachetables à dividende non cumulatif de 8 p.c. d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et entièrement libéré		
5 000 actions ordinaires	50 000	50 000
2 500 actions privilégiées	250 000	250 000
	<u>300 000</u>	<u>300 000</u>
Surplus d'apport (note 4)	38 047 960	-
Déficit	(21 294 051)	(19 392 749)
	<u>17 053 909</u>	<u>(19 092 749)</u>
	<u>17 667 343 \$</u>	<u>17 239 857 \$</u>

Approuvé par le conseil



administrateur



administrateur

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1999

	1999 (Budget)	1999	1998
RECETTES			
Location de chambres	3 576 308 \$	3 975 974 \$	3 569 284 \$
Ventes d'aliments	2 082 029	2 350 546	2 027 761
Ventes de boissons	657 629	630 069	599 630
Frais de jeu et locations (golf)	421 457	342 781	302 625
Téléphone	88 037	80 297	78 736
Autres activités sportives	66 800	67 499	69 085
Loyer provenant du collège communautaire	-	6 000	27 775
Produits divers	115 068	162 598	117 958
Intérêts	-	12 849	12 882
	<u>7 007 328</u>	<u>7 628 613</u>	<u>6 805 736</u>
DÉPENSES			
Coûts directs	3 571 597	3 981 859	3 409 764
Administratives et générales	735 256	757 312	795 912
Publicité et promotion	583 132	593 138	526 104
Réparations et entretien	492 283	539 099	511 634
Chauffage, éclairage et énergie	343 350	367 766	328 494
Impôts fonciers	347 417	339 891	337 298
Frais de gestion	297 488	373 374	293 453
Intérêts sur emprunt pour l'expansion (note 4)	1 500 000	1 427 954	1 339 360
Dotations à l'amortissement - immobilisations	1 150 000	1 149 522	1 036 163
- frais reportés	-	-	15 669
	<u>9 020 523</u>	<u>9 529 915</u>	<u>8 593 851</u>
PERTE NETTE	<u>(2 013 195)\$</u>	<u>(1 901 302)</u>	<u>(1 788 115)</u>
Déficit, au début de l'exercice		<u>(19 392 749)</u>	<u>(17 604 634)</u>
DÉFICIT, à la fin de l'exercice		<u>(21 294 051)\$</u>	<u>(19 392 749)\$</u>

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1999

	1999	1998
FONDS PROVENANT DE (CONSACRÉS AUX):		
Exploitation:		
Perte nette de l'exercice	(1 901 302)\$	(1 788 115)\$
Ajouter les postes hors caisse:		
Dotation à l'amortissement	1 149 522	1 051 832
Diminution des postes hors caisse du fonds de roulement	15 676	154 866
	<u>(736 104)</u>	<u>(581 417)</u>
Activités de financement:		
Intérêts sur prêt de la province pour l'expansion	1 427 954	1 339 360
Avances de la province	1 400 000	(663 000)
Versement à la province-prêt pour l'expansion	(500 000)	-
	<u>2 327 954</u>	<u>676 360</u>
Activités d'investissement:		
Vente d'immobilisations	-	10 000
Achat d'immobilisations - rénovations	(1 411 372)	(355 675)
	<u>(1 411 372)</u>	<u>(345 675)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	180 478	(250 732)
Position de trésorerie au début de l'exercice	(125 137)	125 595
POSITION DE TRÉSORERIE à la fin de l'exercice	<u>55 341 \$</u>	<u>(125 137)\$</u>

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1999

1. Description des opérations

La société est une propriété exclusive de la province du Nouveau-Brunswick, et dirige les opérations de l'hôtel Algonquin. En vertu d'un contrat de gérance, la société a confié le fonctionnement quotidien des opérations de l'hôtel à la compagnie Fairmont Hotels Inc.

2. Résumé des principales conventions comptables

(a) Une réserve pour remplacement de matériel a été établie conformément à un contrat de gérance conclu avec la compagnie Fairmont Hotels Inc. pour fixer le plafond des frais de remplacement du matériel imputables aux opérations de l'hôtel. L'entente prévoit que chaque année, un montant ne devant pas dépasser un et demi pour cent (1,5 p.c.) des produits bruts peut être ajouté à cette réserve. Les achats de mobilier, d'appareils et de matériel sont imputés à cette réserve jusqu'au solde du compte.

(b) Les coûts de remplacement de la porcelaine, la verrerie, l'argenterie, les ustensiles, le linge ainsi que d'autres équipements similaires sont passés en charges lors de l'achat conformément au contrat de gérance conclu avec la compagnie Fairmont Hotels Inc.

(c) L'amortissement des immobilisations, selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués dans la note 3, a été approuvé par la direction.

3. Immobilisations

	Taux	Coût	Amortissement cumulé	Solde non-amorti
Terrain	-	130 282 \$	- \$	130 282 \$
Bâtiments, améliorations et matériel	2,5 - 10%	23 502 710	7 624 388	15 878 322
Matériel d'exploitation	8 - 20%	3 209 001	2 169 970	1 039 031
		<u>26 841 993 \$</u>	<u>9 794 358 \$</u>	<u>17 047 635 \$</u>

Les actifs sont amortis pour l'exercice au complet au cours de l'année d'achat.

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1999

4. Sommes dues à la province du Nouveau-Brunswick

	1999	1998
Emprunt auprès de l'actionnaire	492 000 \$	492 000 \$
Emprunt pour l'expansion	9 214 585	9 714 585
Avances	20 707 586	19 307 586
	<u>30 414 171</u>	<u>29 514 171</u>
Intérêts sur prêt pour l'expansion	7 633 789	6 205 834
	<u>38 047 960</u>	<u>35 720 005</u>
Moins montant renoncer par la province	38 047 960	-
	<u>- \$</u>	<u>35 720 005 \$</u>

L'emprunt auprès de l'actionnaire et les avances n'étaient pas sujets aux intérêts et aucunes modalités de remboursement ne sont prévues.

L'emprunt pour l'expansion portait de l'intérêt composé semi-annuellement à un taux de 9,06 p.c. Ce taux est celui payé par la province sur une obligation de vingt ans au 15 mai 1993, tel que déterminé par le ministère des Finances. L'intérêt a commencé à s'accumuler le 15 mai 1993, date de l'achèvement considérable des travaux sur l'expansion. Les intérêts courus sur cet emprunt qui a trait à l'année 1999 étaient 1 427 954 \$ (1998 – 1 339 360 \$).

Tel que dirigé par le conseil d'administration, tout prêts et avances, incluant les intérêts courus, dus à la province du Nouveau-Brunswick ont été pardonnés. La somme des montants pardonnés au 31 décembre 1999 était 38 047 960 \$. Ce montant fut porté au crédit de surplus d'apport.

5. Opérations entre apparentés

- (a) Les employés de la Province et de la compagnie Fairmont Hotels Inc. qui séjournent pour fin d'affaires ayant trait à la gestion et aux opérations de l'hôtel Algonquin, sont pourvus des services raisonnables d'hébergement, repas, blanchisserie et services de valet sans frais.

Tous les autres biens et services fournis par l'hôtel à des employés de la Province, sont facturés à ces employés à la juste valeur marchande.

- (b) En vertu d'un contrat de gérance, la compagnie Fairmont Hotels Inc. (l'Exploitant) peut:
- acheter des biens identifiés comme biens de l'Exploitant par le biais du département des achats de l'Exploitant et l'Exploitant doit facturer un frais d'achat de 5% du coût;
 - contracter pour la publicité et les programmes promotionnels pour l'Algonquin comme membre de la chaîne d'hôtels de l'Exploitant, le coût duquel doit être payé à l'Exploitant;
 - contracter des programmes de relations publiques et diriger des activités de relations publiques pour l'Algonquin comme membre de la chaîne d'hôtel de l'Exploitant, les coûts desquels doivent être payés à l'Exploitant.
 - obtenir les services de facilités de réservation de l'Exploitant connu sous le nom centre global de réservation, aux tarifs mutuellement acceptés par les partis de temps à autre; et

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1998

5. Opérations entre apparentés – (suite)

- obtenir de l'expertise technique et spécialisée (personnel de l'Exploitant), à des taux devant être négociés entre les partis. Ce genre d'expertise aurait généralement trait à un programme de rénovation d'immobilisations.

Durant 1999, le siège social de la compagnie Fairmont Hotels Inc. a facturé l'hôtel Algonquin pour un total de 976 207 \$ (1998 – 645 853 \$) pour de tels services. L'Algonquin a également payé pour 70 074 \$ (1998 – 72 556 \$) de biens et services de d'autres Fairmont Hotels Inc. durant 1999. Ces montants ont été répartis aux comptes de dépenses appropriés sur l'état des recettes, des dépenses et du déficit.

- (c) Durant 1999, Algonquin Properties Limited a engagé des frais de développement de la part de Algonquin Golf Limited pour un montant de 93 301 \$ (1998 – 230 213 \$), portant la somme à recevoir à 323 514 \$.

ÉTATS FINANCIERS
COMMISSION DE L'ASSURANCE-
RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
31 MARS 2000

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres de la Commission
de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2000 et les états des recettes et des dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2000, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 5 juillet 2000

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2000

ACTIF	2000	1999
Débiteurs		
Province du Nouveau-Brunswick	-	\$ 5 659
Canada	83 011	202 851
Producteurs - composante d'assurance-récolte du RARB	-	2 035
- composante du revenu protégé du RARB	-	7 112
Autres	5 022	12 530
	<u>88 033</u>	<u>230 187</u>
Fonds d'assurance-récolte (note 2)	3 423 237	2 424 422
	<u>3 511 270</u>	<u>\$ 2 654 609</u>
PASSIF ET EXCÉDENT		
Créditeurs		
Indemnités - assurance-récolte	735 207	\$ 493 328
Province du Nouveau-Brunswick	2 024	-
Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick	-	3 409
Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick	1 224	114 045
	<u>738 455</u>	<u>610 782</u>
Revenu reporté (note 4)	43 808	32 659
Excédent	2 729 007	2 011 168
	<u>3 511 270</u>	<u>\$ 2 654 609</u>

Approuvé par la Commission

Léopold Bourgeois Président

Jean-Claude Desjardins Membre

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000**

	2000	1999
RECETTES		
Primes reçues des producteurs (tableau A)	530 416 \$	801 607 \$
Primes reçues		
- Province du Nouveau-Brunswick	1 327 122	1 365 847
- Canada	1 327 122	1 365 847
	3 184 660	3 533 301
Contributions pour frais d'administration		
- Province du Nouveau-Brunswick	569 501	654 043
- Canada	569 501	654 043
Intérêt des producteurs	2 738	6 992
Autres	32 532	18 082
	4 358 932	4 866 461
DÉPENSES		
Indemnités (tableau B)	1 381 110	981 996
Frais d'administration (tableau C)	1 139 002	1 308 085
Fonds de réassurance-récolte		
- du Nouveau-Brunswick	557 313	618 328
- du Canada pour le Nouveau-Brunswick	557 313	618 328
Autres	6 355	-
	3 641 093	3 526 737
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE	717 839 \$	1 339 724 \$

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000**

	2000	1999
Excédent au début de l'exercice	2 011 168 \$	671 444 \$
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice	717 839	1 339 724
EXCÉDENT À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>2 729 007 \$</u>	<u>2 011 168 \$</u>

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000**

	2000	1999
PROVENANCE (UTILISATION) DES FONDS:		
Exploitation		
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice	717 839 \$	1 339 724 \$
Diminution (augmentation) des débiteurs	142 154	(192 462)
Augmentation (diminution) des créditeurs	126 673	(160 031)
Augmentation (diminution) du revenu reporté	11 149	(6 814)
Augmentation du fonds de réserve	(998 815)	(981 700)
Diminution des charges payées d'avance	-	31 644
Provenance de fonds dû à l'exploitation	-	30 361
Activités de financement		
Diminution de l'avance du Nouveau-Brunswick	-	(30 361)
Utilisation de fonds dû aux activités de financement	-	(30 361)
POSITION DE TRÉSORERIE AU DÉBUT ET À LA FIN DE L'EXERCICE	- \$	- \$

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2000

1. Nature des activités

La Loi sur l'assurance-récolte, sanctionnée le 10 juin 1966, sert de base à l'établissement de la Commission. Le règlement 95-122 en vertu de la Loi prévoit la création de la Commission et fixe ses pouvoirs et fonctions.

La Commission est responsable d'administrer la livraison aux producteurs d'un programme d'assurance-récolte pour offrir de la protection d'assurance contre les pertes de production. Ce programme est provisionné à l'aide de primes des producteurs ainsi qu'avec des contributions de la Province du Nouveau-Brunswick et du gouvernement du Canada.

Toutes transactions comptables sont inscrites au Fonds consolidé de la Province du Nouveau-Brunswick. Les frais d'administration fournis par la Province sont ventilés à la Commission.

2. Fonds d'assurance-récolte

En vertu de l'entente fédérale/provinciale, un fonds d'assurance-récolte doit être maintenu pour le programme d'assurance-récolte. Toutes les primes et intérêts reçues des producteurs ainsi que les primes reçues des gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada sont placées dans le fonds de réserve. Ces primes doivent d'abord être utilisées pour payer les primes au Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick et au Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick et ensuite, doivent payer les indemnités aux producteurs. Les actifs correspondants au Fonds de réserve sont retenus par la Province du Nouveau-Brunswick.

3. Recettes - Province du Nouveau-Brunswick et gouvernement du Canada

(a) Primes

Les contributions des producteurs, de la Province du Nouveau-Brunswick et du Canada envers les primes nécessaires sont les suivantes :

Niveau de Couverture	Portion des producteurs	Portion de la Province	Portion Fédérale
50%	Gratis	50%	50%
65%	50% de l'augmentation	25% de l'augmentation	25% de l'augmentation
80%	80% de l'augmentation différentielle	10% de l'augmentation différentielle	10% de l'augmentation différentielle

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2000

3. Recettes - Province du Nouveau-Brunswick et gouvernement du Canada - suite

(b) Contributions - frais d'administration

La Province du Nouveau-Brunswick ainsi que le Canada paient chacun 50 pour cent de tous frais engagés dans l'administration du programme d'assurance-récolte.

(c) Fonds des réassurance-récoltes

Sur une base annuelle, une prime de réassurance de 17,5 pour cent du total des primes d'assurance-récolte est versée au Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick et au Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick. Des contributions sont faites par les Fonds pour une partie des déficits d'opérations encourus par la commission sur une base de récolte annuelle.

Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick

	2000	1999
Excédent des demandes d'indemnités sur les primes au 1 ^{er} avril	3 013 905 \$	3 632 233 \$
Primes versées	(557 313)	(618 328)
Excédent des demandes d'indemnités sur les primes au 31 mars	<u>2 456 592 \$</u>	<u>3 013 905 \$</u>

Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick

	2000	1999
Excédent des primes sur les demandes d'indemnités au 1 ^{er} avril	(1 246 736) \$	(628 408) \$
Primes versées	(557 313)	(618 328)
Excédent des primes sur les demandes d'indemnités au 31 mars	<u>(1 804 049) \$</u>	<u>(1 246 736) \$</u>

4. Revenu reporté

Le revenu reporté représente les primes payées d'avance par les producteurs.

TABLEAU A

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES PRIMES DES PRODUCTEURS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2000	1999
Pommes de terre	449 740 \$	710 458 \$
Graines de printemps	32 195	37 438
Pommes	12 604	15 093
Bleuets	19 643	16 396
Fraises	16 234	22 222
	<hr/> 530 416 \$	<hr/> 801 607 \$

TABLEAU B

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES INDEMNITÉS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2000	1999
Pommes de terre	1 022 163 \$	699 758 \$
Graines de printemps	93 565	73 781
Pommes	16 735	63 094
Bleuets	138 235	121 670
Fraises	110 412	23 693
	<hr/> 1 381 110 \$	<hr/> 981 996 \$

TABLEAU C

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES FRAIS D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2000	1999
Personnel	778 006 \$	758 305 \$
Coûts de traitement des données informatiques	7 548	14 616
Transport & communication	119 360	132 952
Services publics, matériel et fourniture	15 708	11 573
Services professionnels	119 480	197 697
Réparation et entretien	8 770	9 461
Espace de bureau et prix de location du matériel	39 740	38 941
Biens d'équipement	15 646	114 067
Autres	34 744	30 473
	<u>1 139 002 \$</u>	<u>1 308 085 \$</u>



Grant Thornton LLP
Chartered Accountants
Management Consultants
Canadian Member Firm of
Grant Thornton International

Grant Thornton 

**Commission des
entreprises de service
public de la province du
Nouveau-Brunswick
États financiers
Le 31 mars 2000**

Grant Thornton LLP
Chartered Accountants
Management Consultants
Canadian Member Firm of
Grant Thornton International

Grant Thornton 

Rapport des vérificateurs

À la Commission des entreprises de service public
de la province du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié les bilans de la Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2000, ainsi que les états des revenus et dépenses et du surplus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en se fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 2000, ainsi que les résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énumérées aux notes afférentes aux états financiers.

Saint John (Nouveau-Brunswick)
le 6 juin 2000



Comptables agréés

Suite 600
55 Union Street
Saint John
New Brunswick
E2L 5B7
Tel: (506) 634-2900
Fax: (506) 634-4569

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau- Brunswick – Réglementation des services d'électricité
États des revenus et dépenses et du surplus**

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2000	1999
Revenus		
Cotisation des entreprises de service public (Note 7)	\$ 277,507	\$ 268,994
Intérêts	<u>6,676</u>	<u>10,306</u>
	<u>284,183</u>	<u>279,300</u>
Dépenses		
Amortissement (net de \$9,426 recouvert d'autres fonds)	4,712	7,419
Dépenses directes	8,943	6,539
Bibliothèque et publications	4,338	7,400
Frais de bureau et d'administration	22,944	22,563
Honoraires professionnels	4,700	4,700
Salaires et bénéfices marginaux	88,915	210,351
Formation	<u>10,650</u>	<u>29,842</u>
	<u>145,202</u>	<u>288,814</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	\$ <u>138,981</u>	\$ <u>(9,514)</u>
<hr/>		
Surplus, début de l'exercice	\$ 122,493	\$ 132,007
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>138,981</u>	<u>(9,514)</u>
Surplus, fin de l'exercice	\$ <u>261,474</u>	\$ <u>122,493</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation des services d'électricité
Bilan**

Au 31 mars	2000	1999
Actif		
Court terme		
Encaisse	\$ 883,588	\$ 51,515
Comptes à recevoir (Note 3)	20,574	13,085
Frais payés d'avance	<u>348</u>	<u>348</u>
	904,510	64,948
Fonds tenus en fiducie (Note 4)	7,962	5,831
Frais reportés (Note 5)	-	50,239
Équipement (Note 6)	<u>36,534</u>	<u>19,265</u>
	<u>\$ 949,006</u>	<u>\$ 140,283</u>
Passif		
Court terme		
Fournisseurs et frais courus	\$ 4,500	\$ 11,959
Fonds tenus en fiducie (Note 4)	7,962	5,831
Payable au fonds d'assurance	67,442	-
Payable au fonds de gaz naturel	<u>607,628</u>	<u>-</u>
	687,532	17,790
Surplus	<u>261,474</u>	<u>122,493</u>
	<u>\$ 949,006</u>	<u>\$ 140,283</u>

Pour le Conseil



Président



Secrétaire

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation des services d'électricité
État des flux de trésorerie**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2000

1999

Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces

	2000	1999
Exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	\$ 138,981	\$ (9,514)
Amortissement	<u>14,138</u>	<u>7,419</u>
	153,119	(2,095)
Changements aux		
Comptes à recevoir	(7,489)	(578)
Fournisseurs et frais courus	<u>(7,459)</u>	<u>7,459</u>
	138,171	4,786
Frais reportés	<u>50,239</u>	<u>(50,239)</u>
	<u>188,410</u>	<u>(45,453)</u>
Financement		
Payable au fonds d'assurance	67,442	-
Payable au fonds de gaz naturel	<u>607,628</u>	<u>-</u>
	<u>675,070</u>	<u>-</u>
Investissement		
Achat d'équipement informatique	<u>(31,407)</u>	<u>(10,164)</u>
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces	832,073	(55,617)
Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice	<u>51,515</u>	<u>107,132</u>
Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice	\$ <u>883,588</u>	\$ <u>51,515</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation des services d'électricité
Notes aux états financiers**

Le 31 mars 2000

1. Nature des opérations

La Commission des entreprises de service public réglemente les services publics et les assureurs automobiles du Nouveau-Brunswick.

Le 12 mars 1999 l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a donné son assentiment à la Loi sur la distribution du gaz, 1999. La loi a confié à la Commission la responsabilité de réglementer la distribution locale du gaz naturel dans la province, l'examen de sécurité à partir du gazoduc interprovincial jusqu'au compteur du client, ainsi que d'autres fonctions concernant les commerçants, les producteurs locaux, etc.

La Commission est exempte de l'impôt en vertu de la Section 149(1)(d) de la Loi de l'impôt du Canada.

2. Conventions comptables

Mobilier et agencements

Le mobilier et les agencements sont imputés à la dépense dans l'année d'acquisition.

Équipement

L'équipement informatique est amorti selon la méthode linéaire à un taux de 33 1/3%.

Dépenses directes

Les dépenses directes incluent les frais d'audiences, de déplacements, de formation et tout autre débours directement attribuables à un service public en particulier.

État des flux de trésorerie

La Commission a adopté les nouvelles recommandations de l'ICCA et a présenté un "État des flux de trésorerie" au lieu d'un "État de l'évolution de la situation financière".

Pour l'usage de l'état des flux de trésorerie, la Commission considère comme espèces ou quasi-espèces l'encaisse et les soldes bancaires, nets de découverts, ainsi que les instruments temporaires du fonds monétaire facilement convertibles avec échéanciers originaux de trois mois ou moins. Les emprunts bancaires sont considérés comme activités de financement.

3. Comptes à recevoir

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Comptes à recevoir	\$ 2,859	\$ 8,823
TVH à recevoir	<u>17,715</u>	<u>4,262</u>
	<u>\$ 20,574</u>	<u>\$ 13,085</u>

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick- Réglementation des services d'électricité
Notes aux états financiers**

Le 31 mars 2000

4. Fonds tenus en fiducie

La somme de \$7,962 (1998 - \$5,831) relative aux règlements de l'industrie des autobus publics au Nouveau-Brunswick est tenue en fiducie par la Commission au nom du Ministère des Transports du Nouveau-Brunswick.

Au cours de l'exercice, la Commission a tenu des audiences conformément à la Loi sur les transports routiers. Avec l'autorisation du ministère, la Commission a payé les coûts directs reliés aux audiences en utilisant les cotisations reçues des transporteurs routiers autorisés. Ces cotisations n'ont pas été utilisées pour payer les frais généraux.

5. Frais reportés

Conformément aux dispositions de la Loi sur la distribution du gaz du Nouveau-Brunswick, la Commission est responsable de réglementer la distribution locale du gaz naturel (en vigueur le 12 mars 1999).

Au cours de l'exercice précédent, la Commission a encouru des frais de lancement reliés à la réglementation du gaz naturel. Ces frais ont été reportés et recouverts au cours de l'exercice par cotisation de chaque distributeur et commerçant de gaz naturel.

6. Équipement

			<u>2000</u>	<u>1999</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Valeur comptable</u>
Équipement informatique	\$ <u>59,593</u>	\$ <u>23,059</u>	\$ <u>36,534</u>	\$ <u>19,265</u>

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick- Réglementation des services d'électricité
Notes aux états financiers**

Le 31 mars 2000

7. Cotisation des entreprises de service public

Conformément à l'article 9 de la Loi sur les entreprises de service public, les entreprises de service public sont cotisées annuellement pour les dépenses directes attribuées à chaque entreprise ainsi que pour leur portion des frais communs. La portion des frais communs attribuée à chaque entreprise est basée sur le prorata de son bénéfice brut au total du bénéfice brut de toutes les entreprises de service public. Les cotisations sont ajustés afin de recouvrir ou de rembourser tout insuffisance ou excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice précédent.

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Revenu brut des entreprises de service public	<u>\$ 1,207,657,488</u>	<u>\$ 1,143,892,549</u>
Estimation des dépenses communes	\$ 270,000	\$ 271,000
Moins: estimation du revenu d'intérêt	<u>(5,000)</u>	<u>(5,000)</u>
Estimation des dépenses communes nettes	265,000	266,000
Estimation des dépenses directes	<u>135,000</u>	<u>135,001</u>
	400,000	401,001
Surplus de l'exercice précédent	<u>(122,493)</u>	<u>(132,007)</u>
Cotisation des entreprises de service public	<u>\$ 277,507</u>	<u>\$ 268,994</u>

8. Cotisation pour l'intervenant public

Conformément à l'article 9(1.1) de la Loi sur les entreprises de service public, les frais du mandataire du procureur général relatifs aux représentations faites doivent être perçus par la Commission auprès des entreprises de service public et remis au Ministre des finances. Aucun montant n'a été perçu ou remis durant les exercices financiers terminés le 31 mars 2000 et le 31 mars 1999 puisque le procureur général n'a pas soumis de frais à être perçus dans les cotisations de la Commission.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation des assureurs automobiles
États des revenus et dépenses et du surplus**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2000

1999

Revenus

Cotisation des assureurs automobiles (Note 2)	\$ 278,599	\$ 144,100
Intérêts	<u>6,677</u>	<u>3,619</u>
	<u>285,276</u>	<u>147,719</u>

Dépenses

Conseiller actuariel	48,633	113,712
Publicité	-	1,496
Indemnité des commissaires	2,141	6,872
Frais de déplacement des commissaires	853	2,686
Amortissement	-	1,901
Dépense directe	92	-
Frais de bureau et d'administration	22,944	22,861
Honoraires professionnels	2,200	2,200
Salaires	114,213	94,588
Formation	3,912	-
Frais d'usage – équipement de bureau	<u>4,713</u>	<u>-</u>
	<u>199,701</u>	<u>246,316</u>

Excédent des revenus sur les dépenses	\$ <u>85,575</u>	\$ <u>(98,597)</u>
---------------------------------------	------------------	--------------------

(Déficit) surplus, début de l'exercice	\$ (35,134)	\$ 63,463
--	-------------	-----------

Excédent des revenus sur les dépenses	<u>85,575</u>	<u>(98,597)</u>
---------------------------------------	---------------	-----------------

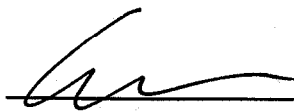
Surplus (déficit), fin de l'exercice	\$ <u>50,441</u>	\$ <u>(35,134)</u>
--------------------------------------	------------------	--------------------

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation des assureurs automobiles
Bilan**

Au 31 mars	2000	1999
Actif		
Court terme		
Encaisse	\$ -	\$ 24,406
Comptes à recevoir (Note 3)	-	4,693
	-	29,099
Recevable du fonds d'électricité	67,442	-
	\$ 67,442	\$ 29,099
Passif		
Court terme		
Fournisseurs et frais courus	\$ 17,001	\$ 64,233
Surplus (déficit)	50,441	(35,134)
	\$ 67,442	\$ 29,099

Pour le Conseil



Président



Secrétaire

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation des assureurs automobiles
État des flux de trésorerie**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2000

1999

Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces

Exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	\$ 85,575	\$ (98,597)
Amortissement	<u>-</u>	<u>1,901</u>
	85,575	(96,696)
Changements aux		
Comptes à recevoir	4,693	(3,563)
Fournisseurs et frais courus	(47,232)	35,850
Revenus reportés	<u>-</u>	<u>(74,799)</u>
	<u>43,036</u>	<u>(139,208)</u>
Financement		
Recevable du fonds d'électricité	<u>(67,442)</u>	<u>-</u>
Diminution nette des espèces et quasi-espèces	(24,406)	(139,208)
Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice	<u>24,406</u>	<u>163,614</u>
Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice	\$ <u>-</u>	\$ <u>24,406</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation des assureurs automobiles
Notes aux états financiers**

Le 31 mars 2000

1. Conventions comptables

Mobilier et agencements

Le mobilier et les agencements sont imputés à la dépense dans l'année d'acquisition.

État des flux de trésorerie

La Commission a adopté les nouvelles recommandations de l'ICCA et a présenté un "État des flux de trésorerie" au lieu d'un "État de l'évolution de la situation financière".

Pour l'usage de l'état des flux de trésorerie, la Commission considère comme espèces ou quasi-espèces l'encaisse et les soldes bancaires, nets de découverts, ainsi que les instruments temporaires du fonds monétaire facilement convertibles avec échéanciers originaux de trois mois ou moins. Les emprunts bancaires sont considérés comme activités de financement.

2. Cotisation des assureurs automobiles

Conformément à l'article 9.1(1) de la Loi sur les entreprises de service public, les assureurs automobiles du Nouveau-Brunswick sont cotisés annuellement. La cotisation de chaque assureur est calculée selon le prorata de ses recettes nettes sur le total des recettes nettes. Cette proportion, ajustée afin de recouvrer ou rembourser l'insuffisance ou l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice précédent, est ensuite imputée au budget de l'exercice suivant.

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Recettes nettes des assureurs automobiles	\$ <u>338,038,000</u>	\$ <u>329,137,000</u>
Cotisation sur recettes		
Cotisation de l'exercice courant	\$ 313,733	\$ 80,637
Rajustement du déficit de l'exercice antérieur	<u>(35,134)</u>	<u>63,463</u>
	\$ <u>278,599</u>	\$ <u>144,100</u>

3. Comptes à recevoir

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Intérêts courus	\$ -	\$ 119
TVH à recevoir	<u>-</u>	<u>4,574</u>
	\$ <u>-</u>	\$ <u>4,693</u>

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation du gaz naturel**
États des revenus et dépenses et du surplus
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

Revenus	
Cotisation du gaz naturel (Note 2)	\$ 800,000
Intérêts	<u>6,677</u>
	<u>806,677</u>
Dépenses	
Indemnité des commissaires	41,996
Frais de déplacement des commissaires	22,908
Dépense du Comité de consensus	42,154
Amortissement – véhicule	1,932
Dépense directe	252,243
Bibliothèque	4,338
Frais de bureau et d'administration	22,944
Honoraires professionnels	2,500
Entretien et réparations – véhicule du Conseil	3,900
Salaires	265,755
Formation	59,729
Frais d'usage – équipement de bureau	<u>4,713</u>
	<u>725,112</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	\$ <u>81,565</u>
<hr/>	
Surplus, début de l'exercice	\$ -
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>81,565</u>
Surplus, fin de l'exercice	<u>\$ 81,565</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation du gaz naturel****Bilan**Au 31 mars 2000

Actif

Recevable du fonds d'électricité	\$ 607,628
Équipement (Note 3)	<u>17,391</u>
	\$ <u>625,019</u>

Passif

Court terme	
Fournisseurs et frais courus	\$ 543,454
Surplus	<u>81,565</u>
	\$ <u>625,019</u>

Pour le Conseil


Président
Secrétaire

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation du gaz naturel
État des flux de trésorerie**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces

Exploitation	
Excédent des revenus sur les dépenses	\$ 81,565
Amortissement	<u>1,932</u>
	83,497
Changement aux fournisseurs et frais courus	<u>543,454</u>
	626,951
Financement	
Recevable du fonds d'électricité	(607,628)
Investissement	
Achat de véhicule	<u>(19,323)</u>
Augmentation nette des espèces et quasi-espèces	-
Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice	<u>-</u>
Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice	\$ <u>-</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

**Commission des entreprises de service public de la province
du Nouveau-Brunswick – Réglementation du gaz naturel
Notes aux états financiers**

Le 31 mars 2000

1. Conventions comptables

Mobilier et agencements

Le mobilier et les agencements sont imputés à la dépense dans l'année d'acquisition.

Équipement

Les véhicules sont amortis selon la méthode linéaire à un taux de 20%.

2. Cotisation du gaz naturel

Conformément à l'article 87 de la Loi sur la distribution du gaz naturel, les distributeurs de gaz naturel sont cotisés annuellement pour les dépenses directes attribuées à chaque distributeur ainsi que pour leur portion des frais communs. La portion des frais communs attribuée à chaque distributeur est basée sur le prorata de son bénéfice brut au total du bénéfice brut de tous les distributeurs. Les cotisations sont ajustés afin de recouvrir ou de rembourser tout insuffisance ou excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice précédent.

3. Équipement

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable</u>
Véhicule	\$ 19,323	\$ 1,932	\$ 17,391

ÉTATS FINANCIERS

COMMISSION DES LOTERIES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 2000

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de la
Commission des loteries du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2000 et l'état des résultats pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la commission au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Daryl C. Wilson".

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 26 juin 2000

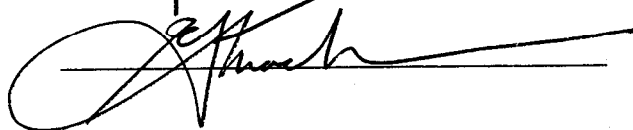
COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2000

	2000	1999
ACTIF		
Actif à court terme		
À recevoir de la Société des loteries de l'Atlantique Inc.	1 264 204 \$	6 556 174 \$
Autres éléments d'actif		
Titres de participation au capital social de la Société des loteries de l'Atlantique Inc.	100	100
Titres de participation au capital social de la Société des loteries interprovinciales	1	1
	<u>101</u>	<u>101</u>
	<u>1 264 305 \$</u>	<u>6 556 275 \$</u>
PASSIF ET SURPLUS D'APPORT		
Passif à court terme		
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick (note 4)	1 264 204 \$	6 556 174 \$
Surplus d'apport (note 2)	101	101
	<u>1 264 305 \$</u>	<u>6 556 275 \$</u>

Approuvé par la commission



 membre



 membre

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2000		1999
	Budget	Réel	Réel
RECETTES			
Part des bénéfices nets de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. (note 1)	86 244 100 \$	86 784 737 \$	86 879 001 \$
Autres recettes (note 3)	25 000	28 370	33 115
	<u>86 269 100</u>	<u>86 813 107</u>	<u>86 912 116</u>
DÉPENSES			
À la province du			
Nouveau-Brunswick (note 1)			
Recettes au compte ordinaire	73 000 000	73 198 043	73 289 584
Fonds en fiducie pour l'environnement	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	500 000	500 000	400 000
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	700 000	700 000	700 000
Accords avec les Premières nations	-	513 285	615 552
Dépenses d'inspection de la commission	1 136 800	1 118 305	976 111
Dépenses administratives	175 300	199 904	150 158
Ministère de la Santé et des Services communautaires (joueur compulsif; éducation et traitement)	757 000	558 570	505 711
Conflit contractuel (note 5)	-	25 000	275 000
	<u>86 269 100</u>	<u>86 813 107</u>	<u>86 912 116</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	- \$	- \$	- \$

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2000

1. Résumé des principales conventions comptables

Part des bénéfices nets de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. revenant au Nouveau-Brunswick

Le bénéfice de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. est distribué à chacune des quatre provinces de l'Atlantique ou à leur agences. La part de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick pour l'année courante représente le bénéfice calculé de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. au Nouveau-Brunswick, comme déterminé par l'ébauche de l'entente unanime des actionnaires, modifiée et redressée, signée le 8 août 2000.

Paiements à la Province du Nouveau-Brunswick

La Commission des loteries du Nouveau-Brunswick remet les bénéfices qu'elle reçoit de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. à la province du Nouveau-Brunswick. Depuis 1999, la Société des loteries de l'Atlantique Inc. s'est mis à avancer ces fonds durant le mois, au lieu de déboursier le plein montant le mois suivant.

Les bénéfices de certains genres de loteries ont été désignés comme revenu pour des fonds en fiducie spécifiques opérés par la province du Nouveau-Brunswick. Les bénéfices annuels désignés au fonds en fiducie pour l'avancement des arts et au fonds en fiducie pour l'avancement du sport ont été établis par la province à un minimum de sept cent mille dollars et cinq cent mille dollars respectivement. Les bénéfices tirés de loteries vidéo par le fonds en fiducie pour l'environnement ont été plafonnés à un montant annuel de dix millions de dollars.

La loi sur les loteries stipule que les Premières nations peuvent être payées 95 pour cent de tous les bénéfices reçus de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. qui proviennent de l'exploitation des loteries vidéo des réserves qui ont des accords avec la province. De plus, là où ces accords sont en vigueur, la province rembourse tous les revenus provinciaux tirés de la vente des billets à longuette sur ces réserves. En date du 31 mars 2000, cinq des Premières nations ont signé des accords impliquant les recettes de loterie: Fort Folly, Oromocto, Woodstock, St. Mary's et Burnt Church. La Province a un autre accord signé avec Madawaska-Maliseet. Il ne reçoit néanmoins aucun revenu de loterie suite à cet accord.

Placements

La province du Nouveau-Brunswick n'exploite pas de loteries, mais elle est actionnaire de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et de la Société des loteries interprovinciales. La Société des loteries de l'Atlantique Inc. est une société qui appartient conjointement aux quatre provinces de l'Atlantique et est chargée d'élaborer, d'organiser, d'entreprendre, de mener et de gérer les loteries dans les provinces de l'Atlantique. De plus, elle s'occupe et assure la commercialisation, au niveau régional, des jeux de la Société des loteries interprovinciales. Cette dernière est une société qui appartient conjointement aux dix provinces du Canada.

Les placements dans la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et la Société des loteries interprovinciales sont comptabilisés au coût. Les bénéfices nets de ces sociétés sont répartis annuellement entre les actionnaires.

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2000

2. Surplus d'apport

Ce montant représente les sommes que verse la province du Nouveau-Brunswick, au nom de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick, à la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et à la Société des loteries interprovinciales, en échange de capital social.

3. Autres recettes

La province du Nouveau-Brunswick exige, de la part des organismes de charité et sans but lucratif, un honoraire pour les licences relatives aux jeux de hasard comme les bingos, les tombolas, etc. Les amendes émises selon la loi sur les loteries qui ont trait au programme de loterie vidéo sont également incluses dans ce compte.

4. État des transactions avec la province du Nouveau-Brunswick

	2000	1999
Passif à court terme		
Solde au début de l'exercice	6 556 174 \$	7 685 156 \$
Recettes pour l'exercice	86 784 737	86 879 001
	<hr/>	<hr/>
Fonds à la disposition de la province du Nouveau-Brunswick	93 340 911	94 564 157
Moins les paiements effectués au cours de l'exercice	92 076 707	88 007 983
	<hr/>	<hr/>
Solde à la fin de l'exercice	1 264 204 \$	6 556 174 \$

5. Conflit contractuel

La Cour d'appel du Nouveau-Brunswick a retourné une décision du Cour du Banc de la Reine qui avait favorisé la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick dans une action intentée par une autre partie. La dépense enregistrée est le montant réel de la sentence arbitrale, des dommages, intérêts et déboursés.

ÉTATS FINANCIERS

**COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE
L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

31 DÉCEMBRE 1999

Les états financiers de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick ont été dressés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées, notamment des estimations, des hypothèses actuarielles et des jugements comptables importants. Cette responsabilité inclut le choix et l'application d'hypothèses actuarielles et de principes comptables appropriés, conformes à ceux généralement reconnus au Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction exerce les contrôles internes qui s'imposent de façon que l'utilisateur soit raisonnablement assuré que l'information financière livrée est pertinente et fiable et que l'actif est adéquatement protégé.

Le conseil d'administration de la CSSIAT a examiné et approuvé les états financiers. Pour aider la CSSIAT à faire face à ses responsabilités, elle a désigné un comité de vérification. Le comité rencontre périodiquement la direction, le personnel responsable de la vérification interne, d'autres membres du personnel, les vérificateurs externes et l'actuaire-conseil externe. Les réunions ont pour but de discuter des contrôles internes relativement aux activités financières, à la vérification, aux hypothèses actuarielles et à l'information financière, et ce, pour s'assurer que chaque partie s'acquitte de ses responsabilités comme il faut. Le Comité de vérification examine les états financiers et en recommande l'approbation auprès du conseil d'administration.

Tous les deux ans, des actuaires-conseils indépendants effectuent une évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations figurant dans les états financiers de la CSSIAT, font rapport à ce sujet et indiquent que l'évaluation actuarielle a été préparée conformément aux principes actuariels généralement reconnus. Dans l'intérim, l'actuaire de la CSSIAT fait une estimation des engagements au titre des prestations. L'estimation est examinée avec l'actuaire-conseil de la CSSIAT, mais pas de façon aussi détaillée que lors d'une évaluation indépendante complète.

Les vérificateurs externes de la CSSIAT ont effectué une vérification impartiale des états financiers de la CSSIAT conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Le rapport des vérificateurs contient la description et l'étendue de cette vérification impartiale et l'expression de l'opinion des vérificateurs sur les états financiers.

Le vice-président aux Finances et à l'administration et principal agent financier,



Francis D. Chevrier

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

BILAN

au 31 décembre 1999

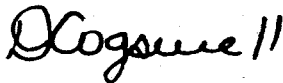
	1999 (en milliers)	1998 (en milliers)
ACTIF		
Créances (note 3)	8 789 \$	6 574 \$
Engagements recouvrables au titre des prestations (note 2)	63 128	61 284
Placements (note 4)	510 489	482 878
Immobilisations (note 5)	9 217	8 272
Autres éléments d'actif	3 836	412
	<u>595 459 \$</u>	<u>559 420 \$</u>
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Comptes fournisseurs et frais courus (note 6)	7 340 \$	10 839 \$
Engagements au titre des prestations (notes 7 et 8)	539 084	516 876
Total du passif	546 424	527 715
Solde du fonds	49 035	31 705
	<u>595 459 \$</u>	<u>559 420 \$</u>

Passif éventuel et incertitude (notes 14 et 15)

Au nom du conseil d'administration,



Gérald Clavette
Comité de vérification, conseil d'administration



Darline Cogswell
Comité de vérification, conseil d'administration



Raymond Campbell
Président du conseil d'administration

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'honorable ministre du Travail de la province du
Nouveau-Brunswick

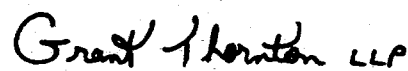
Nous avons vérifié le bilan de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 1999, l'état des résultats d'exploitation et solde du fonds ainsi que l'état des mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en se fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 1999, ainsi que les résultats de son exploitation et les mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Saint John (Nouveau-Brunswick)

Le 25 février 2000



Comptables agréés

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET SOLDE DU FONDS

Exercice terminé le 31 décembre 1999

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	1999 (en milliers)		1998 (en milliers)
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Cotisations (note 9)	82 200 \$	90 834 \$	78 272 \$
Cotisations relatives à la politique de capitalisation	-	-	500
Employeurs tenus personnellement responsables (note 10)	17 450	18 013	12 966
Placements (note 4)	37 200	43 856	50 401
Province du Nouveau-Brunswick	900	900	900
	<u>137 750</u>	<u>153 603</u>	<u>143 039</u>
DÉPENSES			
Frais engagés au titre des réclamations (note 7)			
Invalidité à court terme et réadaptation	33 500	37 729	35 724
Invalidité à long terme	36 500	31 064	23 932
Prestations de survivant	10 000	9 185	11 908
Assistance médicale	30 500	31 916	29 192
	<u>110 500</u>	<u>109 894</u>	<u>100 756</u>
Administration			
Opérations (note 11)	18 183	18 196	16 354
Santé et sécurité au travail (note 11)	6 068	6 251	5 405
Tribunal d'appel	1 186	1 137	1 007
Obligations prévues par la loi (note 12)	530	534	540
Rabais relatifs aux Services de gestion des risques	350	227	76
Projets et recherche	40	34	19
	<u>26 357</u>	<u>26 379</u>	<u>23 401</u>
Total des dépenses	<u>136 857</u>	<u>136 273</u>	<u>124 157</u>
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	<u>893 \$</u>	<u>17 330 \$</u>	<u>18 882 \$</u>

SOLDE DU FONDS

Solde du fonds, début de l'exercice	31 705 \$	12 823 \$
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	<u>17 330</u>	<u>18 882</u>
Solde du fonds, fin de l'exercice	<u>49 035 \$</u>	<u>31 705 \$</u>

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre 1999

	1999 (en milliers)	1998 (en milliers)
RENTRÉES ET SORTIES DE FONDS LIÉES À L'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Employeurs cotisés	82 840 \$	77 480 \$
Employeurs tenus personnellement responsables	15 956	15 521
Placements	43 683	50 382
Province du Nouveau-Brunswick	-	900
	<u>142 479</u>	<u>144 283</u>
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés	87 686	82 579
Fournisseurs, pour des produits et services administratifs et autres	24 776	21 086
	<u>112 462</u>	<u>103 665</u>
Rentrées nettes de fonds liées à l'exploitation	<u>30 017</u>	<u>40 618</u>
RENTRÉES ET SORTIES DE FONDS LIÉES À L'INVESTISSEMENT		
Sorties de fonds affectées à l'utilisation suivante :		
Acquisition d'immobilisations	2 406	2 075
Augmentation nette des placements	27 611	38 543
Placements, début de l'exercice	482 878	444 335
Placements, fin de l'exercice	<u>510 489 \$</u>	<u>482 878 \$</u>

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1999

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail a été créée par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1995, aux termes de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail*. La Commission est responsable de l'application de la *Loi sur les accidents du travail* et de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, et conformément aux dispositions de ces lois, de la promotion de la prévention des accidents; de l'administration du versement des prestations aux travailleurs victimes d'accident; du prélèvement et de la perception auprès d'employeurs de cotisations suffisantes pour couvrir les coûts actuels et futurs des réclamations existantes; de la promotion de la santé et de la sécurité au travail; et de l'investissement des fonds.

Le province du Nouveau-Brunswick s'est engagée à accorder une subvention à la Commission aux fins de la santé et de la sécurité au travail.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES

Cotisations non facturées

Une partie du revenu des cotisations pour l'exercice n'est facturée ou reçue qu'après la fin de l'exercice. Une part des créances est une estimation fondée sur une analyse des données sur la masse salariale des employeurs cotisés et sur des renseignements divers. Le reste est déterminé à partir des montants facturés et reçus après la fin de l'exercice. Toute différence entre ces cotisations non facturées et le revenu réel reçu est créditée ou portée au revenu de l'exercice suivant.

Engagements recouvrables au titre des prestations et employeurs tenus personnellement responsables

Les présents états financiers tiennent compte des conséquences des opérations conclues pour les employeurs tenus personnellement responsables (des organismes du gouvernement fédéral et certains du gouvernement du Nouveau-Brunswick) qui assument directement les coûts de leurs propres réclamations et une juste part des frais d'administration.

Les engagements au titre des prestations qui figurent dans les présents états financiers comprennent des obligations aux employés blessés d'employeurs tenus personnellement responsables, à l'exception des employés blessés et des personnes à charge qui reçoivent des prestations prévues par la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* ou de la *Loi sur l'indemnisation des travailleurs atteints de la silicose*. Ces obligations représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements éventuels prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur pour les employeurs tenus personnellement responsables. Étant donné que ces engagements seront assumés par les employeurs tenus personnellement responsables lorsqu'ils seront acquittés dans les exercices ultérieurs, une créance compensatoire dont le montant correspond aux engagements au titre des prestations existe et figure au bilan comme des engagements recouvrables au titre des prestations. Les employeurs tenus personnellement responsables qui sont des sociétés d'État doivent remettre une lettre de crédit irrévocable ou une garantie de la province du Nouveau-Brunswick à la Commission qui constituera une garantie pour la créance.

Placements

a) Placements à échéance fixe

Les placements à échéance fixe sont présentés au coût non amorti. Les gains et les pertes matérialisés découlant de la cession de placements à échéance fixe sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de sept ans, qui est approximativement la période restant à courir jusqu'à l'échéance du placement.

b) Actions

Les placements en actions et les contrats d'option sont présentés à la moyenne mobile de la valeur marchande. Les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés qui se sont produits au cours de l'exercice sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

c) Juste valeur

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- Les placements à échéance fixe et les actions sont évalués selon leur valeur à la cote établie à la fin de l'exercice.
- Les billets à court terme, les bons du Trésor et les dépôts à terme venant à échéance dans une période allant jusqu'à un an sont présentés au coût d'acquisition qui, combiné aux intérêts courus, correspond approximativement à la juste valeur.

d) Devises

Les placements en actions en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les produits des actions sont convertis au taux en vigueur au moment où on les reçoit.

Les gains ou les pertes sur change résultant de la conversion de soldes d'actions en devises sont amortis par imputation au revenu de placements de la même manière que tout autre gain ou perte sur actions.

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1999

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation probable estimative. Les taux utilisés sont les suivants :

Bâtiments	25 ou 40 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Logiciels et matériel informatique	3 ans
Véhicules	3 ans, 35 % de valeur résiduelle

Avantages postérieurs à l'emploi

En 1999, la Commission a adopté une convention comptable afin de comptabiliser le passif pour les avantages postérieurs à l'emploi. Par suite d'une évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 1999, le passif accumulé de 2,1 millions de dollars a été inclus dans les états financiers de l'exercice courant.

Engagements au titre des prestations

Les engagements au titre des prestations représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements éventuels prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur. Les engagements au titre des prestations incluent la provision relative à toutes les prestations prévues par la législation, les politiques et les méthodes administratives en vigueur à l'égard des réclamations existantes. Les engagements au titre des prestations incluent également le passif estimatif pour les maladies professionnelles latentes et une provision à l'égard des frais d'administration éventuels des réclamations existantes. Compte tenu de la nature du passif estimatif pour les maladies professionnelles latentes et de l'étendue des données disponibles sur les coûts historiques des réclamations connexes, ce passif est plus incertain de par sa nature que tout autre engagement au titre des prestations. À mesure que les données s'accumulent et qu'elles font l'objet d'une analyse, des rajustements pourraient être nécessaires pour améliorer la précision.

La Commission a pour politique de retenir les services d'un actuaire-conseil indépendant pour procéder à une évaluation de ses engagements au titre des prestations à tous les deux ans. Une telle évaluation a été effectuée en date du 31 décembre 1998. Dans l'intérim, l'actuaire interne fait une estimation des engagements au titre des prestations. L'estimation est examinée avec l'actuaire-conseil de la Commission, mais pas de façon aussi détaillée que lors d'une évaluation indépendante complète. Les coûts réels éventuels pourraient différer des montants qui figurent dans les états financiers.

Les engagements au titre des prestations comprennent une somme pour les pensions établies pour indemniser les travailleurs blessés et les conjoints survivants de la perte de revenu de retraite par suite d'un accident du travail tel qu'il est prévu aux articles 38.22, 38.54 et 38.7 de la *Loi sur les accidents du travail*. À la fin de l'exercice, la somme de 9,2 millions de dollars (1998 - 7,3 millions de dollars) est comprise dans les engagements au titre des prestations, ce qui représente la pension applicable sur les paiements d'indemnisation admissibles déjà effectués, en plus des intérêts calculés au taux de rendement comptable du portefeuille de placement de la Commission. Les frais futurs liés à ces prestations font partie des engagements au titre des prestations déterminés par l'évaluation ou l'estimation actuarielle.

Politique de capitalisation

La politique de capitalisation de la Commission permet un écart entre 100 et 110 % de son pourcentage de capitalisation de l'actif sur le passif et précise un objectif de capitalisation de 105 %. Cet excédent permis d'actif sur le passif atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, de désastres et d'autres circonstances imprévues, assurant ainsi la stabilisation des taux. Le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des employeurs cotisés peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à la Commission d'atteindre un pourcentage de capitalisation qui est considéré à recommander du point de vue financier. Le pourcentage de capitalisation au 31 décembre 1999 se chiffre à 109 % (1998 - 106 %).

Centre de rééducation professionnelle

Un total de 7,1 millions de dollars (1998 - 5,9 millions de dollars) est compris dans les paiements d'assistance médicale pour les services dispensés par le Centre de rééducation professionnelle, un service de la Commission.

Accords relatifs aux cotisations de certains employeurs

La Commission a conclu des accords avec certains employeurs par lesquels ils sont tenus d'assurer les fonds pour couvrir les frais particuliers des prestations versées à leurs employés blessés. À un moment prédéterminé, on effectue un calcul actuariel pour ce qui est des paiements éventuels prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations précises chez chaque employeur et on conclut un dernier règlement. Des rajustements ultérieurs au calcul actuariel des engagements au titre des prestations associés à ces accords relèvent de la Commission ou sont dans son intérêt.

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1999

3. CRÉANCES

	1999 (en milliers)	1998 (en milliers)
Cotisations facturées	1 340 \$	1 231 \$
Cotisations non facturées	6 243	5 033
Employeurs tenus personnellement responsables – créances	1 584	1 371
Employeurs tenus personnellement responsables – dépôts	(1 674)	(1 674)
Autres	1 296	613
	<u>8 789 \$</u>	<u>6 574 \$</u>

4. PLACEMENTS

La Commission a élaboré une politique visant la gestion de ses placements. Dans le cadre de son processus d'investissement, elle fait appel aux services externes de gestionnaires de portefeuille. L'observation de la politique de placement par ces gestionnaires de portefeuille est évaluée à intervalles réguliers.

	1999 (en milliers)		1998 (en milliers)	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
i) Portefeuille de placements				
Placements marché monétaire	57 197 \$	57 197 \$	66 486 \$	66 486 \$
Placements à échéance fixe	181 492	179 310	170 771	168 769
Actions	314 162	378 843	302 782	326 564
	<u>552 851</u>	<u>615 350</u>	<u>540 039</u>	<u>561 819</u>
Gains matérialisés reportés sur placements	(42 362)	-	(57 161)	-
	<u>510 489 \$</u>	<u>615 350 \$</u>	<u>482 878 \$</u>	<u>561 819 \$</u>

ii) Risque de crédit

Concentration du risque de crédit : 24 % (1998 – 34 %) des placements à échéance fixe sont des obligations directes d'une banque à charte canadienne.

iii) Gains matérialisés reportés sur placements

	1999 (en milliers)	1998 (en milliers)
Solde, début de l'exercice	57 161 \$	59 995 \$
Gains nets matérialisés sur placements pour l'exercice	16 660	26 033
	<u>73 821</u>	<u>86 028</u>
Amortissement au revenu de placements	(31 459)	(28 867)
Solde, fin de l'exercice	<u>42 362 \$</u>	<u>57 161 \$</u>

iv) Revenu de placements

Intérêts et dividendes	14 623 \$	21 261 \$
Réduction des titres à échéance fixe	(11 515)	-
Amortissement des gains matérialisés reportés sur placements	31 459	28 867
Amortissement des gains non matérialisés reportés sur placements	11 030	2 382
	<u>45 497</u>	<u>52 510</u>
Moins : Frais de gestion de portefeuille	(1 741)	(2 109)
	<u>43 856 \$</u>	<u>50 401 \$</u>

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1999

4. PLACEMENTS (SUITE)

v) Instruments financiers dérivés

En temps opportun, certains des gestionnaires de portefeuille externes peuvent utiliser de temps à autre des instruments financiers dérivés pour accroître la diversification du portefeuille, réduire la volatilité des taux d'intérêt et des devises étrangères, ainsi qu'améliorer le rendement général des placements. Au 31 décembre 1999, aucun instrument financier n'était compris dans les placements. Au 31 décembre 1998, les actions englobaient des contrats d'option qui s'élevaient à une valeur comptable de 1,1 million de dollars et dont la valeur marchande s'établissait à 1,1 million de dollars.

vi) Accord relatif aux placements

La Commission a conclu un accord relatif aux placements en vue de la gestion combinée de ses placements et de ceux de la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard. Les présents états financiers rapportent la part proportionnelle des placements de la Commission dans le fonds, laquelle était de 91,1 % au 31 décembre 1999 (1998 - 91,7 %). La Commission reçoit des honoraires pour l'administration de la part du fonds de la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard.

5. IMMOBILISATIONS

	1999 (en milliers)			1998 (en milliers)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	162 \$	- \$	162 \$	162 \$
Bâtiments	10 807	5 097	5 710	5 850
Mobilier et matériel	3 896	3 369	527	327
Logiciels et matériel informatique	11 500	8 824	2 676	1 782
Véhicules	314	172	142	151
	26 679 \$	17 462 \$	9 217 \$	8 272 \$

6. COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

	1999 (en milliers)	1998 (en milliers)
Comptes fournisseurs et frais courus	4 806 \$	3 819 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	2 091	-
Dépôts des employeurs	443	7 020
	7 340 \$	10 839 \$

Les dépôts des employeurs sont des fonds déposés à la Commission conformément aux accords avec certains employeurs mentionnés à la note 2 afférente aux présents états financiers.

7. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS

Les catégories « invalidité à court terme » et « réadaptation », qui étaient présentées séparément, ont été combinées pour exprimer plus exactement la manière dont les coûts sont accumulés dans le cadre de l'approche de la Commission visant la gestion des réclamations. L'approche utilisée ne fait pas la distinction entre l'invalidité à court terme et la réadaptation.

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1999

7. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS (SUITE)

i) Historique

	1999 (en milliers)				1998 (en milliers)	
	Invalidité à court terme et réadaptation	Invalidité à long terme	Prestations de survivant	Assistance médicale	Total	Total
Solde, début de l'exercice	65 353 \$	256 910 \$	102 936 \$	91 677 \$	516 876 \$	498 699 \$
Plus : Frais engagés au titre des réclamations :						
Accidents de l'exercice courant	33 427	16 658	2 564	24 528	77 177	69 479
Accidents des exercices antérieurs	4 302	14 406	6 621	7 388	32 717	31 277
	37 729	31 064	9 185	31 916	109 894	100 756
Moins : Paiements effectués au titre des réclamations :						
Accidents de l'exercice courant	10 811	59	110	7 243	18 223	16 468
Accidents des exercices antérieurs	20 060	22 243	7 849	19 311	69 463	66 111
	30 871	22 302	7 959	26 554	87 686	82 579
Solde, fin de l'exercice	72 211 \$	265 672 \$	104 162 \$	97 039 \$	539 084 \$	516 876 \$

ii) Accidents de l'exercice courant

	1999 (en milliers)			1998 (en milliers)		
	Paiements au titre des réclamations	Frais éventuels prévus	Frais engagés au titre des réclamations	Paiements au titre des réclamations	Frais éventuels prévus	Frais engagés au titre des réclamations
Invalidité à court terme et réadaptation	10 811 \$	22 616 \$	33 427 \$	9 389 \$	18 878 \$	28 267 \$
Invalidité à long terme	59	16 599	16 658	181	14 072	14 253
Prestations de survivant	110	2 454	2 564	181	4 814	4 995
Assistance médicale	7 243	17 285	24 528	6 717	15 247	21 964
	18 223 \$	58 954 \$	77 177 \$	16 468 \$	53 011 \$	69 479 \$

iii) Accidents des exercices antérieurs

Suite à l'estimation des engagements au titre des prestations faite en fin d'exercice, les modifications importantes énumérées ci-dessous ont été apportées aux engagements au titre des prestations et aux frais engagés au titre des réclamations des accidents des exercices antérieurs.

Augmentation (diminution) des engagements
au titre des prestations et des frais engagés
au titre des réclamations

1999 (en milliers)	1998 (en milliers)
(1 300) \$	1 700 \$
2 200	-
(6 500) \$	(6 000) \$

Évolution défavorable (favorable) des prestations d'invalidité à court terme et de réadaptation
Évolution défavorable des coûts des prestations d'assistance médicale
Réduction du taux d'indexation présumé pour les prestations indexées à
l'indice des prix à la consommation (IPC)

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1999

8. HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

L'estimation des engagements au titre des prestations est faite selon des hypothèses qui reflètent des prévisions à court et à long terme. Le tableau qui suit donne les principales hypothèses économiques utilisées :

	1999		1998	
	Prestations indexées à l'IPC	Autres paiements	Prestations indexées à l'IPC	Autres paiements
Taux de rendement brut	8,00 %	8,00 %	8,00 %	8,00 %
Inflation – premier exercice	1,10 %	4,35 %	1,20 %	4,35 %
– exercices subséquents	4,35 %	4,35 %	4,35 %	4,35 %
Taux de rendement net – premier exercice	6,82 %	3,50 %	6,75 %	3,50 %
– exercices subséquents	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %

9. COTISATIONS

	1999 (en milliers)		1998 (en milliers)
	Budget	Réel	Réel
Cotisations versées	81 900 \$	90 527 \$	77 898 \$
Intérêts et amendes	500	682	631
Cotisations radiées	(200)	(375)	(257)
	82 200 \$	90 834 \$	78 272 \$

10. EMPLOYEURS TENUS PERSONNELLEMENT RESPONSABLES

	1999 (en milliers)		1998 (en milliers)
	Budget	Réel	Réel
Revenu des cotisations	17 450 \$	18 013 \$	12 966 \$
Frais engagés au titre des réclamations :			
Invalidité à court terme et réadaptation	4 700	7 341	5 988
Invalidité à long terme	5 450	4 277	(597)
Prestations de survivant	975	1 141	743
Assistance médicale	3 475	2 592	4 261
	14 600	15 351	10 395
Administration	2 850	2 806	2 617
Total partiel	17 450	18 157	13 012
Moins : part du revenu de placements	–	(144)	(46)
	17 450 \$	18 013 \$	12 966 \$

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1999

11. ADMINISTRATION

i) Catégories

	1999 (en milliers)		1998 (en milliers)
	Budget	Réel	Réel
Salaires et charges sociales	17 588 \$	16 889 \$	15 872 \$
Amortissement	1 750	1 385	1 540
Frais professionnels	965	851	1 183
Ressources matérielles et communications	1 650	1 603	1 478
Exploitation des immeubles	2 313	2 154	1 896
Frais de déplacement et d'utilisation de véhicules	987	973	941
Éducation et formation	574	490	307
Autres frais	624	643	630
Avantages postérieurs à l'emploi	-	1 749	-
	26 451	26 737	23 847
Répartition aux frais d'assistance médicale	(2 200)	(2 290)	(2 088)
	24 251 \$	24 447 \$	21 759 \$

Une partie des frais d'administration de la Commission représente des coûts que la Commission a engagés au nom du Centre de rééducation professionnelle. Ces frais, qui ont trait aux réclamations, ont été répartis à l'assistance médicale.

ii) Présentation

Opérations	18 183 \$	18 196 \$	16 354 \$
Santé et sécurité au travail	6 068	6 251	5 405
	24 251 \$	24 447 \$	21 759 \$

12. OBLIGATIONS PRÉVUES PAR LA LOI ET AUTRES OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

La Commission est tenue par la loi de rembourser le gouvernement provincial de tous les frais des défenseurs des droits du travailleur et de l'employeur. En 1999, la Commission a prévu la somme de 530 000 \$ au budget pour couvrir ces frais et a engagé des frais de 534 000 \$ (1998 - 540 000 \$).

Les présents états financiers contiennent les résultats d'activités découlant d'opérations faisant partie de l'exploitation ordinaire avec divers ministères, organismes et sociétés d'État contrôlés par le gouvernement provincial, auxquels la Commission peut être considérée comme étant apparentée.

Les placements suivants détenus par la Commission sont émis par la province ou par les organismes qui en relèvent ou sont émis par des municipalités et garantis par la province :

	1999 (en milliers)	1998 (en milliers)
Province du Nouveau-Brunswick	853 \$	1 748 \$

13. RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

La Commission et ses employés cotisent à un régime contributif de retraite à prestations déterminées, administré par la province du Nouveau-Brunswick, qui offre des prestations calculées sur le nombre d'années de service et le salaire maximal moyen des meilleures années.

Une évaluation actuarielle effectuée en date du 1^{er} avril 1989 indiquait que la valeur actuelle des prestations accumulées excédait la valeur marchande de l'actif net disponible pour verser ces prestations. La portion du déficit attribuée à la Commission se chiffre à 2,6 millions de dollars. La dette non provisionnée est en train d'être éliminée au moyen de paiements annuels progressifs qui ont commencé en 1992.

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1999

13. RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS (SUITE)

Compte tenu de l'évaluation de 1989, les paiements annuels (y compris les intérêts) au cours des cinq prochains exercices, portant intérêt à l'indice des prix à la consommation plus 2 % (en présumant un taux moyen de 6 %), amorti jusqu'à 2016, s'échelonnent comme suit :

	(en milliers)
2000	198 \$
2001	210
2002	222
2003	235
2004	250

Une évaluation actuarielle a été effectuée en date du 1^{er} avril 1997. Elle indiquait également que la valeur actuelle des prestations accumulées continuait d'excéder la valeur marchande de l'actif net disponible pour verser ces prestations. Aucun changement n'a été apporté à la capitalisation suite à cette évaluation; cependant, des évaluations effectuées à l'avenir pourraient modifier les exigences de capitalisation.

14. PASSIF ÉVENTUEL

Le projet de loi 21, la *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, a été promulgué le 26 février 1998. L'article 38.81 du projet de loi rétablit les prestations des conjoints survivants qui sont devenus inadmissibles à compter du 17 avril 1985 en raison d'un remariage ou de la cohabitation. Les engagements au titre des prestations comprennent les coûts futurs pour ces prestations rétablies. Certains conjoints survivants qui sont devenus inadmissibles avant le 17 avril 1985 revendiquent que leurs prestations devraient être rétablies et ont intenté une action à cet égard. Puisque le résultat de cette action ne peut pas être déterminé, les présents états financiers ne comprennent pas de passif connexe. Si on détermine que la Commission est tenue responsable du coût de tout rétablissement, il sera imputé à l'exercice en question.

15. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DE L'AN 2000

La passage à l'an 2000 pose un problème car de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour inscrire l'année. Ainsi, les systèmes fondés sur la date peuvent interpréter l'an 2000 comme l'année 1900 ou une autre date, ce qui aboutira à une erreur lorsqu'on traitera de l'information qui se sert d'une date en l'an 2000. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que le changement de date ait eu lieu, il n'est pas possible de conclure que tous les aspects du problème de l'an 2000 qui peuvent avoir une incidence sur la Commission, y compris ceux ayant trait aux clients, aux fournisseurs et aux tiers, ont été entièrement résolus.

16. BUDGET

Les chiffres du budget de 1999 présentés à titre de comparaison avec les chiffres réels ont été approuvés par le conseil d'administration de la Commission et n'ont pas été vérifiés.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains des chiffres de 1998 qui sont présentés à titre de comparaison ont été reclassés de façon à les rendre conformes à la présentation adoptée pour le présent exercice.

The first part of the paper is devoted to a general discussion of the problem of the distribution of the roots of a polynomial equation. It is shown that the roots of a polynomial equation of degree n are distributed in a certain way in the complex plane. The distribution is determined by the coefficients of the polynomial. The roots of a polynomial equation of degree n are distributed in a certain way in the complex plane. The distribution is determined by the coefficients of the polynomial.

In the second part of the paper, the author considers the case of a polynomial equation of degree n . It is shown that the roots of a polynomial equation of degree n are distributed in a certain way in the complex plane. The distribution is determined by the coefficients of the polynomial. The roots of a polynomial equation of degree n are distributed in a certain way in the complex plane. The distribution is determined by the coefficients of the polynomial.

The third part of the paper is devoted to a general discussion of the problem of the distribution of the roots of a polynomial equation. It is shown that the roots of a polynomial equation of degree n are distributed in a certain way in the complex plane. The distribution is determined by the coefficients of the polynomial. The roots of a polynomial equation of degree n are distributed in a certain way in the complex plane. The distribution is determined by the coefficients of the polynomial.

ÉTATS FINANCIERS
CONSEIL CONSULTATIF SUR LA
CONDITION DE LA FEMME
31 MARS 2000

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du
Conseil consultatif sur la condition de la femme

J'ai vérifié le bilan du Conseil consultatif sur la condition de la femme au 31 mars 2000 ainsi que l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son fonctionnement pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

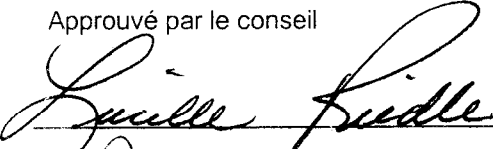
Daryl C. Wilson, f.c.a.

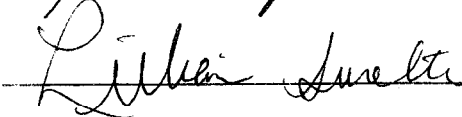
Fredericton (N.-B.)
le 15 mai 2000

CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
BILAN
31 MARS 2000

	2000	1999
ACTIF		
Encaisse	4 296 \$	1 164 \$
Débiteurs - Province du Nouveau-Brunswick	36 097	-
- Autre	-	3 900
	40 393 \$	5 064 \$
PASSIF ET EXCÉDENT		
Créditeurs - Dû à la province du Nouveau-Brunswick	-	5 064 \$
Excédent	40 393	-
	40 393 \$	5 064 \$

Approuvé par le conseil

 présidente

 membre

**CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000**

	2000 Budget	2000	1999
RECETTES			
Subventions			
Province du Nouveau-Brunswick	427 100 \$	429 100 \$	431 500 \$
DRH Canada	-	7 312	9 628
Autres	-	63	797
	<u>427 100</u>	<u>436 475</u>	<u>441 925</u>
DÉPENSES			
Services personnels	212 500	188 747	214 939
Autres services	174 600	178 176	175 581
Fournitures et approvisionnements	15 000	8 102	10 624
Bien et matériel	5 000	10 111	32 213
Contributions et subventions	20 000	10 900	900
Frais de dette et autres	-	46	189
	<u>427 100</u>	<u>396 082</u>	<u>434 446</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES			
	<u>Nul \$</u>	40 393	7 479
Excédent, début de l'exercice		-	-
Excédent, transféré au fonds consolidé		-	(7 479)
EXCÉDENT, fin de l'exercice		<u>40 393 \$</u>	<u>Nul \$</u>

**CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2000**

1. Objectif de l'organisation

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme conseille le gouvernement provincial sur les questions de la condition de la femme et porte les sujets d'intérêts aux femmes à l'attention du public.

2. Les principales conventions comptables

Le Conseil a pour principe d'imputer tous les achats d'immobilisations aux dépenses durant l'exercice où la dépense est engagée.

3. Dépenses ne figurant pas dans les états financiers

Les frais de location du bureau du Conseil et la majorité des coûts de traduction sont payés par la Province du Nouveau-Brunswick et ne figurent pas dans les dépenses du Conseil.

Le ministère des Finances a assumé la responsabilité de la presque totalité des tâches administratives du Conseil ainsi que les frais qui s'y rapportent.



ÉTATS FINANCIERS
CONSEIL DE LA JEUNESSE DU
NOUVEAU-BRUNSWICK
31 MARS 2000

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres du
Conseil de la jeunesse du
Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan du Conseil de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2000 et l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2000 ainsi que les résultats de son fonctionnement pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Daryl C. Wilson".

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 12 mai 2000

CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2000

	2000	1999
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	10 218 \$	9 391 \$
Débiteurs	3 457	1 226
Charges payées d'avance	-	1 724
	13 675 \$	12 341 \$
PASSIF ET EXCÉDENT		
Passif à court terme		
Débiteurs	8 795 \$	4 717 \$
Traitements courus	271	9 961
	9 066	14 678
Excédent (déficit)	4 609	(2 337)
	13 675 \$	12 341 \$

Approuvé par le Conseil

Carlo E. Roy

président

Laura Batt

membre

**CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000**

	Budget 2000 (note 3)	2000	1999
RECETTES			
Subventions de la province du Nouveau-Brunswick			
Exploitation	117 100 \$	117 100 \$	117 900 \$
Autre (note 4)	12 000	9 000	9 000
Divers	-	4 327	4 231
Youth Connexions Jeunesse (Tableau A)	-	101 185	82 798
	<u>129 100</u>	<u>231 612</u>	<u>213 929</u>
DÉPENSES			
Traitements et avantages sociaux	82 700	83 435	84 497
Frais de voyage, logements et repas	14 000	10 138	12 315
Imprimerie et photocopies	13 000	8 650	9 890
Téléphone	5 500	5 725	5 384
Dépenses de bureau	3 250	3 863	3 121
Relations publiques et publicité	2 000	2 200	3 414
Honoraires	3 000	2 013	1 880
Mobilier et matériel	1 000	1 666	2 372
Services professionnels	1 000	547	639
Traduction	1 000	-	1 636
Perfectionnement professionnel	300	354	347
Réparations et entretien	300	-	335
Frais bancaires	180	180	209
Conférence et réunion	150	303	135
Divers	50	29	8
Marketing	-	-	1 723
Youth Connexions Jeunesse (Tableau A)	-	105 563	85 861
	<u>127 430</u>	<u>224 666</u>	<u>213 766</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>1 670 \$</u>	6 946	163
Déficit, au début de l'exercice		(2 337)	(2 500)
EXCÉDENT (DÉFICIT), à la fin de l'exercice		<u>4 609 \$</u>	<u>(2 337) \$</u>

CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2000

1. Objectif de l'organisme

Le Conseil a été établi en vertu d'une résolution du cabinet en mai 1986 et les nominations au Conseil furent annoncées en mars 1987. Les opérations du Conseil ont commencé en mai 1987.

La mission du Conseil de la Jeunesse se lit comme suit :

Le Conseil de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick est un organisme provincial représentant la jeunesse du Nouveau-Brunswick. Le Conseil exprime les intérêts, les besoins, les inquiétudes et les perspectives des jeunes âgés de 15 - 24 ans et présente des recommandations au gouvernement et à la population. Ces objectifs sont accomplis par des activités consultatives et partisans, par la coordination de ressources et par des recherches et consultations. Le Conseil de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick s'efforce d'être un catalyseur pour accroître la participation des jeunes dans la société.

2. Immobilisations

Le Conseil a pour principe d'imputer tous les achats d'immobilisations aux dépenses dans la période où la dépense est engagée.

3. Information budgétaire

L'information budgétaire pour l'exercice 2000 se rapporte uniquement aux opérations générales du Conseil de la Jeunesse. Pendant l'exercice, le Conseil a reçu des recettes additionnelles pour défrayer les coûts d'opérations du Youth Connexions Jeunesse. Les recettes et dépenses de cette activité ne figurent pas dans l'information budgétaire.

4. Subventions - Autre

Un montant de 9 000 \$ a été reçu durant la période se terminant le 31 mars 2000 (1999 - 9 000 \$) pour défrayer le coût de publication du Bulletin Journal du Conseil de la Jeunesse.

5. Services fournis par la province du Nouveau-Brunswick et autres

Le Conseil utilise un édifice à bureaux appartenant à la Province du Nouveau-Brunswick pour lequel il n'y a aucun frais de location.

Youth Connexions Jeunesse opère dans un local fourni gratuitement au centre d'achat Regent Mall à Fredericton.

CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2000

6. Youth Connexions Jeunesse – Objectif de l'organisme

Le Conseil a établi Youth Connexions Jeunesse (YCJ), un centre d'information pour la jeunesse, en novembre 1993.

La mission du YCJ se lit comme suit :

YCJ a pour mission de faciliter les rapports entre les jeunes et les différentes organisations installées au Nouveau-Brunswick et à l'extérieur de la province, de sensibiliser le public aux questions qui intéressent les jeunes en créant des partenariats très étendus et d'encourager la communauté à travailler de concert avec les jeunes dans toute la province.

7. Recettes – projets spéciaux

Youth Connexions Jeunesse (YCJ) a reçu des montants additionnels en 2000 du ministère du Développement des ressources humaines – N.- B. pour des projets spéciaux. Ces montants sont :

8 200 \$	Projet de recherche, services aux jeunes
9 900	Ligne d'information pour jeunes
<u>7 000</u>	Kiosque YCJ
<u>25 100 \$</u>	

TABLEAU A

**CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES YOUTH CONNEXIONS JEUNESSE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000**

	2000	1999
RECETTES		
Province du Nouveau-Brunswick		
Subvention d'exploitation	60 000 \$	60 000 \$
Programme Perspective d'emploi	14 353	21 801
Projets spéciaux (note 7)	25 100	-
Divers	1 732	997
	101 185	82 798
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux		
Administration	36 855	34 521
Employés à temps partiel	41 902	43 334
Mobilier et matériel	18 401	27
Imprimerie et photocopies	1 359	2 272
Dépenses de bureau	2 107	2 616
Téléphone	2 635	2 009
Divers – projets spéciaux	1 548	-
Perfectionnement professionnel	55	112
Services professionnels	35	-
Conférence	57	35
Frais de voyage, logements et repas	279	106
Relations publiques et publicité	-	64
Réparations et entretien	330	765
	105 563	85 861
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES RECETTES	(4 378) \$	(3 063) \$

ÉTATS FINANCIERS

LE **C**ONSEIL DU **P**REMIER **M**INISTRE

SUR LA **C**ONDITION DES **P**ERSONNES **H**ANDICAPÉES

31 MARS 2000

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du
Conseil du Premier ministre sur
la condition des personnes handicapées

J'ai vérifié le bilan du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées au 31 mars 2000 ainsi que l'état des recettes et dépenses et l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son fonctionnement pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

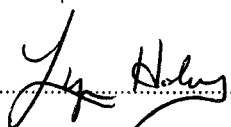
Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 12 mai 2000

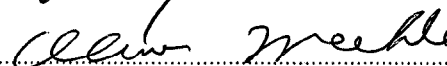
**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
BILAN
31 MARS 2000**

	2000	1999
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	34 885 \$	31 118 \$
Débiteurs	1 697	1 314
Frais payés d'avance (note 2)	7 625	8 461
	<u>44 207 \$</u>	<u>40 893 \$</u>
PASSIF ET EXCÉDENT		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	10 223 \$	6 976 \$
Excédent		
Non affecté	21 901	21 841
Affecté (note 1(c))	12 083	12 076
	<u>33 984</u>	<u>33 917</u>
	<u>44 207 \$</u>	<u>40 893 \$</u>

Approuvé par le Conseil


.....

présidente


.....

membre

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000**

	2000 Budget	2000 Réel	1999 Réel
RECETTES			
Subventions - Province du Nouveau-Brunswick	227 300 \$	229 600 \$	228 900 \$
Recouvrements	8 943	2 450	1 275
Revenu d'intérêts	-	7	7
Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées (note 2)	-	7 443	-
	<u>236 243</u>	<u>239 500</u>	<u>230 182</u>
DÉPENSES			
Traitements et charges sociales	182 500	176 349	167 953
Ameublement et matériel	6 500	4 854	1 640
Fournitures de bureau	4 700	3 531	3 331
Téléphone	4 500	3 505	3 296
Imprimerie	10 000	9 111	7 399
Traduction	7 500	276	1 942
Honoraires	7 250	5 325	5 501
Frais de déplacement	7 125	4 455	5 787
Affranchissement	5 900	7 933	4 064
Entretien	2 250	1 477	1 810
Frais d'hôtel	4 150	3 946	2 068
Stationnement	3 360	2 671	3 150
Réunions du Conseil	6 500	1 487	1 430
Consultations et séminaires	-	132	3 383
Repas	1 750	1 219	975
Bibliothèque et abonnements	2 000	1 709	1 796
Location de matériel de bureau	3 000	2 537	110
Assurances	450	732	378
Divers	2 000	715	105
Frais bancaires	145	26	70
Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées (note 2)	2 916	7 443	-
	<u>264 496</u>	<u>239 433</u>	<u>216 188</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE	(28 253)\$	67 \$	13 994 \$
Distribué à l'excédent			
Non affecté	(28 253)\$	60 \$	13 987 \$
Affecté	-	7	7
	<u>(28 253)\$</u>	<u>67 \$</u>	<u>13 994 \$</u>

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
ÉTAT DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000**

	2000	1999
Excédent non affecté:		
Solde, début de l'exercice	21 841 \$	7 854 \$
Distribution de l'excédent des recettes sur les dépenses pendant l'exercice	60	13 987
Solde, fin de l'exercice	<u>21 901</u>	<u>21 841</u>
Excédent affecté:		
Solde, début de l'exercice	12 076	12 069
Distribution de l'excédent des recettes sur les dépenses pendant l'exercice (note 1 (c))	7	7
Solde, fin de l'exercice	<u>12 083</u>	<u>12 076</u>
EXCÉDENT TOTAL , fin de l'exercice	<u>33 984 \$</u>	<u>33 917 \$</u>

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 MARS 2000**

1. Résumé des principales conventions comptables

(a) Immobilisations

La politique du Conseil est d'imputer les achats d'immobilisations aux dépenses durant l'exercice où la dépense est engagée.

(b) Services fournis par la province du Nouveau-Brunswick

Le Conseil utilise un local auquel les frais de location sont payés par la province du Nouveau-Brunswick. Cependant, aucun montant n'a été inscrit aux dépenses du Conseil.

(c) Excédent affecté

Les recettes autre que les subventions gouvernementales ont été désignées par le Conseil pour le seul but d'encourager les personnes handicapées de toute la province à participer aux activités mises sur pied par le Conseil. Pour refléter l'utilisation limitée des fonds en question, un compte d'excédent affecté a été créé. Les recettes, nettes des dépenses s'y rattachant, sont incluses dans ce compte d'excédent affecté. Le Conseil utilisera ces fonds pour contrebalancer le coût, de plus en plus élevé, de permettre aux personnes handicapées d'assister aux réunions du Conseil ou d'obtenir de l'information.

2. Autres activités – la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées agit à titre de coordonnateur pour la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées. Le Conseil paie pour certains coûts encourus lors de cette événement. Les subventions reçus de Développement des ressources humaines Canada devrait permettre le comité provincial de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées de rembourser le Conseil. Si le comité ne reçoit pas les fonds suffisants, le Conseil est responsable des dépenses non remboursées.

Le Conseil a payé 6 365 \$ au comité provincial pour l'événement de l'année prochaine. Ces coûts sont inclus dans les frais payés d'avance sur les états financiers. Le montant total des frais payés d'avance pour l'événement de juin 1999 était remboursé et était inclus dans l'état des recettes et dépenses.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET
DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 2000

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'honorable Bernard Lord
Premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick,
-et-
Au président et aux membres du
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan consolidé du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2000 ainsi que l'état consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général


Daryl C. Wilson, f.c.a.

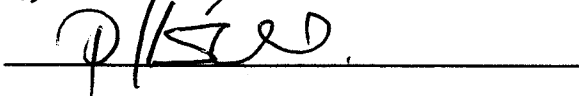
Fredericton (N.-B.)
le 2 juin 2000

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN CONSOLIDÉ
31 MARS 2000**

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	2000 Total	Redressé 1999 Total
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse et dépôts à terme	572 998 \$	- \$	572 998 \$	2 212 977 \$
Débiteurs	1 735 681	-	1 735 681	1 893 565
Travaux en cours (note 2(b))	125 148	-	125 148	281 466
Frais payés d'avance	27 206	-	27 206	7 376
	<u>2 461 033</u>	<u>-</u>	<u>2 461 033</u>	<u>4 395 384</u>
Investissements à long terme, au coût (note 4)	198 068	1 550 932	1 749 000	-
Immobilisations, nettes (note 5)	-	2 241 734	2 241 734	2 094 797
	<u>2 659 101 \$</u>	<u>3 792 666 \$</u>	<u>6 451 767 \$</u>	<u>6 490 181 \$</u>
PASSIF ET SOLDES DE FONDS				
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	771 697 \$	- \$	771 697 \$	789 145 \$
Recettes reportées (note 2 (b))	100 305	-	100 305	230 891
	<u>872 002</u>	<u>-</u>	<u>872 002</u>	<u>1 020 036</u>
Contributions reportées (note 6)	-	55 473	55 473	38 216
Soldes de fonds				
Non affectés (note 3)	1 787 099	-	1 787 099	1 953 316
Affectés par le conseil (note 7)	-	1 550 932	1 550 932	1 422 032
Investis en immobilisations	-	2 186 261	2 186 261	2 056 581
	<u>1 787 099</u>	<u>3 737 193</u>	<u>5 524 292</u>	<u>5 431 929</u>
	<u>2 659 101 \$</u>	<u>3 792 666 \$</u>	<u>6 451 767 \$</u>	<u>6 490 181 \$</u>

Approuvé par le conseil





président

directeur général

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000**

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	2000 Total	Redressé 1999 Total
RECETTES				
Recettes d'exploitation	7 478 794 \$	-	7 478 794 \$	6 895 899 \$
Subventions d'exploitation				
- Province du Nouveau-Brunswick	740 701	-	740 701	758 600
Intérêts	121 332	-	121 332	128 001
Démutualisation des polices d'assurance	63 635	-	63 635	-
Divers	34 368	-	34 368	29 232
Gain sur la vente d'immobilisations	-	-	-	11 321
	<u>8 438 830</u>	<u>-</u>	<u>8 438 830</u>	<u>7 823 053</u>
CHARGES				
Frais d'exploitation	6 391 055	-	6 391 055	5 949 978
Frais généraux et administratifs	1 516 376	-	1 516 376	1 448 716
Amortissement (notes 5, 6 et 7)	341 420	-	341 420	346 286
Mauvaises créances	97 616	-	97 616	(7 126)
	<u>8 346 467</u>	<u>-</u>	<u>8 346 467</u>	<u>7 737 854</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES CHARGES				
	92 363	-	92 363	85 199
Solde de fonds au début de l'exercice	1 953 316	3 478 613	5 431 929	5 346 730
Ajustements interfonds (note 7)	(258 580)	258 580	-	-
SOLDES DE FONDS à la fin de l'exercice				
	<u>1 787 099 \$</u>	<u>3 737 193 \$</u>	<u>5 524 292 \$</u>	<u>5 431 929 \$</u>

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000**

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	2000 Total	Redressé 1999 Total
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR) :				
Activités d'exploitation :				
Excédent des recettes sur les charges	92 363 \$	- \$	92 363 \$	85 199 \$
Amortissement	341 420	-	341 420	346 286
Gain sur la vente d'immobilisations	-	-	-	(11 321)
Variation nette de postes du fonds de roulement hors trésorerie	146 338	-	146 338	(450 231)
Encaisse nette provenant de l'exploitation	580 121	-	580 121	(30 067)
Activités de financement et d'investissement :				
Conversion des investissements à court terme en investissements à long terme (note 4)	(198 068)	(550 932)	(749 000)	-
Achat d'investissement à long terme	-	(1 000 000)	(1 000 000)	-
Produits provenant de la disposition d'immobilisations	-	-	-	11 321
Achats d'immobilisations	-	(526 747)	(526 747)	(541 628)
Contributions reportées pour l'achat d'immobilisations	-	55 647	55 647	-
Encaisse nette utilisée pour des activités de financement et d'investissement	(198 068)	(2 022 032)	(2 220 100)	(530 307)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	382 053	(2 022 032)	(1 639 979)	(560 374)
Encaisse et dépôts à terme au début de l'exercice	790 945	1 422 032	2 212 977	2 773 351
Transferts interfonds (note 7)	(600 000)	600 000	-	-
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME à la fin de l'exercice	572 998 \$	- \$	572 998 \$	2 212 977 \$

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2000**

1. Objectif de l'organisation

Le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick est une organisation sans but lucratif constitué en 1962 par la Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité. Les objectifs du Conseil est de promouvoir, stimuler et expédier un perfectionnement continu dans son efficacité productive et dans l'accroissement de l'économie dans les secteurs variés du Nouveau-Brunswick. Le Conseil fournit des services de recherche indépendants, d'analyse ainsi que des services d'ordre technique principalement aux entreprises du Nouveau-Brunswick pour lesquels elles sont facturées sur une base de services rendus.

2. Principales conventions comptables

(a) Comptabilité par fonds

Les recettes et les charges relatives aux services rendus et à l'administration sont comptabilisées dans le fonds d'exploitation. Le fonds des immobilisations inclus les actifs, les passifs, les gains et les dépenses qui sont liés à l'acquisition, la disposition et le financement des immobilisations ainsi que le montant net des actifs affectés aux immobilisations.

(b) Détermination des recettes

Les recettes sont considérées gagnées et sont constatées au fonds d'exploitation selon un pourcentage d'achèvement lorsque les services sont rendus. La valeur des travaux achevés mais non facturés apparaît sous la rubrique "Travaux en cours". Les montants payés ou facturés à l'avance, correspondant à des travaux non réalisés, apparaissent sous la rubrique "Recettes reportées". Tout revenu d'intérêts est constaté au fonds d'exploitation dans l'exercice au cours duquel il est gagné. Les gains et les pertes sur la disposition des immobilisations sont constatés au fonds des immobilisations dans l'exercice au cours duquel la disposition est faite.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition dans le fonds des immobilisations. L'amortissement est établi selon la méthode de l'amortissement linéaire basé sur la vie utile estimative des biens. L'amortissement de l'exercice fait parti des coûts relatif à la livraison des services dans le fonds d'exploitation.

(d) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Conseil et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Minuvar Ltée.

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2000**

3. Changements dans les méthodes comptables

Durant l'exercice, le Conseil a adopté une méthode pour couvrir les obligations des vacances non utilisées et des heures supplémentaires cumulées par le temps supplémentaire. Auparavant, le Conseil considérait ceci comme une dépense dans l'année auquelle le temps était utilisé ou facturé. Ce changement a pour résultat une augmentation du passif de 1999 et une diminution dans le solde d'ouverture du fonds non affecté de 1999 de 165 709 \$. Un montant additionnel de 9 983 \$ a été accumulé et défrayé en 2000 selon les nouvelles conventions comptables.

4. Investissements à long terme

En 1999, les investissements avec un coût de 2 097 616 \$ étaient considérés à court terme. De semblables investissements sont retenus en 2000; cependant, dû à la variation des taux d'intérêts, les options attachées furent levées par les émetteurs et les investissements sont effectivement devenues long terme de nature. La source fondamentale de l'incertitude à laquelle ces investissements sont exposés est un risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur de l'investissement va varier due aux changements futurs des taux d'intérêt sur le marché.

	Unité	Valeur/Unité	2000
Revenu fixe			
Billets de la Banque de la Nouvelle-Écosse, dûs le 26 juin 2000, avec extension à l'option de l'émetteur jusqu'en 2010. L'intérêt de 6,00% est payé annuellement.	2 490	100	249 000
Billets de la Société pour l'expansion des exportations, dûs le 17 avril 2000, avec extension à l'option de l'émetteur jusqu'en 2012. En 2000, l'intérêt de 5,650% est payé semi-annuellement, croissant différentiellement à 7,00% dans la dernière année.	5 000	100	500 000
Billets de la province de la Nouvelle-Écosse, dûs le 27 avril 2000, avec extension à l'option de l'émetteur jusqu'en 2010. L'intérêt de 5,500% est payé annuellement.	10 000	100	1 000 000
			<u>1 749 000</u>

Les investissements retenus au 31 mars 2000 ont une valeur marchande de 1 649 399 \$.

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2000**

5. Immobilisations

	Taux d'amortissement	2000	1999
Véhicules	25 %	14 343 \$	14 343 \$
Équipement d'informatique	25 %	950 162	781 380
Autres équipements	12,5%	4 908 288	4 617 056
Bâtiment	3%	1 941 456	1 874 724
Coût		<u>7 814 249</u>	<u>7 287 503</u>
Moins : amortissement cumulé		5 572 515	5 192 706
Immobilisations, nettes		<u>2 241 734 \$</u>	<u>2 094 797 \$</u>

La charge d'amortissement est composée des montants suivants :

	2000	1999
Amortissement des actifs	379 809 \$	370 764 \$
Amortissement des contributions reportées	(38 389)	(24 478)
	<u>341 420 \$</u>	<u>346 286 \$</u>

6. Contributions reportées

Les contributions reportées dans le fonds des immobilisations représentent la portion non-amortie des contributions externes reçues envers le coût des immobilisations spécifiques. L'amortissement des contributions reportées est calculé au même taux que l'amortissement des actifs à lequel il se rapporte et est compris dans l'amortissement pour fin de présentation. Cette méthode de présentation est devenue en vigueur le 1 avril 1995.

Durant l'exercice, les changements dans le solde des contributions reportées dans le fonds des immobilisations sont les suivants :

Contributions reportées au 31 mars 1999	38 216 \$
Contributions aux coûts de l'équipement	55 646
Amortissement des contributions reportées	(38 389)
Contributions reportées au 31 mars 2000	<u>55 473 \$</u>

Durant les années précédant le 1 avril 1995, les contributions envers le coût des immobilisations étaient créditées au coût des actifs apparentés et donc diminuées de la valeur de l'actif net sujet à l'amortissement. Depuis le commencement du Conseil, il était le récipiendaire de financement en capital d'un éventail de programmes; les détails concernant le montant et la classification des actifs

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2000**

financés à travers ces programmes ne sont pas raisonnablement déterminables. Pour cette raison, les immobilisations acquises avant le 1^{er} avril 1995 continuent d'être reportées au coût net des contributions externes.

7. Transferts interfonds et soldes de fonds affectés à l'interne

Les directeurs du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick ont affecté à l'interne des ressources au montant de 1 550 932 \$ au 31 mars 2000. Ce montant affecté à l'interne est destiné pour l'acquisition d'immobilisations et le paiement des obligations en capital et n'est pas disponible pour autres fins sans le consentement du conseil d'administration. Ce montant inclus un transfert au 31 mars 2000 de 600 000 \$ du fonds d'exploitation au fonds des immobilisations.

8. Transactions entre apparentées

Durant l'année le Conseil a fourni des services aux ministères et aux agences de la Couronne de la Province du Nouveau-Brunswick.

Le Conseil a fourni ces services en vertu de ses normes et de ses conditions habituelles.

	2000	1999
Recettes provenant des services pour l'année Ministères et agences	1 405 465 \$	1 587 858 \$
Débiteurs au 31 mars Ministères et agences	248 035 \$	472 939 \$



ÉTATS FINANCIERS

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES
MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

31 DÉCEMBRE 1999

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Conseil d'administration de la Corporation
de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 1999 et l'état des résultats et des bénéfices non répartis et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 décembre 1999, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Daryl C. Wilson".

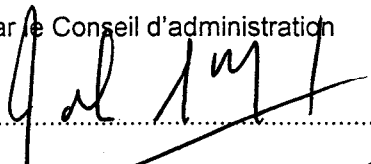
Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton, (N.-B.)
le 28 février 2000

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 DÉCEMBRE 1999

	1999	1998
ACTIF		
Encaisse et placements à court terme	137 094 \$	784 113 \$
Intérêts courus à recevoir des municipalités et des entreprises municipales	4 143 032	3 976 679
Revenus de placements courus à recevoir	15 649	-
	<u>4 295 775</u>	<u>4 760 792</u>
Placements à long terme	520 000	-
Ajouter: Primes non amortis	62 787	-
	<u>582 787</u>	<u>-</u>
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales (note 2)	346 213 000	334 527 000
	<u>351 091 562 \$</u>	<u>339 287 792 \$</u>
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Créditeurs	14 753 \$	93 700 \$
Intérêts courus à payer sur la dette obligataire	4 143 032	3 976 679
Dette obligataire (note 3)	346 213 000	334 527 000
	<u>350 370 785</u>	<u>338 597 379</u>
Bénéfices non répartis	720 777	690 413
	<u>351 091 562 \$</u>	<u>339 287 792 \$</u>

Approuvé par le Conseil d'administration


 administrateur


 administrateur

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1999**

	1999	1998
RECETTES		
Intérêts reçus des municipalités et des entreprises municipales	24 216 997 \$	25 059 909 \$
Fonds réservés pour les frais d'émission de débentures	102 812	84 606
Revenu de placement	41 179	35 611
	24 360 988	25 180 126
DÉPENSES		
Intérêts sur la dette obligataire	24 216 997	25 059 909
Amortissement des primes	4 709	-
Autres dépenses	108 918	110 119
	24 330 624	25 170 028
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	30 364	10 098
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	690 413	680 315
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS à la fin de l'exercice	720 777 \$	690 413 \$

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1999**

	1999	1998
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR)		
L'exploitation:		
Bénéfice net de l'exercice	30 364 \$	10 098 \$
Ajouter (déduire):		
Amortissement des primes	4 709	-
Diminution (augmentation) des postes hors caisse du fonds de roulement	(94 596)	13 002
	<u>(59 523)</u>	<u>23 100</u>
Activités de financement:		
Recettes provenant de la vente de débetures	64 783 424	55 828 453
Fonds réservés pour les frais d'émission de débetures	(102 812)	(84 606)
Principal versé sur la dette obligataire	(53 522 000)	(50 389 000)
	<u>11 158 612</u>	<u>5 354 847</u>
Activités d'investissements:		
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales	(64 680 612)	(55 743 847)
Principal remboursé par les municipalités et les entreprises municipales	53 522 000	50 389 000
Placements à long terme	(587 496)	-
	<u>(11 746 108)</u>	<u>(5 354 847)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(647 019)	23 100
Encaisse au début de l'exercice	784 113	761 013
ENCAISSE à la fin de l'exercice	<u>137 094 \$</u>	<u>784 113 \$</u>

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1999**

1. Résumé des principales conventions comptables

La Corporation a été créée en vertu de la Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, qui est entrée en vigueur le 1^{er} février 1983. Le rôle de la Corporation est de prêter des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales par l'entremise d'une autorité centrale d'emprunt.

Les prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales et la dette obligataire sont inscrits à leur valeur nominale. Tout escompte ou toute prime d'émission sur les placements de la Corporation en dette obligataire est transféré à la municipalité ou à l'entreprise municipale et inscrit dans leurs états financiers.

2. Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales

- (a) Les prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales sont garantis par les débentures municipales qui sont payables en versements annuels à des termes maximums de quinze ans.

- (b) Les conditions des prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales sont identiques à celles des débentures en circulation.

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1999

3. Dette obligataire

(a) Voici, en monnaie canadienne, le montant en circulation des débetures au 31 décembre 1999, dette qui est entièrement garantie par la province du Nouveau-Brunswick:

<u>Série</u>	<u>Date d'émission</u>	<u>Date d'échéance</u>	<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Montant initial</u>	<u>Montant en circulation</u>
"H"	01 déc. 1986	du 01 déc. 1987 à 2001	9% à 10 1/8%	18 610 000 \$	983 000 \$
* "O"	22 août 1990	du 22 août 1991 à 2000	11 1/2% à 12 3/4%	8 989 000	2 431 000
* "P"	11 déc. 1990	du 11 déc. 1991 à 2000	11 1/2% à 11 3/4%	29 344 000	5 667 000
* "Q"	27 juin 1991	du 27 juin 1992 à 2001	9 1/4% à 10 5/8%	17 947 000	4 930 000
"R"	16 déc. 1991	du 16 déc. 1992 à 2001	7 3/8% à 9 3/8%	35 221 000	9 331 000
"S"	14 juillet 1992	du 14 juillet 1993 à 2002	6 1/2% à 9%	24 076 000	8 711 000
* "T"	30 déc. 1992	du 30 déc. 1993 à 2002	7 1/2% à 8 7/8%	22 171 000	9 126 000
"U"	29 juillet 1993	du 29 juillet 1994 à 2008	5 1/2% à 8 3/8%	34 442 000	14 188 000
"V"	23 déc. 1993	du 23 déc. 1994 à 2003	4 3/4% à 7 1/2%	23 856 000	11 379 000
* "W"	09 août 1994	du 09 août 1995 à 2004	8% à 9 3/4%	30 860 000	16 527 000
* "X"	21 déc. 1994	du 21 déc. 1995 à 2004	7 1/4% à 9 1/2%	14 243 000	7 922 000
"Y"	07 juin 1995	du 07 juin 1996 à 2005	7 1/8% à 8 1/8%	13 611 000	9 684 000
* "Z"	20 déc. 1995	du 20 déc. 1996 à 2005	6 1/4% à 7 7/8%	39 032 000	25 606 000
"AA"	24 juillet 1996	du 24 juillet 1997 à 2006	5 5/8% à 7 7/8%	19 028 000	14 874 000
"AB"	02 déc. 1996	du 02 déc. 1997 à 2006	3 5/8% à 6 5/8%	38 610 000	29 451 000
* "AC"	16 oct. 1997	du 16 oct. 1998 à 2007	4 1/8% à 6%	36 187 000	30 280 000
"AD"	18 déc. 1997	du 18 déc. 1998 à 2007	4 1/4% à 5 3/4%	34 346 000	28 256 000
"AE"	25 août 1998	du 25 août 1999 à 2008	5 1/4% à 5 5/8%	26 566 000	24 062 000
"AF"	15 déc. 1998	du 15 déc. 1999 à 2008	5 1/8% à 5 1/2%	29 838 000	27 597 000
"AG"	11 août 1999	du 11 août 2000 à 2009	5 1/5% à 5 3/4%	31 633 000	31 633 000
* "AH"	14 déc. 1999	du 14 déc. 2000 à 2009	5 7/10% à 6 1/2%	33 575 000	33 575 000
				<u>562 185 000 \$</u>	<u>346 213 000 \$</u>

*Ces débetures furent vendues directement aux Fonds gérés par la province du Nouveau-Brunswick.

(b) Voici les montants du principal à rembourser dans chacun des cinq prochains exercices:

2000	54 993 000 \$
2001	49 717 000 \$
2002	45 468 000 \$
2003	40 372 000 \$
2004	34 530 000 \$



ÉTATS FINANCIERS

LA FONDATION DES BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 2000

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres du conseil
d'administration
La Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2000 et l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits du public en général dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, ma vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de la Fondation et je n'ai pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons reçus, du résultat net, de l'actif et de l'actif net.

À mon avis, à l'exception de l'effet des redressements que j'aurais pu juger nécessaires si j'avais été en mesure de vérifier l'intégralité des dons mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de ses activités et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 23 octobre 2000

LA FONDATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2000

	2000	1999
ACTIF		
Actifs à court terme		
Encaisse (compte en fiducie)	24 423 \$	- \$
Débiteurs	137	22 983
	<u>24 560 \$</u>	<u>22 983 \$</u>
PASSIF ET DÉFICIT		
Créditeurs	50 000 \$	- \$
(Déficit) Actifs nets	<u>(25 440)</u>	<u>22 983</u>
	<u>24 560 \$</u>	<u>22 983 \$</u>

Approuvé par le conseil

Aldric B. Men président

J. Montague administrateur

**LA FONDATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000**

	2000	1999 (13 mois)
RECETTES		
Dons provenant du public	720 \$	30 332 \$
Subventions du Ministère des Municipalités	720	30 332
Intérêt bancaire	347	2 678
	1 787	63 342
 DÉPENSES		
Dépenses de la bibliothèque	50 210	30 193
Services professionnels	-	9 813
Autres	-	353
	50 210	40 359
EXCÉDENT (DÉFICIENCE) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE	(48 423)	22 983
Actifs nets, début de l'exercice	22 983	-
ACTIFS NETS (DÉFICIT), fin de l'exercice	(25 440) \$	22 983 \$

LA FONDATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2000

1. Autorité et objectif

La Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick est une entité indépendante créée sous la provision de la Loi sur les bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick proclamée le 1 mars 1998. Le mandat de la Fondation est

- (1) de recevoir des dons de biens réels et personnels, y compris de l'argent, pour soutenir les bibliothèques publiques et les services de bibliothèques publiques dans la province, y compris le soutien pour des projets d'immobilisations pour les installations de bibliothèques publiques, l'achat de matériel, d'équipement et de fournitures pour les bibliothèques publiques et le soutien pour ces services de bibliothèques qui peuvent être dispensés par l'entremise du réseau des bibliothèques publiques de la province,
- (2) d'investir et d'administrer les biens reçus,
- (3) d'encourager, de faciliter et d'exécuter les programmes et les activités qui, directement ou indirectement, augmenteront le soutien financier des bibliothèques publiques de la province ou leur conféreront un avantage,
- (4) d'accorder des subventions et des dons pour soutenir le réseau de bibliothèques publiques de la province,
- (5) de promouvoir l'utilisation et les avantages des bibliothèques publiques de la province, et
- (6) d'aider les commissions de bibliothèques publiques à collecter des fonds pour les bibliothèques publiques de la province.

2. Situation financière de la Fondation

Au 31 mars 2000, le passif de la Fondation dépassait l'actif de 25 440 \$. La poursuite des activités de la Fondation dépendra des contributions futures du gouvernement provincial et des donateurs, lesquelles devront être suffisantes pour permettre à la Fondation de s'acquitter de ses obligations.

États financiers de

FOREST PROTECTION LIMITED

31 mars 2000

Deloitte & Touche, s.r.l.



**Deloitte &
Touche****Deloitte & Touche LLP**
Brunswick House
44 Chipman Hill
P.O. Box 6549, Station A
Saint John, New Brunswick
E2L 4R9Telephone: (506) 632-1080
Facsimile: (506) 632-1210

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de
Forest Protection Limited

Nous avons vérifié le bilan de Forest Protection Limited au 31 mars 2000 ainsi que les états des résultats et des actifs nets non affectés, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Deloitte & Touche LLP

Comptables agréés

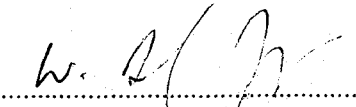
Le 28 avril 2000

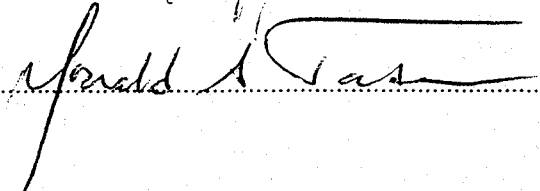
FOREST PROTECTION LIMITED**Bilan**

au 31 mars 2000

	2000	1999
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et placements à court terme	8 692 702 \$	-
Débiteurs	69 329	85 872
Stocks - pièces de rechange pour aéronefs	631 525	638 338
- autres	6 152	4 105
	9 399 708	728 315
IMMOBILISATIONS		
Immobilisations corporelles (note 2)	1 535 020	1 656 306
	10 934 728 \$	2 384 621 \$
PASSIF À COURT TERME		
Emprunts bancaires	-	3 199 000 \$
Créditeurs	149 842	1 012 620
Produits reportés	82 445	151 866
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 3)	42 954	40 459
	275 241	4 403 945
DETTE À LONG TERME (note 3)	94 019	136 973
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 4)	2 000	2 000
Surplus d'apport	715 888	715 888
Investissement net en immobilisations	1 398 047	1 478 874
Actifs nets affectés au remplacement de matériel	8 449 533	(4 353 059)
Actifs nets non affectés	-	-
	10 565 468	(2 156 297)
	10 934 728 \$	2 384 621 \$

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

....., administrateur

....., administrateur

FOREST PROTECTION LIMITED**État des résultats et des actifs nets non affectés
de l'exercice terminé le 31 mars 2000**

	2000	1999
PRODUITS		
Contributions des participants		
Province du Nouveau-Brunswick	2 121 368 \$	2 008 321 \$
Entreprises	307 121	335 917
Projet Tussock Moth de Nouvelle-Écosse	-	2 296 387
Autres produits	588 915	633 188
Intérêts, exploitation	29 102	333
	3 046 506	5 274 146
CHARGES DE FONCTIONNEMENT (note 5)		
Frais généraux	670 578	646 767
Intervention phytosanitaire	324 225	298 241
Extinction des incendies	1 553 377	1 334 220
Recherche et développement	502 898	502 558
Autres projets	-	2 028 217
	3 051 078	4 810 003
AUTRES		
Règlement de litige	(20 000 000)	-
Intérêts sur placements	(472 796)	-
Remboursement aux participants	6 813 472	-
Frais de litige	852 301	2 086 493
Amortissement des immobilisations	155 252	90 341
Gain à l'aliénation d'immobilisations	(74 566)	(57 202)
	(12 726 337)	2 119 632
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	12 721 765	(1 655 489)
Virement du (au) poste Investissement net en immobilisations	110 827	(87 836)
Virement (au) du poste Actifs nets affectés au remplacement de matériel	(12 832 592)	1 743 325
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS À LA FIN	- \$	- \$

FOREST PROTECTION LIMITED**État de l'évolution de l'actif net**

de l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000	1999
INVESTISSEMENT NET EN IMMOBILISATIONS		
Solde au début	1 478 874 \$	1 361 038 \$
Virement provenant des (affecté aux) activités non affectées		
Acquisition d'immobilisations corporelles	192 726	556 940
Dette à long terme sur immobilisations	10 459	(177 432)
Produit tiré de l'aliénation ou de la mise hors service de biens	(233 326)	(258 533)
Amortissement des immobilisations	(155 252)	(90 341)
Gain à l'aliénation d'immobilisations	74 566	57 202
	(110 827)	87 836
Virement du poste Actifs nets affectés au remplacement de matériel		
Acquisition d'immobilisations corporelles	30 000	30 000
Virement total (du) au poste Investissement net en immobilisations	(80 827)	117 836
Solde à la fin	1 398 047 \$	1 478 874 \$

ACTIFS NETS AFFECTÉS AU REMPLACEMENT DE MATÉRIEL

Solde au début	(4 353 059) \$	(2 579 734) \$
Virement provenant des (affecté aux) activités non affectées		
Règlement de litige	20 000 000	-
Remboursement aux participants	(6 813 472)	-
Frais de litige	(642 147)	(1 704 655)
Frais administratifs liés à un litige	(156 322)	(255 698)
Intérêt sur les fonds grevés d'affectations d'origine interne	(53 832)	(126 140)
Intérêt gagné sur fonds investis	472 796	-
Virement provenant des actifs nets non affectés	25 569	343 168
	12 832 592	(1 743 325)
Virement au poste Investissement net en immobilisations	(30 000)	(30 000)
	12 802 592	(1 773 325)
Solde à la fin	8 449 533 \$	(4 353 059) \$

FOREST PROTECTION LIMITED**État des flux de trésorerie****de l'exercice terminé le 31 mars 2000**

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
RENTRÉES (SORTIES) NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	12 721 765 \$	(1 655 489) \$
Amortissement des immobilisations	155 252	90 341
Gain à l'aliénation d'immobilisations	(74 566)	(57 202)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	16 543	73 824
Stocks - pièces de rechange pour aéronefs	6 813	5 684
- autres	(2 047)	(3 106)
Créditeurs	(862 778)	248 840
Produits reportés	(69 421)	20 653
	<u>11 891 561</u>	<u>(1 276 455)</u>
FINANCEMENT		
Produit provenant de la dette à long terme	-	215 540
Remboursement de la dette à long terme	(40 459)	(38 108)
	<u>(40 459)</u>	<u>177 432</u>
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(192 726)	(586 940)
Produit tiré de la vente d'immobilisations corporelles	233 326	258 533
	<u>40 600</u>	<u>(328 407)</u>
RENTRÉES (SORTIES) NETTES	11 891 702	(1 427 430)
SITUATION DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	(3 199 000)	(1 771 570)
SITUATION DE TRÉSORERIE À LA FIN	8 692 702 \$	(3 199 000) \$

FOREST PROTECTION LIMITED

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2000

1. CONVENTIONS COMPTABLES

Fonctionnement et investissement net en immobilisations

- a. La société est un organisme sans but lucratif qui dirige chaque année un programme comprenant l'intervention phytosanitaire et l'extinction des incendies, ainsi que la recherche et le développement liés aux activités de protection forestière. Les coûts du programme d'intervention phytosanitaire, y compris tous les frais généraux, sont répartis entre diverses entreprises participantes et la province du Nouveau-Brunswick selon une formule de partage des frais approuvée. Les coûts directement liés à l'extinction des incendies sont recouverts auprès de la province du Nouveau-Brunswick. Le montant net des frais de recherche et de développement, déduction faite des produits, est recouvré auprès des entreprises participantes et de la province du Nouveau-Brunswick selon une formule distincte de partage des frais approuvée.
- b. Les dépenses du programme financé par les participants comprennent toutes les sommes engagées durant l'exercice, y compris les frais liés aux immobilisations corporelles et aux stocks utilisés au cours de l'exercice. Les coûts sont réduits du produit tiré de l'aliénation d'immobilisations corporelles, à l'exception du montant de la vente d'aéronefs qui est viré au poste Actifs nets affectés au remplacement de matériel.
- c. Avant 1999, la société ne comptabilisait pas l'indemnité de vacances à laquelle avaient droit les employés, mais qui ne leur avait pas encore été versée à la fin de l'exercice. Pour le présent exercice, la société a commencé à comptabiliser ce passif. À la fin de l'exercice, les indemnités de vacances non versées à laquelle les employés ont droit se chiffraient à 9 700 \$.
- d. Les immobilisations corporelles acquises au cours de l'exercice et disponibles à la fin de celui-ci sont inscrites au poste Investissement net en immobilisations dans les états financiers.
- e. Les stocks acquis jusqu'au 31 octobre 1975 sont évalués au coût d'origine, si celui-ci peut être déterminé, ou selon une valeur de remplacement estimative à la date précitée. Les stocks acquis après le 31 octobre 1975 sont évalués à leur coût d'acquisition. Les fournitures renouvelables, à l'exception des pesticides ainsi que du combustible et des lubrifiants d'aéronefs, disponibles à la fin de chaque exercice ne sont pas comprises dans le solde des stocks.
- f. Les terrains et les bâtiments acquis avant le 31 octobre 1975 sont comptabilisés selon leur coût estimatif. Toutes les autres immobilisations corporelles, y compris les bâtiments acquis après le 31 octobre 1975, sont évaluées au coût d'origine.
- g. L'amortissement des immobilisations est calculé de la façon suivante :

Bâtiments et maisons mobiles	- 10 % selon l'amortissement linéaire
Aéronefs	- 4 % selon l'amortissement linéaire
Matériel	- 20 % selon l'amortissement linéaire

FOREST PROTECTION LIMITED

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2000

1. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs nets affectés au remplacement de matériel

h. Avec l'autorisation du conseil d'administration, les sources de financement suivantes seront transférées à ce poste aux fins du remplacement du matériel de la société :

- produit tiré de la vente d'aéronefs;
- produit tiré des actions en justice, déduction faite des frais judiciaires;
- surplus de fonctionnement découlant des activités non affectées.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	
			2000	1999
Terrains	75 000 \$	- \$	75 000 \$	75 000 \$
Bâtiments et maisons mobiles	540 312	338 809	201 503	219 046
Aéronefs	1 839 025	733 572	1 105 453	1 116 926
Matériel	1 595 579	1 442 515	153 064	245 334
	4 049 916 \$	2 514 896 \$	1 535 020 \$	1 656 306 \$

3. DETTE À LONG TERME

L'achat d'un immeuble doit être payé en 60 versements mensuels égaux de 4 167 \$, incluant capital et intérêts, jusqu'en mars 2003. Les remboursements de capital pour les trois prochaines années sont les suivants :

	\$
2001	42 954
2002	45 603
2003	48 416

FOREST PROTECTION LIMITED

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2000

4. CAPITAL-ACTIONS

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Autorisé		
500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune		
Émis et en circulation		
200 actions ordinaires	2 000 \$	2 000 \$

5. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
DÉPENSES DU PROGRAMME		
Salaires et charges sociales	1 145 244 \$	1 218 123 \$
Cotisations patronales	140 729	145 381
Transport et communications	130 911	195 019
Honoraires juridiques, de consultation et de vérification, services généraux, sous-traitance, assurances, etc.	533 360	1 422 493
Entretien et réparations (sous-traitance)	735 272	644 933
Pièces et matériel non capitalisés	4 235	93 668
Locations (y compris la location d'aéronefs)	137 171	761 221
Insecticides, matières et fournitures	224 156	329 165
Dépenses imputées au fonctionnement	3 051 078	4 810 003
Capitalisation - immobilisations corporelles	233 185	409 508
Total des dépenses des programmes	3 284 263 \$	5 219 511 \$

DÉPENSES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ

Frais généraux	716 606 \$	741 539 \$
Intervention phytosanitaire	326 453	298 241
Recherche et développement	520 109	530 880
Extinction des incendies	1 721 095	1 585 085
Autres projets	-	2 063 766
	3 284 263 \$	5 219 511 \$



ÉTATS FINANCIERS
GESTION PROVINCIALE LTÉE
31 MARS 2000

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux actionnaires de
Gestion provinciale Ltée

J'ai vérifié le bilan de Gestion provinciale Ltée au 31 mars 2000 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton, N.-B.
le 31 août 2000

GESTION PROVINCIALE LTÉE
BILAN
31 MARS 2000

	2000	1999
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	2 106 374 \$	2 033 340 \$
Intérêts à recevoir	70 431	27 636
Dépenses payées d'avance	48 203	-
Débiteurs	19 080	-
	<u>2 244 088</u>	<u>2 060 976</u>
Projets de développement industriel (notes 2(a) et 3)		
Prêts aux compagnies clientes	15 582 661	18 187 807
Actions des compagnies clientes	6 419 602	9 100 373
Droits miniers	-	1 575 000
	<u>22 002 263</u>	<u>28 863 180</u>
Moins: provision pour perte	12 558 304	19 847 255
	<u>9 443 959</u>	<u>9 015 925</u>
Immobilisations (note 2(b))		
Terrain et bâtiment au coût	1 511 309	-
Moins : amortissement cumulé	52 337	-
	<u>1 458 972</u>	<u>-</u>
	<u>13 147 019 \$</u>	<u>11 076 901 \$</u>
PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Passif à court terme		
Créditeurs	3 757 \$	6 \$
Dû à la Province du Nouveau-Brunswick	1 558	1 558
	<u>5 315</u>	<u>1 564</u>
Dette à long terme		
Dû à la Province du Nouveau-Brunswick (note 3)	16 927 207	22 500 735
Moins: provision pour perte des projets de développement industriel (note 2(a))	6 465 751	13 948 893
	<u>10 461 456</u>	<u>8 551 842</u>
Capital-actions		
Autorisé: 500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune		
Émises et entièrement payées, 500 actions	5 000	5 000
Bénéfices non répartis	2 675 248	2 518 495
	<u>2 680 248</u>	<u>2 523 495</u>
	<u>13 147 019 \$</u>	<u>11 076 901 \$</u>

Approuvé par le conseil


 administrateur


 administrateur

GESTION PROVINCIALE LTÉE
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2000	1999
REVENUS		
Recouvrement de mauvaises créances		
- Province du N.-B. (note 2(a))	300 000 \$	2 378 766 \$
Intérêts créditeurs	146 816	118 604
Revenu de dividende	37 500	-
Recettes locatives	25 001	-
	509 317	2 497 370
DÉPENSES		
Mauvaises créances - Province du N.-B. (note 2(a))	300 000	2 378 766
- Autres	-	130 883
Amortissement du bâtiment (note 2(b))	52 337	-
Divers	227	95
	352 564	2 509 744
BÉNÉFICE NET (PERTE) DE L'EXERCICE	156 753	(12 374)
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	2 518 495	2 530 869
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS à la fin de l'exercice	2 675 248 \$	2 518 495 \$

GESTION PROVINCIALE LTÉE
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2000	1999
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR):		
L'exploitation:		
Bénéfice net (perte) de l'exercice	156 753 \$	(12 374) \$
Ajouter les postes ne donnant lieu à aucune augmentation ou diminution de l'encaisse		
Amortissement	52 337	-
Mauvaise créance	-	130 883
	<u>209 090</u>	<u>118 509</u>
Évolution des postes hors caisse du fonds de roulement*	(106 327)	396 890
	<u>102 763</u>	<u>515 399</u>
Activités d'investissements :		
Projets de développement industriel - recouvrements	229 466	812 307
Projets de développement industriel-investissements		
Prêts	-	(1 798 383)
Actions	(945 000)	-
Acquisition de bâtiment	(1 511 309)	-
	<u>(2 226 843)</u>	<u>(986 076)</u>
Activités de financement :		
Avances reçues de la province	2 445 000	1 780 000
Remboursements à la province	(247 886)	(1 212 307)
	<u>2 197 114</u>	<u>567 693</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	73 034	97 016
Encaisse, au début de l'exercice	2 033 340	1 936 324
ENCAISSE, à la fin de l'exercice	<u>2 106 374 \$</u>	<u>2 033 340 \$</u>

* Les postes hors caisse du fonds de roulement comprennent les débiteurs, les intérêts à recevoir, dépenses payées d'avance et le passif à court terme.

GESTION PROVINCIALE LTÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2000

1. Description des opérations

Gestion provinciale Ltée a été constituée en société en 1973 conformément à la Loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick. La province du Nouveau-Brunswick est propriétaire à part entière de la société. Celle-ci est responsable de l'administration d'investissements dans des projets de développement industriel. L'administration des affaires de la société est assurée par des employés de la province du Nouveau-Brunswick sous la direction du conseil d'administration de Gestion provinciale Ltée. La province paye tous les coûts relatifs à ces employés.

2. Résumé des principales conventions comptables

a) Projets de développement industriel

Les investissements de la société dans les projets de développement industriel sont inscrits au coût sauf si l'intérêt doit être capitalisé en vertu d'une entente. En pareils cas, l'intérêt capitalisé est ajouté au coût de l'investissement.

Pour reconnaître des pertes potentielles quant aux projets de développement industriel, la société maintient une provision pour perte vis-à-vis ces investissements. Conformément à la décision 74-57 du Conseil du Trésor, toute perte résultant d'investissements financés par des avances de la province du Nouveau-Brunswick sera assumée par cette dernière au moyen d'une réduction correspondante de la dette à long terme de la société. Comme résultat, toute perte inscrite comme dépense par la société est contrebalancée par un recouvrement provenant de la province.

b) Immobilisations

L'amortissement du bâtiment est inscrit à raison de 4% par exercice selon la méthode du solde dégressif.

3. Dette à long terme

Conformément à la décision 74-57 du Conseil du Trésor, les avances de la province du Nouveau-Brunswick sont accordées sans intérêt et doivent être remboursées à partir du recouvrement des sommes investies dans les projets de développement industriel.

4. Engagements non réglés

Au 31 mars 2000, la société comptait des engagements non réglés relatifs à des investissements dans des projets de développement industriel et des subventions à l'industrie totalisant 5 452 272 \$ (31 mars 1999 – 4 729 355 \$).

GESTION PROVINCIALE LTÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2000

5. Opérations entre apparentés

La société agit comme agent au Programme d'auto-démarrage pour la province du Nouveau-Brunswick. Des fonds sont avancés par la province pour couvrir tout prêt garanti remboursable sur demande de la banque. Tous montants payés par Gestion provinciale Ltée sous les conditions du programme, ont pour effet de réduire les avances de la province. Durant l'année 1999-2000, la société a reçu une avance de 177 501 \$ (1999 - 330 544 \$) et un montant de 179 857 \$ (1999 - 322 903 \$) fut déboursé sous les conditions du programme. Suite au 31 mars 2000, il n'y aura plus d'avances sous ce programme.

6. Passif éventuel

La société s'est portée garante de prêts de certaines compagnies sous le programme d'auto-démarrage. Au 31 mars 2000, le passif éventuel relatif à ces garanties était 1 084 301 \$ (31 mars 1999 - 1 604 653 \$). La société s'est aussi portée garante d'un prêt d'une compagnie cliente. En vertu de l'entente, le montant garanti ne peut excéder le moindre de 7 500 000 \$ ou 50% du solde du prêt. Le passif éventuel relatif à cette garantie était 6 230 047 \$ au 31 mars 2000 (31 mars 1999 - 6 534 291 \$). Dans les deux cas, toutes pertes résultantes seront assumées par la province du Nouveau-Brunswick et ne seront pas reflétées comme dépense de la Société.

7. Événements postérieurs à la date du bilan

a) Dividende déclarée

Postérieur à la date du bilan, Gestion Provinciale Ltée a déclaré une dividende de 1,5 millions de dollars à être payée des bénéfices non-répartis à la province du Nouveau-Brunswick.

b) Cession de créances

Postérieur à la date du bilan, des prêts, actions et intérêts à recevoir dont environ 9 500 000 \$ furent transférés de Gestion Provinciale Ltée à la province du Nouveau-Brunswick.

Grant Thornton LLP
Chartered Accountants
Management Consultants
Canadian Member Firm of
Grant Thornton International

Grant Thornton 

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.
États financiers

le 31 mars 2000



Grant Thornton LLP
Chartered Accountants
Management Consultants
Canadian Member Firm of
Grant Thornton International

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs du
Jardin Horticole Kingsbrae Inc.

Nous avons vérifié le bilan du Jardin Horticole Kingsbrae Inc. au 31 mars 2000 et les états des opérations, de l'évolution du solde des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en se fondant sur notre vérification.

A l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des revenus de contributions privées et publiques pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre vérification de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des revenus de contributions, de l'excédent des revenus sur les dépenses, de l'actif et des soldes des fonds.

A notre avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avons été en mesure de vérifier si les contributions mentionnées au paragraphe précédent ont tous été comptabilisés, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'organisme au 31 mars 2000 ainsi que les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

St. Stephen, Nouveau-Brunswick
le 14 juin 2000

Comptables agréés

Suite 201
Ganong Place
73 Milltown Blvd.
St. Stephen
New Brunswick
E3L 1G5
Tel: (506) 466-3291
Fax: (506) 466-6310

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.

État des opérations

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2000

1999

	Fonds d'exploitation	Fonds de plans spéciaux	Total	Total
Revenus				
Admissions et programmes	\$ 82,636	\$ -	\$ 82,636	\$ 78,352
Recouvrement des coûts du café-restaurant	20,950	-	20,950	-
Contributions privées	150,000	170,944	320,944	507,808
Contributions publiques	8,044	-	8,044	16,330
Gouvernement provincial	25,000	-	25,000	50,000
Subvention pour guichet	16,000	-	16,000	-
Fonds de fiducie	48,065	-	48,065	50,360
Programmes d'emploi	87,407	-	87,407	84,054
Placements	1,318	-	1,318	867
Recouvrement de la TVH	13,021	-	13,021	-
Autres	-	-	-	4,667
	<u>452,441</u>	<u>170,944</u>	<u>623,385</u>	<u>792,438</u>
Dépenses				
Assurances	3,402	-	3,402	3,564
Construction, plans et équipement capital	-	146,664	146,664	448,212
Électricité et chauffage	20,132	-	20,132	15,929
Entretien et réparation	53,389	-	53,389	17,443
Formation	9,253	-	9,253	767
Fournitures de bureau	12,901	-	12,901	12,242
Frais bancaires	1,567	-	1,567	1,684
Honoraires professionnels	5,130	-	5,130	4,186
Impôts fonciers	37,618	-	37,618	43,733
Publicité et promotion	35,280	-	35,280	5,211
Salaires et avantages sociaux	277,510	-	277,510	314,967
Téléphone et télécopieur	7,277	-	7,277	6,690
Véhicule et voyages	5,545	-	5,545	7,854
	<u>469,004</u>	<u>146,664</u>	<u>615,668</u>	<u>882,482</u>
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	<u>\$ (16,563)</u>	<u>\$ 24,280</u>	<u>\$ 7,717</u>	<u>\$ (90,044)</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.

État de l'évolution du solde des fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2000

1999

	<u>Fonds d'exploitation</u>	<u>Fonds de plans spéciaux</u>	<u>Fonds de construction capital</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Solde des fonds, début de l'exercice	\$ -	\$ -	\$ 50,083	\$ 50,083	\$ 140,127
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(16,563)	24,280	-	7,717	(90,044)
Transferts inter-fonds (Note 7)	<u>27,845</u>	<u>-</u>	<u>(27,845)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde des fonds, fin de l'exercice	<u>\$ 11,282</u>	<u>\$ 24,280</u>	<u>\$ 22,238</u>	<u>\$ 57,800</u>	<u>\$ 50,083</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

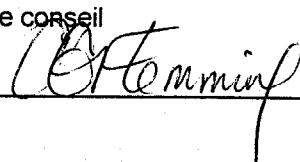
Jardin Horticole Kingsbrae Inc.

Bilan

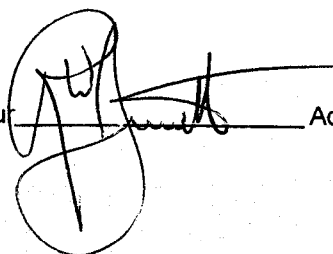
le 31 mars	2000	1999
Actif à court terme		
Encaisse	\$ 104,718	\$ 86,778
Recevables	12,423	17,461
Frais payés d'avance	<u>1,351</u>	<u>1,858</u>
	\$ 118,492	\$ 106,097
Passif à court terme		
Fournisseurs et frais courus	\$ <u>13,244</u>	\$ <u>8,566</u>
Contributions reportés		
Revenus reportés (Note 3)	<u>47,448</u>	<u>47,448</u>
Solde des fonds		
Fonds d'exploitation non affecté	11,282	-
Fonds de plans spéciaux non affecté	24,280	-
Fonds de construction capital	<u>22,238</u>	<u>50,083</u>
	<u>57,800</u>	<u>50,083</u>
	\$ 118,492	\$ 106,097

Engagements, obligations contractuelles et incertitude (Notes 5 et 6)

Pour le conseil



Administrateur



Administrateur

Voir notes afférentes aux états financiers.

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2000

1999

Augmentation (diminution) des espèces
et quasi-espèces

Exploitation

Excédent des revenus sur les dépenses
(dépenses sur les revenus)

\$ 7,717 \$ (90,044)

Changement aux fonds de roulement
d'exploitation hors caisse

Recevables

5,038 6,359

Frais payés d'avance

507 (1,805)

Fournisseurs et frais courus

4,678 (1,836)

Revenus reportés constatés

- (18,677)

17,940 (106,003)

Financement

Revenus reportés

- 8,155

Augmentation (diminution) de l'encaisse

17,940 (97,848)

Espèces et quasi-espèces, début
de l'exercice

86,778 184,626

Espèces et quasi-espèces, fin
de l'exercice

\$ 104,718 \$ 86,778

Espèces et quasi-espèces consistent en:

Encaisse et soldes bancaires

\$ 104,718 \$ 86,778

Voir notes afférentes aux états financiers.

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.

Notes aux états financiers

le 31 mars 2000

1. Nature des opérations

Le Jardin Horticole Kingsbrae Inc. est un organisme responsable de la construction, de l'administration et de la gérance d'un jardin horticole pour et au nom de la province du Nouveau-Brunswick. Le Jardin Horticole Kingsbrae Inc. est incorporé en vertu de la *Loi des compagnies du Nouveau-Brunswick* en tant qu'organisme sans but lucratif.

2. Conventions comptables

Comptabilité par fonds

Le Jardin Horticole Kingsbrae Inc. utilise la méthode de comptabilité par fonds affecté pour les contributions.

Le Fonds général rend compte des activités d'exploitation et d'administration de l'organisme. Ce fonds rapporte les ressources affectées et non affectées d'exploitation et de plans spéciaux.

Le Fonds de construction capital rapporte uniquement les ressources affectées reliées à la construction du jardin et à l'achat de matériaux et équipements connexes et ce, pour et au nom de la province du Nouveau-Brunswick.

Constatation des revenus

Les contributions affectées reliées à l'exploitation général sont comptabilisées en tant que revenus du Fonds général dans l'exercice auquel les dépenses reliées sont engagées. Les contributions affectées reliées à la construction capital sont comptabilisées en tant que revenus du Fonds de construction capital.

Les contributions non affectées sont comptabilisées en tant que revenus du Fonds général dans l'exercice reçu ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Contributions en services

Des bénévoles siégeant sur un comité consultatif local prêtent leur assistance en contribuant plusieurs heures par semaine au Jardin Horticole Kingsbrae Inc. et fournissent des idées sur divers sujets se rapportant à la construction et à l'exploitation. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des contributions en services, celles-ci ne sont pas comptabilisées dans les états financiers.

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.

Notes aux états financiers

le 31 mars 2000

2. Conventions comptables (suite)

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces incluent l'encaisse et les soldes bancaires ainsi que les instruments temporaires du fonds monétaire facilement convertibles avec échéanciers originaux de trois mois ou moins.

3. Revenus reportés

Les revenus reportés comptabilisés au Fonds général représentent des contributions affectées reçues au cours des années précédentes pour une utilisation non encore déterminée.

4. Instruments financiers

Les valeurs comptables de l'encaisse, des recevables et des fournisseurs et frais courus reflétées au bilan est une approximation de leur juste valeur respective.

Les revenus de l'organisme dépendent d'une clientèle variée et les mauvaises créances n'ont pas été significatives. Les concentrations de risque de crédit sont considérées minimales.

5. Engagements et obligation contractuelle

Le Jardin Horticole Kingsbrae Inc. a signé une entente afin de construire et d'exploiter un jardin horticole au nom de la province du Nouveau-Brunswick (la province). Cette entente stipule que:

- les revenus gagnés d'un cadeau de \$1,000,000 fait à la province et déposé par celle-ci à un compte à vocation spéciale (fonds de fiducie) soient payés à l'organisme pour les coûts d'exploitation;
- un cadeau de \$450,000 fait à la province et déposé par celle-ci soit payé à l'organisme pour la construction capital;
- la ville de St. Andrews (la ville) emprunte \$450,000 à être utilisé par l'organisme pour la construction capital;
- la province paye à l'organisme un montant de \$900,000, égal au cadeau fait à la province et à l'emprunt fait par la ville, pour la construction capital;

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.

Notes aux états financiers

le 31 mars 2000

5. Engagements et obligation contractuelle (suite)

- un cadeau annuel jusqu'à concurrence de \$100,000 fait à la province soit payé à l'organisme pour tout déficit d'exploitation annuel, si déficit il y a;
 - la ville paye les services d'eau et égouts, la collecte des ordures, le déblaiement de la neige et l'entretien des rues pour la durée du prêt des fonds empruntés conformément à cette entente;
 - l'organisme rembourse à la ville les paiements du prêt moins le montant de l'octroi accordé par la province à la ville à l'égard des taxes municipales évaluées; et
 - la province paye à l'organisme le moindre de \$25,000 et du montant déterminé selon l'énoncé précédent, exception faite de tout excédent de revenus sur les dépenses que l'organisme doit payer à la ville.
-

6. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que le changement de date a déjà eu lieu, il n'est pas possible de conclure que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui pourraient avoir une incidence sur l'organisme, y compris ceux qui ont trait aux clients, fournisseurs ou autres tiers, ont été entièrement résolus.

7. Transferts inter-fonds

En 1999, le conseil d'administration du Jardin Horticole Kingsbrae Inc. a approuvé un transfert de fonds du Fonds de construction capital au Fonds général afin d'éliminer l'insuffisance du Fonds général autrement survenu au 31 mars 1999. Le conseil d'administration a aussi approuvé un transfert additionnel de \$27,845 du Fonds de construction capital au Fonds général pour l'exercice terminé le 31 mars 2000.



ÉTATS FINANCIERS

NB AGRIEXPORT INC.

31 MARS 2000

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de
NB Agriexport Inc.

J'ai vérifié le bilan de NB Agriexport Inc. au 31 mars 2000 et l'état des résultats et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 mars 2000, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton, (N.-B.)
le 13 juin 2000

NB AGRIEXPORT INC.
BILAN
31 MARS 2000

	2000	1999
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	205 273 \$	613 606 \$
Débiteurs	102 654	860 668
Charges payées d'avance	250 100	184 200
	<u>558 027</u>	<u>1 658 474</u>
Investissement (note 2)	500 000	-
Moins : Provision pour perte	500 000	-
	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>558 027 \$</u>	<u>1 658 474 \$</u>
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif à court terme		
Créditeurs	18 195 \$	22 953 \$
Dû à la province du Nouveau-Brunswick	1 068 081	1 698 454
Moins : Provision pour perte	500 000	-
	<u>568 081</u>	<u>1 698 454</u>
Capital-actions		
Autorisé et émis:		
Une action ordinaire sans valeur nominale	-	-
Déficit	(28 249)	(62 933)
	<u>558 027 \$</u>	<u>1 658 474 \$</u>

Approuvé par le conseil

Claire Luby

administrateur

Paul Lamer

administrateur

NB AGRIEXPORT INC.
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2000	1999
Produits d'exportation	211 666 \$	188 928 \$
Coût des ventes	194 665	172 354
Bénéfice brut	<u>17 001</u>	<u>16 574</u>
Autre revenu		
Recouvrement de la réduction de valeur d'investissement (note 2)	500 000	-
Frais de garantie d'emprunts	15 000	15 000
Intérêts	61 777	79 449
Subventions	108 737	22 170
Frais d'administration	-	18 000
Recouvrement	13 878	15 080
Autres	1 595	29 910
	<u>700 987</u>	<u>179 609</u>
Bénéfice total	<u>717 988</u>	<u>196 183</u>
Charges		
Réduction de valeur d'investissement (note 2)	500 000	-
Intérêt (note 3)	69 627	71 134
Dépenses de bureau	5 359	10 472
Projet	108 318	6 946
	<u>683 304</u>	<u>88 552</u>
Dépenses totales	<u>683 304</u>	<u>88 552</u>
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	34 684	107 631
Déficit, au début de l'exercice	<u>(62 933)</u>	<u>(170 564)</u>
DÉFICIT, à la fin de l'exercice	<u>(28 249) \$</u>	<u>(62 933) \$</u>

**NB AGRIEXPORT INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2000**

1. Description des opérations

NB Agriexport Inc. a été constituée en société le 23 mai 1996 conformément à la Loi sur les corporations commerciales du Nouveau-Brunswick.

La province du Nouveau-Brunswick est propriétaire à part entière de la corporation. Celle-ci a comme mandat : de procurer un appui pour les efforts de développement du marché international du ministère de l'Agriculture et Aménagement rural; de faciliter l'accès des exportateurs au marché international; et d'assister les exportateurs à gérer le risque relié à la gestion internationale.

2. Investissement

Durant l'exercice de 1999-2000, la Corporation a acheté 500 actions privilégiées, sans droit de vote, classe B de Méga-Bleu Inc. pour 500 000 \$. Le financement pour cet investissement était fourni par la province du Nouveau-Brunswick par le moyen d'une avance de fonds de roulement sans intérêt. Cet investissement est entièrement provisionné par la province au 31 mars 2000.

3. Correction d'une erreur liée aux frais d'intérêt

Le Conseil de gestion a approuvé le plan d'affaires de NB Agriexport Inc. en 1996. Ce plan d'affaires exige que la corporation effectue les paiements des intérêts à la province sur les fonds avancés à la corporation.

Jusqu'à l'année 2000, aucun frais d'intérêt n'a été facturé à la corporation et aucune dépense n'a été enregistrée dans ces états financiers. La première facturation a été émise par la province, après le 31 mars 2000, au montant de 180 081 \$.

Les frais d'intérêt appropriés ont été enregistrés dans les états financiers de l'exercice 1999-2000 et la correction de cette erreur a été faite rétroactivement. En conséquence, les états financiers de l'exercice de 1998-99 ont été ajustés pour inclure un montant de 71 134 \$ comme dépense d'intérêt. Le montant de 39 320 \$ correspondant aux exercices avant 1998-99, a été reflété comme un ajustement au solde d'ouverture de l'excédent/déficit pour l'exercice 1998-99. Les frais d'intérêt pour l'exercice 1999-2000 sont de 69 627 \$.

4. Éventualités

a) Prêts garantis

La corporation garantit des prêts de certaines compagnies impliquées dans l'exportation de produits agricoles. Au 31 mars 2000, le passif éventuel relatif à ces garanties était 1 000 000 \$. Toutes les pertes résultantes seront assumées par la province du Nouveau-Brunswick.

**NB AGRIEXPORT INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2000**

4. Éventualités (suite)

b) Poursuites judiciaires

La corporation a intenté des poursuites contre Agriculture Canada pour récupérer des pertes encourues lorsqu'un contrat de vente avec une tierce partie fut annulé. La corporation est d'avis que l'annulation était directement due à la négligence de la part d'Agriculture Canada. La perte totale réclamée par la corporation s'élève à 160 402 \$.

À la date d'achèvement de ces états financiers, la direction et les aviseurs légaux sont dans l'incapacité de fournir une estimation raisonnable du résultat du litige.

5. État des flux de trésorerie

Cet état n'a pas été préparé car l'information qu'il contient n'est pas jugée significative.

6. Charges non insérées dans ces états financiers

La plupart des dépenses directes ou indirectes au fonctionnement de la corporation sont absorbées par le ministère de l'Agriculture et Aménagement rural. L'administration des affaires de la corporation est assurée par des employés de la province du Nouveau-Brunswick sous la direction du conseil d'administration de NB Agriexport Inc. La province paye toutes les frais salariaux et la plupart des dépenses de voyage relatives à ces employés.

7. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 1999 ont été réagencés pour se conformer avec la présentation des états financiers adoptée pour l'année 2000.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**LE MUSÉE DU NOUVEAU-
BRUNSWICK**

31 mars 2000

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs du
Musée du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié le bilan consolidé du **Musée du Nouveau-Brunswick** au 31 mars 2000 et les états consolidés des activités financières et des soldes des fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Musée au 31 mars 2000 ainsi que les résultats de ses activités et des variations du solde des fonds pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Saint John, Canada
le 26 mai 2000.

Ernst & Young LLP

Comptables agréés

Le Musée du Nouveau Brunswick

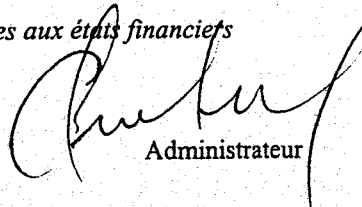
BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 mars

	Fonds de fonctionnement \$	Fonds de dotation \$	Fonds Market Square \$	2000 \$	1999 \$
<i>[retraité-note 8]</i>					
ACTIF					
Encaisse	273 564	2 577	—	276 141	77 036
Débiteurs	88 846	42 721	—	131 567	46 747
Charges payés d'avance	9 057	—	—	9 057	10 415
Stocks	29 360	—	—	29 360	25 186
Effets à recevoir de la province du Nouveau Brunswick	34 804	—	—	34 804	68 761
	435 631	45 298	—	480 929	228 145
Placements <i>[note 2]</i>	208 327	771 438	109 154	1 088 919	798 507
Prêt interfonds	(4 027)	1 797	2 230	—	—
Immobilisations corporelles <i>[note 3]</i>	132 790	—	20 607	153 397	105 100
Collections et recueils	2	—	—	2	2
	772 723	818 533	131 991	1 723 247	1 131 754
PASSIF ET SOLDE DES FONDS					
Créditeurs et charges à payer	323 013	1 000	—	324 013	234 489
	323 013	1 000	—	324 013	234 489
Soldes des fonds <i>[note 4]</i>					
Non affecté	15 000	17 310	—	32 310	140 464
Solde grevé d'une affectation d'origine interne	131 783	152 265	—	284 048	84 370
Solde grevé d'une affectation d'origine externe	170 137	50 175	111 384	331 696	25 327
Fonds de dotation	—	597 783	—	597 783	542 004
Immobilisations corporelles	132 790	—	20 607	153 397	105 100
	449 710	817 533	131 991	1 399 234	897 265
	772 723	818 533	131 991	1 723 247	1 131 754

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du Conseil,



Administrateur



Administrateur

Le Musée du Nouveau-Brunswick

ÉTATS CONSOLIDÉS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
ET VARIATIONS DU SOLDE DES FONDS

Exercices terminés les 31 mars

	Fonds de fonctionnement \$	Fonds de dotation \$	Fonds Market Square \$	2000 \$	1999 \$
Produits					
Subventions					<i>[retraité-note 8]</i>
provinciales	1 828 602	—	—	1 828 602	1 594 944
fédérales	30 904	—	—	30 904	44 129
Ministère du Patrimoine canadien	24 500	—	—	24 500	39 500
Revenus de placements	5 841	61 641	—	67 482	46 245
Fondation Webster	—	40 225	—	40 225	40 300
Services au Musée <i>[note 5]</i>	164 367	—	—	164 367	162 065
Autres octrois et legs	—	28 491	—	28 491	116 531
Dons <i>[note 6]</i>	6 725	2 774	225 518	235 017	332 261
Vente de matériel	—	—	—	—	6 000
	2 060 939	133 131	225 518	2 419 588	2 381 975
Charges					
Salaires et avantages sociaux	1 175 655	—	—	1 175 655	1 316 996
Matériels, fournitures et services	685 886	—	—	685 886	628 252
Amortissement des immobilisations corporelles	43 152	—	11 851	55 003	42 930
Acquisitions	48 113	6 741	—	54 854	46 774
Bourses d'études	—	1 000	—	1 000	3 000
	1 952 806	7 741	11 851	1 972 398	2 037 952
Excédent des produits sur les charges	108 133	125 390	213 667	447 190	344 023
Solde du fonds au début de l'exercice	281 327	697 614	(81 676)	897 265	553 242
Solde du fonds avant les virements	389 460	823 004	131 991	1 344 455	—
Virement du fonds de dotation	60 250	(60 250)	—	—	—
Profit à la vente de placements	—	54 779	—	54 779	—
Solde du fonds à la fin de l'exercice	449 710	817 533	131 991	1 399 234	897 265

Voir les notes afférentes aux états financiers

Le Musée du Nouveau-Brunswick

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 2000

1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Le Musée du Nouveau-Brunswick est constitué en vertu des lois du Nouveau-Brunswick pour préserver et présenter l'histoire naturelle et les civilisations du Nouveau-Brunswick et d'autres régions adjacentes. À cette fin, le Musée collectionne, préserve, recherche et interprète des objets associés à l'histoire du Nouveau-Brunswick; il organise, en outre, des expositions et élabore à l'intention du public des programmes portant sur ces objets et des sujets connexes, qui comportent à la fois un volet éducatif et récréatif. Le tout se fait en tenant compte des deux communautés linguistiques et culturelles de la province, de même que des différents peuples autochtones et groupes culturels qui l'habite.

Le Musée est enregistré à titre d'œuvre de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est donc exempt d'impôts sur le revenu et peut émettre des reçus pour les dons aux fins fiscales. Afin de conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré, le Musée doit remplir certaines exigences stipulées dans la loi. La direction est d'avis que les exigences ont bien été remplies.

Les présents états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, dont les principaux sont résumés ci-dessous.

a) Présentation des états financiers

En vue d'assurer le respect des restrictions imposées quant à l'utilisation des ressources dont il dispose, le Musée présente ses comptes selon les principes de la comptabilité par fonds. En conséquence, aux fins de la comptabilité et de la présentation de l'information financière, les ressources sont réparties dans des fonds distincts. Ces fonds sont détenus conformément aux objectifs spécifiés par les donateurs ou aux directives formulées par le conseil d'administration ou les diverses autorités en matière de financement.

Les états financiers consolidés actuels comprennent les comptes du Musée du Nouveau Brunswick ainsi que ceux de la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick, Inc.

Aux fins de la présentation de l'information financière, les comptes ont été regroupés sous les trois rubriques suivantes :

Fonds de fonctionnement

Ce fonds rend compte des opérations journalières du Musée. Il comprend aussi des sommes reçues par le Musée qui sont affectées à certaines charges de fonctionnement. Voici des exemples des sommes affectées :

Subventions — Sommes reçues des différents gouvernements et d'organismes privés afin de financer des projets particuliers.

Le Musée du Nouveau-Brunswick**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

31 mars 2000

1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Ministère du Patrimoine canadien — Sommes provenant du programme fédéral d'aide aux musées qui vise à financer les activités favorisant un plus grand accès du public, dont les programmes sur les événements spéciaux, les programmes éducatifs et les services de consultation.

Legs et dons — Sommes reçues de différentes sources qui imposent des restrictions spécifiques quant à leur utilisation.

Réserves pour projets — Sommes affectées par la direction aux expositions et au renouvellement des galeries, et fonds provenant des activités du personnel des sections du conservateur destinés au financement de charges spécifiques des projets.

Fondation Webster — Les apports reçus de la fondation Webster sont affectés aux acquisitions et à l'administration générale de certains projets.

Fonds de dotation

Ce fonds comprend des sommes réservées à long terme pour le bénéfice du Musée. Les revenus de placements réalisés dans certains fonds de dotation sont non affectés et, par conséquent, sont virés au fonds de fonctionnement.

Fonds Market Square

En raison de l'importance de l'agrandissement du Market Square, le projet a été comptabilisé distinctement et financé par le produit de la campagne de mobilisation de fonds menée par la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick, Inc.

b) Placements

Les placements faits par le Musée sont évalués au coût et les placements remis au Musée par voie de dons sont évalués à la juste valeur marchande à la date de leur réception. Les revenus de placements sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Les gains en capital provenant du fond de dotation sont enregistrés directement aux capitaux propres du fond de dotation.

Le Musée du Nouveau-Brunswick**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

31 mars 2000

1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]**c) Stocks**

Les stocks qui se composent de publications et d'articles destinés à la revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, déterminée selon la méthode de l'épuisement successif. Les subventions gouvernementales reçues pour la publication de certains livres sont portées en réduction des frais de publication.

d) Collections et recueils

Les collections et les recueils sont enregistrés à leur valeur nominale. Les ajouts aux collections sont passés en charges au cours de l'exercice où ils sont acquis.

Les collections du Musée comprennent un grand nombre d'objets du domaine des sciences humaines et naturelles qui sont significatifs pour le Nouveau-Brunswick et qui ont été acquis depuis la fondation de l'institution en 1842. La collection des sciences humaines comprend près de 100 000 artefacts reliés notamment à l'histoire et à la technologie, aux beaux-arts et aux arts décoratifs et des documents d'archives. La collection des sciences naturelles compte près de 300 000 spécimens ou lots de spécimens liés notamment à la botanique, à la paléontologie et à la zoologie.

e) Immobilisations corporelles

Le mobilier et l'équipement sont inscrits au coût et amortis selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des actifs : matériel informatique 33 %, véhicules et équipement 20 %, mobilier 10 %.

f) Subventions gouvernementales et privées

Les subventions gouvernementales et privées afférentes aux activités courantes et aux acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées comme produits au cours de l'exercice où elles sont reçues.

g) Apport de services

Les bénévoles ont fourni environ 7000 heures pour aider le Musée à mener ses activités de prestation de service.

Le Musée du Nouveau-Brunswick

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS

31 mars 2000

2) PLACEMENTS

Les placements inclus dans les fonds de fonctionnement et de dotation sont les suivants :

	2000		1999	
	Coût \$	Valeur marchande \$	Coût \$	Valeur marchande \$
Obligations	666 842	655 612	343 724	328 928
Certificats de placement garanti	5 000	5 000	298 828	334 036
Bons du Trésor	317 481	318 067	109 566	109 661
Titre de participation	99 596	378 789	46 389	340 186
	1 088 919	1 357 468	798 507	1 112 811

3) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2000		1999	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette \$
Ordinateurs	150 431	78 737	71 694	25 102
Véhicules et équipement	107 791	65 429	42 362	38 799
Mobilier	56 784	17 443	39 341	41 199
	315 006	161 609	153 397	105 100

Le Musée du Nouveau-Brunswick

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS

31 mars 2000

4) SOLDES DES FONDS

Voici un sommaire des variations des soldes des fonds au cours de l'exercice 2000 :

	Solde au début de l'exercice \$	Produits \$	Charges \$	Virement de fonds Entrées (sorties) \$	Solde à la fin de l'exercice \$
Fonds de fonctionnement non affecté	13 706	1 676 499	1 676 955	1 750	15 000
Fonds de dotation non affecté	126 758	42 817	—	(152 265)	17 310
	140 464	1 719 316	1 676 955	(150 515)	32 310
Fonds de fonctionnement grevé d'une affectation d'origine interne	84 370	2 802	13 889	58 500	131 783
Fonds de dotation grevé d'une affectation d'origine interne	—	—	—	152 265	152 265
	84 370	2 802	13 889	210 765	284 048
Fonds de fonctionnement grevé d'une affectation d'origine externe	110 609	393 402	333 874	—	170 137
Fonds de dotation grevé d'une affectation d'origine externe	28 852	81 573	—	(60 250)	50 175
Fonds Market Square grevé d'une affectation d'origine externe	(114 134)	225 518	—	—	111 384
	25 327	700 493	333 874	(60 250)	331 696
Fonds de dotation	542 004	5 779	—	—	597 783
Immobilisations corporelles	105 100	103 302	55 005	—	153 397
Total	897 265	2 581 692	2 079 723	—	1 399 234

Les soldes au début de l'exercice ont été redressés afin de refléter la ventilation des soldes du fonds de dotation parmi le fonds de dotation et les affectations d'origine interne ou externe.

Le Musée du Nouveau-Brunswick

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

31 mars 2000

5) SERVICES AU MUSÉE

Les produits de fonctionnement, tels que ceux provenant de la boutique de souvenirs, des cotisations des membres et des droits d'entrée, sont inclus dans ce poste. Les produits nets provenant de la boutique de souvenirs sont inscrits, puisque les produits et les charges sont directement liés. Le total des produits et des charges sont comme suit :

	2000 \$	1999 \$
Produits	286 292	317 516
Charges	121 925	155 451
	164 367	162 065

6) PROJET MARKET SQUARE

Le gouvernement du Canada, la province du Nouveau-Brunswick et la ville de Saint John ont pris des engagements contractuels envers le Musée afin de lui fournir une aide suffisante pour l'expansion de ses activités publiques, principalement au Market Square à Saint John. Le projet était pratiquement achevé le 27 avril 1996, date de l'ouverture de l'installation.

Le Musée a effectué l'expansion du projet, principalement à ses galeries d'exposition engageant un montant de 2 000 000 \$. Au 26 mai 2000, les dons reçus par l'entremise d'une campagne de mobilisation de fonds au profit de la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick s'élevaient à 2 000 000 \$, dont 1 917 532 \$ en espèces.

7) ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie ne fait pas l'objet d'une présentation distincte compte tenu que les flux de trésorerie provenant des placements et des activités de financement sont clairement identifiables dans les autres états financiers.

8) RECLASSIFICATIONS

Certains chiffres ont été reclassés afin d'assurer la conformité avec la présentation des états financiers adoptés pour l'exercice courant.



Service New Brunswick
Services Nouveau-Brunswick

États financiers

31 mars 2000

Services Nouveau-Brunswick

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités que doit assumer la direction. Les états financiers ci-joints ont été dressés par la direction de la Corporation qui en assume la responsabilité.

La Corporation maintient un système comptable et applique des contrôles qui assurent à la direction et au conseil d'administration, avec un degré raisonnable de certitude, que les opérations sont effectuées et inscrites telles qu'elles sont approuvées, et que l'actif est adéquatement protégé et comptabilisé comme il se doit. Le système et les contrôles assurent également la fiabilité des dossiers financiers qui sont destinés à la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et il lui incombe également de réviser et d'approuver les états financiers. Sur recommandation du Comité de vérification, le conseil d'administration de la Corporation approuve les états financiers ci-joints.

Le président,

La Vice-présidente—Services généraux,



Robert W. Gamble, CMA, FCMA



Carol Macdonald, CA

Fredericton (N.-B.) Canada
Le 5 juin, 1999

Services Nouveau-Brunswick

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

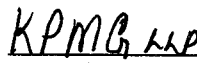
Aux membres du conseil d'administration,

Nous avons vérifié le bilan de Services Nouveau-Brunswick au 31 mars 2000 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des capitaux propres et de des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Corporation au 31 mars 2000, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

Fredericton (N.-B.) Canada
Le 5 juin, 1999


KPMG LLP
Comptables agréés

Services Nouveau-Brunswick

BILAN Au 31 mars 2000

	1999/00	1998/99
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et investissements	6 233 822 \$	8 166 813 \$
Comptes à recevoir (note 3)	1 784 714	1 371 531
Charges payées d'avance	85 035	977 885
	8 103 571	10 516 229
ACTIF À LONG TERME		
Comptes à recevoir (note 3)	738 677	610 895
Équipements et améliorations locatives (note 4)	5 431 474	4 100 176
Actifs incorporels (note 4)	9 608 602	7 158 427
	15 778 753	11 869 498
	23 882 324 \$	22 385 727 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes à payer et frais courus	4 869 473 \$	4 944 607 \$
Revenus reportés	124 962	222 790
Passif reporté (note 5)	1 198 970	283 353
	6 193 405	5 450 750
PASSIF À LONG TERME		
Passif reporté (note 5)	-	1 288 564
	-	1 288 564
CAPITAUX PROPRES		
	17 688 919	15 646 413
	23 882 324 \$	22 385 727 \$

Engagements note 6

Le président du conseil
d'administration,

Le président,



J. Raymond Frenette



Robert W. Gamble

Services Nouveau-Brunswick

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES L'ÉVOLUTION CAPITAUX PROPRES Exercice terminé le 31 mars 2000

REVENUS	1999/00	1998/99
Services rendus au gouvernement provincial	24 572 600 \$	23 835 248 \$
Services rendus à l'administration municipale	5 771 034	5 650 463
Société d'aménagement régional (note 7)	500 000	500 000
Enregistrement et cartographie	7 566 481	7 575 314
Services transactionnels	201 878	32 095
Ventes du logiciel	521 850	177 588
Autres	246 896	162 066
Intérêts	620 863	647 916
	40 001 599	38 580 690
DÉPENSES		
Services au personnel	23 222 965 \$	21 897 177 \$
Autres services	4 155 450	2 978 329
Services d'équipements et locaux	3 293 816	2 962 827
Amortissement	2 982 289	2 548 695
Communications et services informatiques	2 151 002	1 957 513
Déplacements et réunions	924 675	917 111
Matériel et fournitures	779 306	724 263
Autres	449 590	411 344
(note 7)	37 959 093	34 397 259
REVENU NET	2 042 506 \$	4 183 431 \$
CAPITAUX PROPRES, DÉBUT DE L'EXERCICE	15 646 413	11 462 982
CAPITAUX PROPRES, FIN DE L'EXERCICE	17 688 919 \$	15 646 413 \$

Services Nouveau-Brunswick

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2000

	1999/00	1998/99
Provenance (utilisation) des liquidités:		
Exploitation:		
Revenu net	2 042 506 \$	4 183 431 \$
Éléments n'ayant pas d'incident sur l'encaisse :		
Amortissement	2 982 289	2 548 695
Évolution des éléments hors caisse du fond de roulement lié à l'exploitation	306 705	281 709
	5 331 500	7 013 835
Activités de financement :		
Diminution du passif reporté	(372 947)	(310 379)
Diminution (augmentation) des comptes à recevoir à long terme	(127 782)	320
	(500 729)	(310 059)
Activités d'investissements:		
Ajout aux équipements et améliorations locatives	(2 888 376)	(1 830 032)
Ajout aux actifs incorporels	(3 875 386)	(2 752 226)
Produit sur cession d'immobilisations	-	3 182
	(6 763 762)	(4 579 076)
Augmentation (diminution) des liquidités	(1 932 991)	2 124 700
Liquidités, début de l'exercice	8 166 813	6 042 113
Liquidités, fin de l'exercice	6 233 822 \$	8 166 813 \$

Services Nouveau-Brunswick

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2000

1. SERVICES NOUVEAU-BRUNSWICK

Services Nouveau-Brunswick est une société d'état établie sous la *Loi portant sur Services Nouveau-Brunswick*. Son mandat est:

- de fournir et de coordonner des services d'information géographique à la province du Nouveau-Brunswick et au grand public. Ces services comprennent un système d'évaluation pour l'imposition des biens immobiliers et des systèmes d'enregistrement des biens mobiliers et immobiliers;
- de promouvoir, au Nouveau-Brunswick, l'industrie de la géomatique dans le secteur privé;
- d'offrir des services gouvernementaux à partir de centres multifonctionnels à guichet unique.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Général

La Corporation adhère aux principes comptables généralement reconnus (PCGR).

Investissements temporaires

Les investissements temporaires sont inscrits au moindre du coût d'achat et valeur marchande.

Immobilisations

L'amortissement est calculé, selon les coûts originaux, la méthode d'amortissement linéaire aux taux suivants:

Bases de données et développement	10 ans
Meubles et équipements	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Ordinateurs et logiciels	4 ans

Aucune évaluation n'a été effectuée pour les actifs transférés à la Corporation à ses débuts ni sur le transfert de responsabilité pour Services Nouveau-Brunswick.

3. COMPTES À RECEVOIR

	Exercice terminé 2000	Exercice terminé 1999
Court terme		
Comptes à recevoir d'entités non apparentées		
• Commerce	591 590 \$	594 623 \$
• ventes de logiciels	323 359	148 575
Comptes à recevoir d'entités apparentées	869 765	628 333
	<u>1 784 714 \$</u>	<u>1 371 531 \$</u>
Long terme		
Comptes à recevoir d'entités non apparentées		
• ventes de logiciels	738 677 \$	610 895 \$

Services Nouveau-Brunswick

4. IMMOBILISATIONS

	Exercice se terminant en 2000			Exercice se terminant en 1999
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Équipement et améliorations locatives				
Ordinateurs et logiciels	6 902 526 \$	2 949 690 \$	3 952 836 \$	2 857 731 \$
Meubles et équipement	1 621 912	679 354	942 558	791 742
Améliorations locatives	1 025 560	503 177	522 383	433 415
Véhicules	18 604	4 907	13 697	17 288
	<u>9 568 602 \$</u>	<u>4 137 128 \$</u>	<u>5 431 474 \$</u>	<u>4 100 176 \$</u>
Actifs incorporels				
Développement	12 964 947 \$	3 590 625 \$	9 374 322 \$	6 822 343 \$
Base de données	1 018 040	783 760	234 280	336 084
	<u>13 982 987 \$</u>	<u>4 374 385 \$</u>	<u>9 608 602 \$</u>	<u>7 158 427 \$</u>

5. PASSIF REPORTÉ

En 1995, la Corporation accepta de payer, au promoteur d'un de ses principaux systèmes, la somme de 2 300 000\$ sur une période de cinq ans finissant en novembre 2000. Les paiements sont effectués selon le volume de transactions et tous les montants impayés sont dus à la date d'échéance.

6. ENGAGEMENTS DÉCOULANT DES CONTRATS DE LOCATION

Le tableau qui suit présente les versements minimums futurs pour la location de locaux et d'équipement pour les exercices se terminant:

2001	2 108 111	\$
2002	1 634 069	
2003	1 525 699	
2004	1 164 812	
2005	1 107 336	
	<u>7 540 027</u>	\$

7. ASSISTANCE DE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

Dans l'exercice terminé le 31 mars 2000 et l'exercice terminé le 31 mars 1999, la Corporation a reçu 500 000 \$ de la Société d'aménagement régional pour le développement de projets. Les revenus et dépenses reliés sont inclus dans ces états financiers.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants pour 1999 ont été reclassifiés afin d'être conformes aux états financiers adoptés pour 2000.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
31 MARS 2000



NB Liquor Alcool N-B

RAPPORT DE LA DIRECTION

La collecte des données comptables fait partie intégrante des responsabilités de la direction de la Société à qui incombe également la responsabilité des états financiers ci-joints. Cette responsabilité comporte le choix de conventions comptables appropriées ainsi que la prise de décisions et l'établissement d'estimations qui soient conformes aux principes comptables généralement reconnus.

La Société maintient un système comptable et des contrôles connexes pour assurer la direction et le Conseil d'administration que les opérations sont effectuées et inscrites telles qu'elles ont été autorisées, que les éléments d'actif sont bien protégés et comptabilisés et que les registres comptables sont fiables et permettent de dresser les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Les données comptables publiées dans le présent rapport annuel sont conformes à celles des états financiers.

Le président-directeur général,

Le contrôleur et directeur des finances,

Roger J.E. Landry

Richard A. Smith, c.g.a., c.m.a.

Le 19 mai 2000

KPMG LLP
Chartered Accountants
Frederick Square
77 Westmorland Street Suite 700
Fredericton NB E3B 6Z3
Canada

Telephone (506) 452-8000
Telefax (506) 450-0072
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ADMINISTRATEURS

Nous avons vérifié le bilan de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2000 ainsi que les états des résultats et l'état des mouvements de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement à tous égards importants la situation financière de la Société au 31 mars 2000 ainsi que les résultats de son exploitation et mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

Notre vérification a été effectuée dans le but de former une opinion sur les états financiers de base de la corporation pris dans leur ensemble. Le supplément d'information financière de l'année courante inclu dans les tableaux est donné aux fins d'une étude plus approfondie mais n'est pas une partie essentielle des états financiers de base. Ce supplément d'information a été soumis aux mêmes procédés de vérification que ceux utilisés aux cours de notre vérification des états financiers de base et, à notre avis, il est, à tous égards importants, présenté fidèlement en égard aux états financiers de base pris dans leur ensemble.

KPMG LLP

Comptables agréés

Fredericton (N.-B.) Canada

Le 19 mai 2000



BILAN

LE 31 MARS

Actif	2000	1999
<i>Actif à court terme</i>		
Encaisse	194 383\$	182 335\$
Comptes clients	1 187 741	1 240 887
Stocks (note 1)	14 520 341	10 279 675
Frais payés d'avance	410 184	411 518
Total de l'actif à court terme	<u>16 312 649</u>	<u>12 114 415</u>
<i>Charges reportées</i>		
Coûts reportés découlant du régime de retraite	<u>3 456 242</u>	<u>3 949 994</u>
<i>Immobilisations</i>		
Propriétés, bâtiments et équipements (note 2)	<u>10 669 563</u>	<u>11 268 106</u>
Total de l'actif	<u><u>30 438 454\$</u></u>	<u><u>27 332 515\$</u></u>

Passif*Passif à court terme*

Chèques en circulation en excédent des fonds en dépôt	2 646 846\$	2 490 691\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	8 721 592	6 237 278\$
Total du passif à court terme	<u>11 368 438</u>	<u>8 727 969</u>

Dettes à long terme

Passif découlant du régime de pension de retraite (note 3)	<u>6 476 352</u>	<u>6 779 698</u>
--	------------------	------------------

Avoir de la province du Nouveau-Brunswick

Solde au début de l'exercice	11 824 848	11 910 257
Bénéfice net	<u>100 771 674</u>	<u>92 724 022</u>
	112 596 522	104 634 279
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	100 002 858	92 809 431
Solde à la fin de l'exercice	<u>12 593 664</u>	<u>11 824 848</u>

Total du passif et de l'avoir	<u><u>30 438 454\$</u></u>	<u><u>27 332 515\$</u></u>
-------------------------------	----------------------------	----------------------------

Engagements (note 4)

Voir les notes afférentes aux états financiers

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,


Administrateur


Administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 2000	Réel 2000	Réel 1999
Ventes totales (note 5)	256 966 783\$	273 821 052\$	254 626 601\$
Moins les commissions	3 618 100	3 874 690	3 629 012
Ventes nettes	253 348 683	269 946 362	250 997 589
Coût des marchandises vendues	134 349 685	143 411 356	133 278 247
Bénéfice brut	118 998 998	126 535 006	117 719 342
Autres produits	829 769	925 699	844 082
	<u>119 828 767</u>	<u>127 460 705</u>	<u>118 563 424</u>
Charges d'exploitation	25 147 761	26 005 473	25 109 306
Charges du régime de retraite	737 086	683 558	730 096
Charges totales	<u>25 884 847</u>	<u>26 689 031</u>	<u>25 839 402</u>
Bénéfice net	<u>93 943 920\$</u>	<u>100 771 674\$</u>	<u>92 724 022\$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE

Exercice terminé le 31 mars

	2000	1999
Fonds provenant de l'exploitation		
Bénéfice net	100 771 674\$	92 724 022\$
Éléments hors caisse:		
Amortissement	1 832 200	1 738 703
Amortissement du régime de retraite	493 752	493 752
Amortissement de l'excédent actuariel	(336 000)	(336 000)
Perte sur la vente de propriétés, bâtiments et équipements	32 301	83 153
Évolution du fonds de roulement hors caisse	(1545 717)	(33 222)
Augmentation du passif découlant du régime de retraite	32 654	101 682
Fonds provenant de l'exploitation	<u>101 280 864</u>	<u>94 772 090</u>
Dépenses nettes d'investissement		
Acquisitions de propriétés, bâtiments et équipements	(1316 384)	(2264 643)
Produits de la vente de propriétés, bâtiments et équipements	50 426	123 123
Fonds utilisés pour les dépenses d'investissement	<u>(1 265 958)</u>	<u>(2 141 520)</u>
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	<u>(100 002 858)</u>	<u>(92 809 431)</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse	12 048	(178 861)
Encaisse au début de l'exercice	<u>182 335</u>	<u>361 196</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>194 383\$</u>	<u>182 335\$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

Tableau des ventes

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 2000	Réel 2000	Réel 1999
Spiritueux	65 360 573\$	67 591 737\$	65 645 587\$
Vin	24 969 595	28 447 723	24 951 036
Autres boissons	9 221 566	9 956 776	8 112 410
Bière	157 415 049	167 824 816	155 917 568
	256 966 783\$	273 821 052\$	254 626 601\$

Tableau du coût des marchandises vendues

Exercice terminé le 31 mars

	Spiritueux	Vin	Autres boissons	Bière	2000 Total	1999 Total
Stocks au début de l'exercice	4 390 525\$	2 537 270\$	773 215\$	2 443 036\$	10 144 046\$	9 904 052\$
Achats	15 585 233	13 508 036	4 978 976	98 797 270	132 869 515	119 100 586
Fret	507 719	872 985	215 095	166 595	1 762 394	1 442 007
Droits de douane et taxe d'accise	11 946 328	833 600	122 475	147 539	13 049 942	12 975 648
	32 429 805	17 751 891	6 089 761	101 554 440	157 825 897	143 422 293
Stocks à la fin de l'exercice	5 529 076	4 960 225	1 029 844	2 895 396	14 414 541	10 144 046
	26 900 729\$	12 791 666\$	5 059 917\$	98 659 044\$	143 411 356\$	133 278 247\$

s

Tableau des autres produits

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 2000	Réel 2000	Réel 1999
Programmes de commercialisation	689 000\$	725 989\$	668 717\$
Produits tirés des importations privées	58 468	51 221	42 378
Commissions sur perception des droits par la Commission des licences et permis d'alcool	37 500	44 068	40 447
Frais d'administration des coupons de bière	4 500	16 771	19 208
Consignes non remboursées	65 000	70 617	72 538
Loyers			4 174
Abonnements aux rapports sur les ventes	9 000	8 120	6 468
Frais de manutention sur remboursements lors d'événements spéciaux	10 000	3 259	11 793
Perte sur la vente de propriétés, bâtiments et équipements	(88 699)	(32 301)	(83 153)
Divers	45 000	37 955	61 512
	829 769\$	925 699\$	844 082\$

Tableau des charges d'exploitation

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 2000	Réel 2000	Réel 1999
Salaires - magasins, entrepôt et entretien	11 000 105\$	11 307 050\$	11 140 861\$
- administration	2 525 799	2 497 923	2 421 905
Charges sociales	2 572 193	2 551 544	2 537 221
Loyers	2 742 400	2 746 505	2 691 298
Chauffage et éclairage	881 189	918 091	864 330
Amortissement	1 671 661	1 832 200	1 738 703
Programmes de formation	89 300	88 167	73 539
Camionnage	291 300	349 553	301 552
Réparations des propriétés, bâtiments et équipements	265 482	343 976	287 687
Taxes	417 200	413 753	406 483
Matériel léger et fournitures	375 684	379 076	343 318
Service de sécurité	218 365	196 165	177 432
Entretien du système automatisé de vente au détail	156 880	169 764	173 199
Déplacements	193 513	191 749	180 237
Coûts du remboursement des consignes	281 000	350 511	310 258
Sacs	155 000	159 986	140 422
Traitement des données	252 458	232 364	196 405
Télécommunications	249 640	262 710	267 229
Exploitation des véhicules motorisés	21 154	26 686	31 856
Nettoyage	159 284	152 470	133 445
Articles manquants	34 000	47 790	50 384
Mauvaises créances		26 429	
Réunions de la direction	31 368	28 553	14 771
Affranchissement	50 000	47 253	48 432
Services professionnels	76 700	83 500	123 242
Frais bancaires	283 000	383 237	310 579
Fournitures et entretien de l'entrepôt	23 700	30 480	19 578
Assurance	11 000	15 905	11 671
Publicité et promotions	28 600	33 891	32 975
Rémunération des administrateurs	38 060	35 925	31 520
Autres	51 726	102 267	48 774
	25 147 761\$	26 005 473\$	25 109 306\$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2000

Généralités

Cette société d'État a été constituée en vertu de la Loi sur la Société des Alcools du Nouveau-Brunswick et sa principale activité commerciale est l'achat, la distribution et la vente de boissons alcoolisées dans toute la province du Nouveau-Brunswick.

Sommaire des principales conventions comptables

Stocks

Les stocks de marchandises pour revente sont évalués au prix coûtant qui est inférieur à la valeur de réalisation nette. Le stock de fournitures est évalué au prix coûtant.

Coûts reportés découlant du régime de retraite

Les coûts reportés découlant du régime de retraite sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de seize ans.

Propriétés, bâtiments et équipements

Les propriétés, bâtiments et équipements sont comptabilisés au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants:

Bâtiments	2 1/2%
Pavage	10%
Matériel de réfrigération	10%
Logiciel et services	10%
Matériel automatisé des magasins	20%
Ameublement, agencements et matériel	20%
Matériel roulant	20%

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée restante du bail selon la méthode linéaire.

Passif découlant du régime de pension de retraite

Les coûts associés au programme de retraite anticipée sont comptabilisés aux charges sociales dans l'année où les paiements sont faits.

1. Stocks

	2000	1999
Spiritueux, vin, autres boissons et bière	14 414 541\$	10 144 046\$
Fournitures	105 800	135 629
	<u>14 520 341\$</u>	<u>10 279 675\$</u>

2. Propriétés, bâtiments et équipements

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	2000 Montant net	1999 Montant net
Terrains	209 621\$		209 621\$	211 100\$
Pavage	443 378	406 467\$	36 911	67 139
Bâtiments	10 093 956	6 193 269	3 900 687	4 023 460
Améliorations locatives	3 710 359	2 577 783	1 132 576	1 160 830
Ameublement, agencements et matériel	6 089 795	5 173 914	915 881	669 209
Matériel roulant	175 740	126 427	49 313	71 952
Matériel automatisé des magasins	1 547 791	616 184	931 607	1 226 506
Logiciel et services	2 656 673	545 853	2 110 820	2 289 594
Matériel de réfrigération	3 433 904	2 051 757	1 382 147	1 548 316
	<u>28 361 217\$</u>	<u>17 691 654\$</u>	<u>10 669 563\$</u>	<u>11 268 106\$</u>

L'amortissement s'élève à 1 832 200 \$ pour l'exercice; 1 738 703 \$ en 1999. Les montants nets relatifs à l'acquisition (l'aliénation) d'immobilisations totalisent 1 157 067 \$ pour l'exercice; (1 244 317) \$ en 1999.

3. Passif découlant du régime de pension de retraite

Les employés de la Société des Alcools du Nouveau-Brunswick participent au Régime de pension de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick qui est un régime interentreprises à prestations déterminées.

Conformément à un règlement de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics (N.-B.), la Société des Alcools du Nouveau-Brunswick versera à la caisse fiduciaire de retraite des cotisations, jusqu'à l'entière capitalisation des prestations, un montant suffisant pour amortir une tranche de 7 900 000 \$ du passif découlant du régime de pension de retraite. L'amortissement devrait se faire sur une période de vingt-cinq ans. Le passif découlant du régime de pension retraite, qui porte intérêt au taux annuel de 8,16%, est payable en versements annuels. Le montant à payer en 2001 est de 512 878 \$ et il augmente chaque année d'un montant égal à l'indice des prix canadiens à la consommation majoré de 2%. Ce montant vient à échéance en mars 2016.

	2000	1999
Passif découlant du régime de retraite	<u>6 476 352\$</u>	<u>6 779 698\$</u>

Puisque le versement annuel ne suffira pas à couvrir les intérêts en 2001, le passif découlant du régime de pension augmentera par 15 592\$.

Postérieurement à 2001, les montants en capital à rembourser sur la dette à long terme pour chacun des cinq prochains exercices seront approximativement les suivants:

2002	3 651\$
2003	25 285
2004	49 537
2005	76 656
2006	106 911

3. Passif découlant du régime de pension de retraite (suite)

Une évaluation actuarielle du Régime de pension de retraite dans les services publics avait été menée à terme les 1er avril 1992, 1993 et 1997. Ces évaluations indiquaient des gains actuariels en raison de la réduction des obligations au titre des prestations constituées et d'une hausse de la valeur de la caisse de retraite. Au 31 mars 2000, la Société a réalisé un montant de 1 903 700 \$ de ces gains actuariels; 1 567 700 \$ en 1999. Les gains actuariels sont amortis sur le reste de la durée estimative des années de service des cotisants actifs. La tranche non amortie des gains actuariels s'élevait à 3 059 650 \$ au 31 mars 2000; 3 395 650 \$ en 1999.

La charge de retraite de 683 558 \$; 730 096 \$ en 1999 comprend l'amortissement des coûts liés aux services passés, les intérêts débiteurs et les gains actuariels réalisés.

4. Engagements

La Société loue des bâtiments ainsi que des locaux et du matériel conformément à des contrats de location-exploitation se terminant à diverses dates entre 2001 et 2011. Certains de ces contrats de location-exploitation sont assortis d'options de renouvellement à la fin de la durée initiale du bail. Le tableau suivant indique les paiements minimums exigibles au cours des exercices à venir en vertu des contrats de location-exploitation qui, au 31 mars 2000, ont une durée initiale de plus d'un an:

2001	2 334 511\$
2002	1 875 907
2003	1 676 052
2004	1 546 150
2005	1 360 464
2006 à 2011	<u>4 173 911</u>
	<u><u>12 966 995\$</u></u>

5. Ventes totales

Le total des ventes comprend les ventes au détail, aux établissements titulaires de licence et aux magasins de franchise. Ces montants ne tiennent pas compte de la revente par les établissements titulaires de licence et les magasins de franchise.

ÉTATS FINANCIERS
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
31 MARS 2000

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Lieutenant-gouverneur en conseil
- et -
Au président et
aux membres du conseil d'administration
Société d'aménagement régional
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société d'aménagement régional au 31 mars 2000 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2000, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Daryl C. Wilson".

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 5 juillet 2000

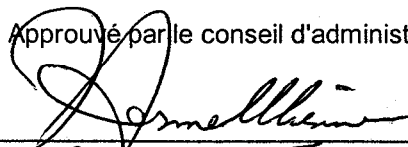
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
BILAN
31 MARS 2000


ACTIF	2000	1999
Actif à court terme		
Encaisse	1 286 262 \$	513 338 \$
Débiteurs		
Canada - Entente sur le développement économique régional	8 286 424	5 516 862
- Autres	1 461 338	2 487 516
Province du Nouveau-Brunswick – fonds d'administration et de capital	2 143 805	1 691 590
Autres	66 494	5 338
	<u>13 244 323</u>	<u>10 214 644</u>
Autres actifs		
Avance de fonds de dotation pour la route Fundy - en fiducie (note 2)	3 000 000	2 800 000
	<u>16 244 323 \$</u>	<u>13 014 644 \$</u>

PASSIF

Passif à court terme		
Créditeurs		
Province du Nouveau-Brunswick - demande d'indemnisation du Canada	9 741 249 \$	7 997 532 \$
Autres	3 503 074	2 217 112
	<u>13 244 323</u>	<u>10 214 644</u>
Dû à la province du Nouveau-Brunswick		
Fonds de dotation pour la route Fundy - en fiducie (note 2)	3 000 000	2 800 000
	<u>16 244 323 \$</u>	<u>13 014 644 \$</u>

Approuvé par le conseil d'administration


 _____ président


 _____ directeur

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000**

	2000	1999
RECETTES		
Contributions fédérales (Tableau 1)	19 878 484 \$	22 089 237 \$
Contributions provinciales (Tableau 2)	40 631 961	47 105 507
Autres recettes	-	15 506
	60 510 445	69 210 250
DÉPENSES		
Entente sur le développement économique régional		
Diversification économique - coopération	2 177 711	2 226 642
Développement économique - coopération	3 175 114	3 380 657
Entrepreneuriat et perfectionnement des ressources humaines - coopération	-	264 421
Nouveau cadre	15 810 562	17 864 696
	21 163 387	23 736 416
Autres ententes et programmes		
Fonds de développement économique	17 175 447	17 369 188
Avenir jeunesse	5 921 451	6 158 415
Programme d'aide au développement	2 194 846	2 450 076
Fonds de projets spéciaux du Nord	1 275 516	1 111 939
Partenariat de l'industrie touristique du Canada atlantique	531 531	580 333
Entente sur la promotion du commerce extérieur	68 736	33 550
Initiative de développement économique des autochtones	186 355	244 749
Fonds de développement économique de la Péninsule Acadienne	117 542	-
	27 471 424	27 948 250
Autres activités		
Langues officielles et coopération intergouvernementale	3 246 122	2 656 604
Centres scolaires communautaires	1 682 369	1 371 170
Projets spéciaux approuvés par décret en conseil	736 173	520 614
Autres projets spéciaux (Tableau 3)	3 692 730	4 422 841
Course de chevaux de l'Atlantique	111 000	111 000
Planification régionale	21 727	65 058
Subvention au SAR Organisme de services spéciaux	500 000	6 503 000
Administration	1 885 513	1 875 297
	11 875 634	17 525 584
	60 510 445	69 210 250
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	Néant \$	Néant \$

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2000	1999
Tableau 1 Recettes - Contributions fédérales		
Entente sur le développement économique régional	14 989 912 \$	16 916 469 \$
Autres activités		
Tracadie - projet du lien des Deux rivières	384 635	1 615 365
NB au travail – formation et perfectionnement	-	641 002
Langues officielles	1 933 636	1 513 925
Centres scolaires communautaires	282 500	-
Initiative de recherche et d'entraînement de la pêche	1 407 082	1 304 713
Exécution de la vente de tabac	123 594	97 763
Programme de stratégie culturelle	757 125	-
	<u>19 878 484 \$</u>	<u>22 089 237 \$</u>
Tableau 2 Recettes - Contributions provinciales		
Entente sur le développement économique régional	6 173 475 \$	6 819 947 \$
Autres ententes et programmes		
Fonds de développement économique	17 175 447	17 369 188
Avenir jeunesse	5 921 451	6 158 415
NB au travail – formation et perfectionnement	-	(641 002)
Programme d'aide au développement	2 194 846	2 450 076
Fonds de projets spéciaux du Nord	1 275 516	1 111 939
Partenariat de l'industrie touristique du Canada atlantique	531 531	580 333
Entente sur la promotion du commerce extérieur	68 736	33 550
Initiative de développement économique des autochtones	186 355	244 749
Fonds de développement économique de la Péninsule Acadienne	117 542	-
	<u>27 471 424</u>	<u>27 307 248</u>
Autres activités		
Langues officielles et coopération intergouvernementale	1 312 486	1 142 679
Centres scolaires communautaires	1 399 869	1 371 170
Projets spéciaux approuvés par décret en conseil	736 173	520 614
Autres projets spéciaux	1 020 294	1 405 000
Course de chevaux de l'Atlantique	111 000	111 000
Planification régionale	21 727	65 058
Subvention au SAR Organisme de services spéciaux	500 000	6 503 000
Administration	1 885 513	1 859 791
	<u>6 987 062</u>	<u>12 978 312</u>
	<u>40 631 961 \$</u>	<u>47 105 507 \$</u>
Tableau 3 Dépenses - Autres projets spéciaux		
Salle Beaverbrook	200 000 \$	230 000 \$
Complexe multi fonctionnel - Miramichi	-	200 000
Direction de l'aéroport du Grand Moncton	-	250 000
Fundy Trail Development Authority Inc.	-	125 000
Tracadie – projet du lien des Deux rivières	384 635	2 215 365
Rampe d'accès – Bar Eel River	233 882	-
Programme de stratégie culturelle	1 343 537	-
Initiative de recherche et d'entraînement de la pêche	1 407 082	1 304 713
Exécution de la vente de tabac	123 594	97 763
	<u>3 692 730 \$</u>	<u>4 422 841 \$</u>

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2000**

1. Commentaires généraux sur le fonctionnement

La Société d'aménagement régional est un organisme provincial de la Couronne, incorporé en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. La Société est responsable de l'administration de tous les programmes fournis par la Province sous l'Entente sur le développement économique régional. La Société est également responsable d'un certain nombre d'autres projets qui lui sont confiés par la Province.

Les contributions fédérales sont, dans certains cas, versées directement aux bénéficiaires de projets. De tels paiements ne sont pas inscrits aux recettes et dépenses de la Société.

Au 31 mars 1994, la Société d'aménagement régional a établi un Organisme de services spéciaux (OSS). Les montants fournis à la Corporation par la Province, qui furent subséquemment transférés à l'OSS, sont présentés dans l'état des recettes et dépenses de la Société. Les montants fournis à l'OSS par d'autres agences ou ministères du gouvernement sont inclus dans les états financiers de l'OSS mais ne sont pas inclus dans ces états financiers.

2. Fonds de dotation pour la route Fundy

La province du Nouveau-Brunswick et le Gouvernement du Canada ont consenti à établir ce fonds. Sa seule raison d'être est d'aider à la construction d'une route panoramique à partir de Saint-Martin (N.-B.), jusqu'à Alma (N.-B.).

La province du Nouveau-Brunswick a avancé 5 millions de dollars au fonds. Ce montant a été avancé au fonds à travers la Société d'aménagement régional et sera remboursé, en totalité ou en partie, à la Société au plus tard le 31 mars 2010.

Les prêts, tels que ceux-ci, consentis à des conditions avantageuses importantes parce qu'ils offrent un faible taux de rendement sont inscrits initialement comme un actif selon la valeur actualisée nette des flux monétaires futurs prévus. La valeur actualisée nette est calculée à chaque fin d'exercice selon le taux d'emprunt de la province au moment de l'émission du prêt.

3. Engagements

En vertu de l'entente sur le développement économique régional, le gouvernement provincial a engagé des fonds suite au 31 mars 2000, soit environ 22,8 millions de dollars en total.

Les engagements en question sont sujets à l'approbation de fonds par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2000

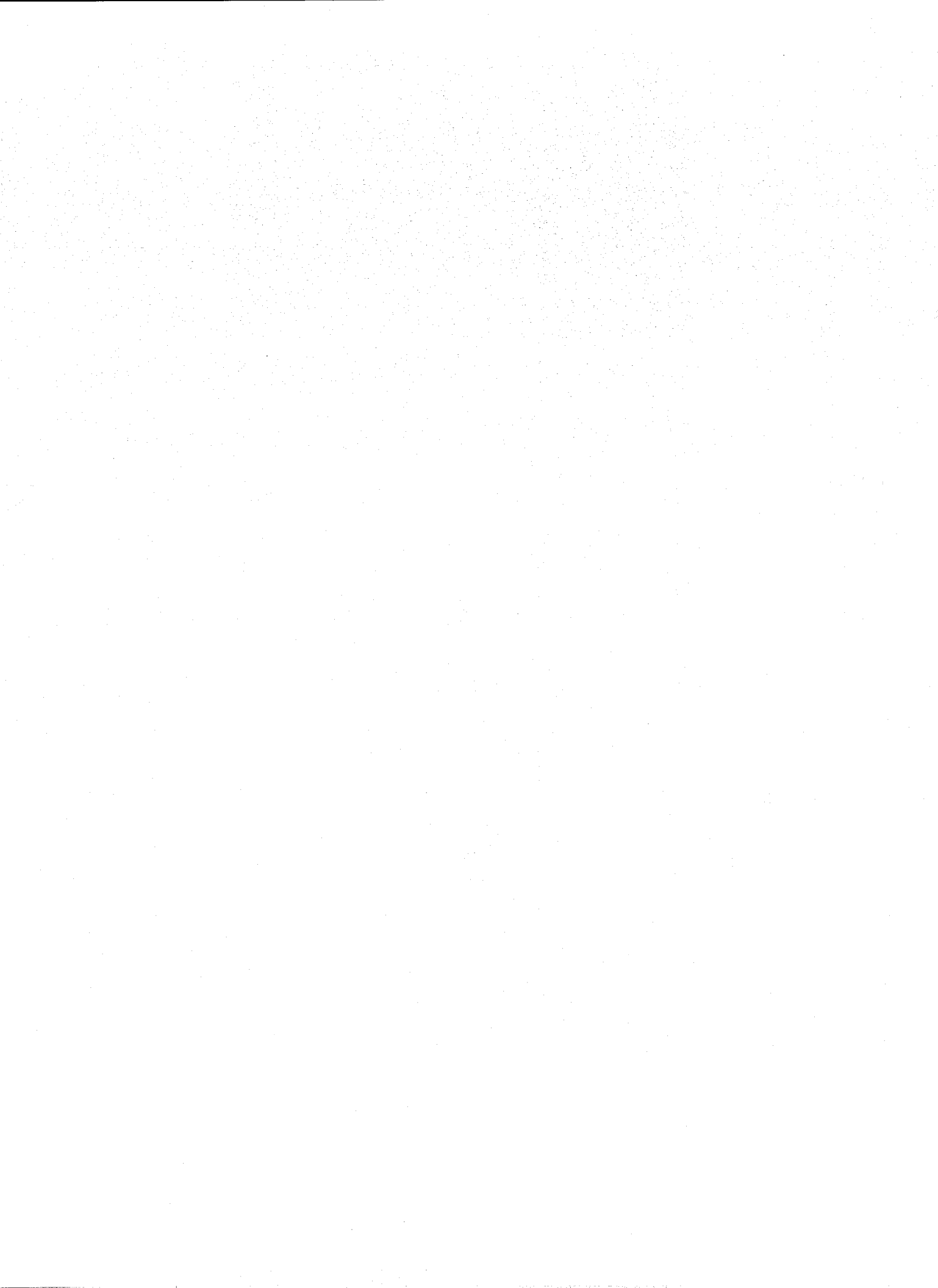
4. Passif éventuel

Les contributions reçues du gouvernement fédéral en vertu des ententes à coûts partagés entre les gouvernements fédéral et provincial peuvent faire l'objet de redressements suite aux vérifications effectuées par les autorités fédérales. Les redressements résultant des vérifications fédérales seront inscrits aux états financiers de la Société dans la période du règlement.

La Société a garanti des prêts de certaines organisations. Au 31 mars 2000 le passif éventuel relatif à ces garanties s'élevait à 4 035 000 \$ (4 150 000 \$ au 31 mars 1999). Toute perte résultante sera assumée par la Société.

5. Chiffres donnés à des fins de comparaison

Certains chiffres comparatifs de 1999 ont été réagencés afin d'être conformes à la présentation des états financiers de 2000.



ÉTATS FINANCIERS
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
31 MARS 2000

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Lieutenant-gouverneur en conseil
- et -
Au président et
aux membres du conseil d'administration
Société d'aménagement régional
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société d'aménagement régional - Organisme de services spéciaux au 31 mars 2000 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société d'aménagement régional - Organisme de services spéciaux au 31 mars 2000, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

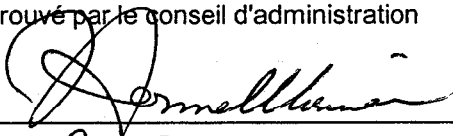
Daryl C. Wilson, f.c.a

Fredericton (N.-B.)
le 5 juillet 2000

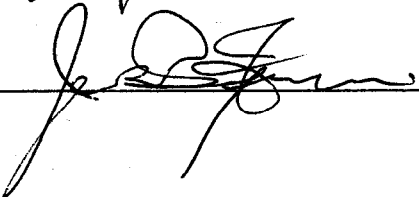
**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
BILAN
31 MARS 2000**

ACTIF	2000	1999
Actif à court terme		
Débiteurs		
Canada		
- Entente sur le programme d'infrastructures	356 901 \$	723 118 \$
Province du Nouveau-Brunswick		
- Fonds de capital et de fonctionnement	2 004 360	4 858 337
	<u>2 361 261 \$</u>	<u>5 581 455 \$</u>
AVOIR		
Avoir	<u>2 361 261 \$</u>	<u>5 581 455 \$</u>

Approuvé par le conseil d'administration



président



directeur

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000**

	2000	1999
RECETTES		
Contributions fédérales		
- Programme de fierté communautaire	5 953 064 \$	4 383 369 \$
- Entente sur le programme d'infrastructures	2 577 187	6 254 453
- Programme Expérience rurale	4 406 936	5 000 000
	<u>12 937 187</u>	<u>15 637 822</u>
Contributions provinciales		
- Entente sur le programme d'infrastructures	2 577 212	6 254 453
- Autre	4 774 418	7 899 249
	<u>7 351 630</u>	<u>14 153 702</u>
	<u>20 288 817</u>	<u>29 791 524</u>
DÉPENSES		
Programme de fierté communautaire	6 564 652	5 003 781
Programme Expérience rurale	11 223 622	12 804 409
Entente sur le programme d'infrastructures	5 154 399	12 508 906
Initiative d'aménagement des Appalaches	159 694	464 418
Agrandissement des installations du ministère des Pêches	130 229	170 000
Village Historique Acadien	276 415	-
Route d'accès au sentier Fundy	-	244 929
	<u>23 509 011</u>	<u>31 196 443</u>
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES RECETTES	(3 220 194)	(1 404 919)
Avoir, au début de l'exercice	5 581 455	6 986 374
AVOIR, à la fin de l'exercice	<u>2 361 261 \$</u>	<u>5 581 455 \$</u>

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2000**

1. Commentaires généraux sur le fonctionnement

La Société d'aménagement régional - Organisme de services spéciaux (OSS) fut établie au 31 mars 1994. L'OSS a été formé principalement dans le but de fournir une gestion financière de l'Entente d'infrastructure entre le Canada et le Nouveau-Brunswick. L'Organisme est également responsable d'un certain nombre d'autres projets qui lui sont confiés par la Province.

La balance des capitaux propres de l'OSS représente les montants financés par la province pour des dépenses futures de l'OSS.

2. Passif éventuel - contributions fédérales

Les contributions reçues du gouvernement fédéral en vertu des ententes à coûts partagés entre les gouvernements fédéral et provincial peuvent faire l'objet de redressements suite aux vérifications effectuées par les autorités fédérales. Les redressements résultant des vérifications fédérales seront inscrits aux états financiers de l'Organisme dans la période du règlement.



ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 DÉCEMBRE 1999

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux administrateurs
de la Société d'assurance-dépôts des caisses
populaires du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 1999 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 1999, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton, (N.-B.)
le 23 mars 2000

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 DÉCEMBRE 1999**

	1999	1998
ACTIF		
Encaisse	31 573 \$	15 168 \$
Débiteurs	2 073	33
Actifs des fonds en fiducie (note 4)	1 799 753	-
	<u>1 833 399 \$</u>	<u>15 201 \$</u>
PASSIF		
Créditeurs (note 7)	45 449 \$	90 \$
Avances - offices de stabilisation (note 2)	17 750	15 111
	<u>63 199</u>	<u>15 201</u>
ACTIF NET - FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS (note 5)	<u>1 770 200</u>	<u>-</u>
	<u>1 833 399 \$</u>	<u>15 201 \$</u>

Approuvé par le conseil

Rene Wilson président

W. J. Church administrateur

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1999**

	1999		1998
	Budget	Actuelle	Actuelle
RECETTES (note 2)			
Cotisations - offices de stabilisation	25 000 \$	1 787 560 \$	15 023 \$
DÉPENSES (note 2)			
Services professionnels et autre	22 000	14 990	12 255
Conseil d'administration	3 000	2 370	2 768
	25 000	17 360	15 023
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE	-	1 770 200	-
ACTIF NET DU FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS - DÉBUT DE L'EXERCICE	-	-	-
ACTIF NET DU FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS - FIN DE L'EXERCICE	- \$	1 770 200 \$	- \$

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1999**

1. Pouvoir et objectif

La Société est une entité indépendante créée en vertu des dispositions de la *Loi sur les caisses populaires* proclamée le 31 janvier 1994. Le mandat de la Société est de fournir l'assurance-dépôts aux membres des caisses populaires au Nouveau-Brunswick. La Société peut aussi aider les offices de stabilisation dans leur aide financière aux caisses populaires.

La *Loi sur les caisses populaires* stipule que la Société peut lever et percevoir des caisses populaires les fonds nécessaires pour réaliser son mandat. La *Loi* prévoit aussi que les coûts engagés relativement aux activités de la Société doivent être assumés sur demande par les offices de stabilisation. Finalement, la Société peut faire une demande à la province pour des prêts ou des garanties.

Les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé de cinq personnes. Le surintendant des caisses populaires est responsable de l'administration de la *Loi sur les caisses populaires* et est également le président du conseil d'administration. Chaque office de stabilisation doit nommer deux représentants au conseil d'administration de la Société.

2. Principales conventions comptables

(a) Cotisations - Frais d'administration

La Société reçoit des avances des offices de stabilisation afin de couvrir ses dépenses. La Société comptabilise une portion des avances comme recettes lorsque des dépenses sont engagées. Un solde restant de 17 750\$ est inscrit comme un passif au bilan.

La Société fonctionne comme une entité séparée à l'intérieur de la Direction des caisses populaires, coopératives et sociétés de fiducie du ministère de la Justice. Pour ce faire, la Direction assume les salaires et certains frais généraux qui sont reliés à l'administration de la Société. Ces coûts sont reflétés dans les dépenses de la Direction dont le recouvrement par la Direction provient directement des caisses populaires.

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1999**

2. Principales conventions comptables (suite)

(b) Cotisations - Fonds d'assurance-dépôts

Les cotisations au fonds d'assurance-dépôts sont enregistrées à titre de recettes lorsqu'elles deviennent payables à la Société. La cotisation de 1999 représente un transfert de fonds par les deux offices de stabilisation afin d'établir le fonds d'assurance-dépôts.

(c) Charges à payer pour les pertes de l'assurance-dépôts

La Société inscrit dans les charges à payer les pertes connues ou probables identifiées pour certaines caisses populaires lorsque l'office de stabilisation affilié à ces caisses populaires n'est pas en mesure de les payer ou de les endosser. Depuis le début de ses opérations en 1994, aucunes dépenses n'ont été inscrites par la Société à ce titre.

(d) Actifs des fonds en fiducie

Les actifs des fonds en fiducie sont inscrits par la Société à la même valeur que celle figurant aux états financiers des fonds en fiducie. Les états financiers des deux fonds en fiducie sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus.

Les placements des fonds en fiducie sont inscrits au coût, sauf lorsqu'une diminution de la valeur n'est pas temporaire. Les primes et les escomptes découlant de l'achat de valeurs mobilières sont amortis sur une période allant jusqu'à leur date d'échéance. Les revenus de placements comprennent les revenus d'intérêts ainsi que les gains et les pertes en capital sur l'aliénation des placements.

3. Impôts

En vertu de la *Loi de l'Impôt sur le revenu*, la Société est sujette à l'impôt. Les dispositions de la *Loi* généralement excluent des revenus imposables, les cotisations versées au fonds d'assurance-dépôts.

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1999**

4. Actifs des fonds en fiducie

Au 31 décembre 1999, les fonds en fiducie étaient composés des actifs suivants :

	Valeur comptable	Valeur marchande
Encaisse	41 448 \$	41 448 \$
Intérêts à recevoir	24 153	24 153
Obligations d'Épargne du Canada	759 572	742 725
Obligations Provinciales et Municipales	974 580	964 199
Total	<u>1 799 753 \$</u>	<u>1 772 525 \$</u>

5. Fonds d'Assurance-Dépôts

L'article 223 de la *Loi sur les caisses populaires* exige que la Société établisse et maintienne un fonds d'assurance-dépôts. La Société est requise par la *Loi* de maintenir ce fonds dans deux comptes séparés. Chaque compte est composé du montant contribué par un des offices de stabilisation ainsi que des revenus de placements, moins les dépenses chargées au compte.

La Société a conclu un contrat de fiducie avec chaque office de stabilisation pour qu'ils s'occupent de la gestion et des activités d'investissement des fonds de leur compte respectif. En vertu des termes de ces contrats, chaque office de stabilisation doit investir les fonds conformément à la politique d'investissement de la Société. Chaque contrat de fiducie stipule que la Société peut, à sa discrétion, obtenir des actifs du fonds en fiducie afin de rencontrer les obligations de ses objets statutaires.

Les deux contrats de fiducie comportent des clauses pour le retour du fonds d'assurance-dépôts aux deux offices de stabilisation.

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1999**

5. Fonds d'Assurance-Dépôts (suite)

Une telle répartition n'est pas possible sans une modification à la *Loi sur les caisses populaires* afin d'enlever l'exigence pour un fonds d'assurance-dépôts et toutes les obligations d'assurance-dépôts de la Société.

L'Actif Net du Fonds d'Assurance-Dépôts doit être maintenu au niveau déterminé annuellement par une formule approuvée par le conseil d'administration de la Société. La formule exige la notation de chaque caisse populaire et credit union selon une évaluation des risques.

Le montant des actifs des fonds en fiducie est ajusté annuellement selon les exigences de la formule.

Au 31 décembre 1999, le solde du compte du fonds en fiducie géré par l'Office de Stabilisation de la Fédération des Caisses Populaires Acadiennes Limitée se chiffrait à 1,24 million de dollars. Le solde du compte du fonds en fiducie géré par la Brunswick Credit Union Federation Stabilization Board Limited à la même date était de 0,53 million de dollars.

6. La protection des dépôts des membres des caisses populaires

Tel que l'explique la note 1, le mandat de la Société est de fournir l'assurance-dépôts aux membres des caisses populaires du Nouveau-Brunswick. Présentement, une couverture d'assurance de base maximale de 60 000\$ est offerte pour les dépôts assurés de chaque membre d'une caisse populaire.

Une protection distincte allant jusqu'à 60 000\$ chacune est offerte pour les dépôts détenus conjointement, les dépôts en fiducie, les dépôts dans un REÉR et ceux dans un FERR. La Société a établi un fonds d'assurance-dépôts tel qu'expliqué à la note 5.

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1999**

6. La protection des dépôts des membres des caisses populaires

(suite)

La Loi actuelle permet aux deux offices de stabilisation, qui opèrent dans la province depuis 1978, de continuer à exister. Chaque office de stabilisation détient un fonds de stabilisation qui est disponible pour offrir de l'aide financière à ses caisses populaires affiliées.

Au 31 décembre 1999, un rapport vérifié de l'Office de Stabilisation de la Fédération des Caisses Populaires Acadiennes Limitée rapportait un solde d'actif net de 36,8 millions de dollars. De ce solde un montant de 1,8 million de dollars représente des placements dans les caisses populaires pour fin de stabilisation. Au 31 décembre 1999, un rapport vérifié du Brunswick Credit Union Federation Stabilization Board Limited rapportait un solde d'actif net de 9,1 millions de dollars. Chaque office de stabilisation a la responsabilité d'effectuer des inspections et de faire le suivi de la situation financière et des pratiques d'affaires de ses caisses populaires affiliées de façon régulière.

Les offices de stabilisation et la Société ont tous la responsabilité de protéger les dépôts des membres des caisses populaires.

7. Entreprises apparentées

Les opérations entre la Société et les deux offices de stabilisation sont considérées comme étant des opérations entre entreprises apparentées. Chaque office de stabilisation nomme deux administrateurs pour siéger au conseil d'administration de la Société. Chaque office de stabilisation exerce donc une influence notable sur les opérations de la Société.

Pendant l'année, des cotisations de 1 770 200\$ ont été versées par les deux offices de stabilisation afin d'établir un fonds d'assurance-dépôts. Ces cotisations comprennent le transfert de placements en titres négociables de 1 734 152\$. Les actifs détenus dans les deux fonds en fiducie ont été inscrits dans les livres de la Société à la valeur comptable inscrite par les offices de stabilisation avant leur transfert.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1999

7. Entreprises apparentées (suite)

À cette date, la valeur comptable était approximativement la même que la valeur marchande. Des cotisations additionnelles de 17 360\$ ont aussi été faites par les deux offices de stabilisation pour payer les services professionnels et les dépenses du conseil d'administration.

À la fin de l'exercice, la Société a inclus dans ses comptes à payer un montant de 29 553\$ dû aux offices de stabilisation. Ce montant représente la valeur des actifs excédentaires transférés à la Société pour l'établissement du fonds d'assurance-dépôts.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
RAPPORT ET ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 2000

**Deloitte &
Touche****Deloitte & Touche LLP**
Brunswick House
44 Chipman Hill
P.O. Box 6549, Station A
Saint John, New Brunswick
E2L 4R9Telephone: (506) 632-1080
Facsimile: (506) 632-1210**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

L'honorable Marilyn Trenholme Counsell, MD
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Madame,

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2000 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Comptables agréés

Le 12th may 2000

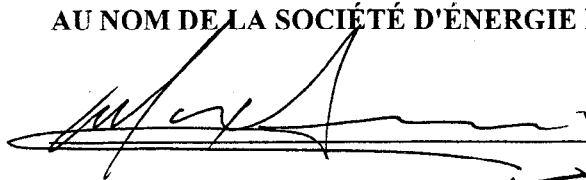
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 2000
(en millions)

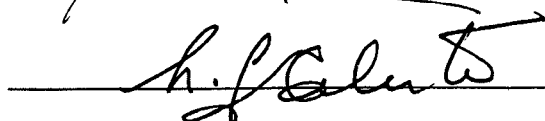
	2000	1999
PRODUITS		
Ventes d'électricité (note 3)		
À l'intérieur de la province	888 \$	872 \$
À l'extérieur de la province	330	304
Autres	<u>30</u>	<u>28</u>
	1 248	1 204
CHARGES		
Achats d'électricité	170	98
Combustibles	225	276
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	315	277
Amortissement et déclassement (note 4)	<u>190</u>	<u>189</u>
	<u>900</u>	<u>840</u>
Bénéfice avant frais de financement	348	364
Frais de financement (note 5)	<u>331</u>	<u>346</u>
Bénéfice avant virement et radiation	17	18
Virement du compte d'enlèvement des canaux de combustible (note 6)	<u>-</u>	<u>9</u>
Bénéfice avant radiation	17	27
Radiation de la charge reportée – centrale nucléaire (note 7)	<u>-</u>	<u>450</u>
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) DE L'EXERCICE	17	(423)
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
AU DÉBUT	<u>2</u>	<u>425</u>
À LA FIN	<u>19 \$</u>	<u>2 \$</u>

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN CONSOLIDÉ
 au 31 mars 2000
 (en millions)

	2000	1999
BIENS-FONDS, INSTALLATIONS ET MATÉRIEL (note 8)		
Terrains, bâtiments, installations et matériel, au prix coûtant	5 329 \$	5 263 \$
Moins : amortissement cumulé	<u>2 333</u>	<u>2 133</u>
	<u>2 996</u>	<u>3 130</u>
ACTIF À LONG TERME		
Placements du fonds d'amortissement (note 12)	<u>17</u>	<u>56</u>
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et placements à court terme	34	7
Comptes débiteurs	170	191
Matières, fournitures et combustibles	78	74
Charges payées d'avance	<u>3</u>	<u>3</u>
	<u>285</u>	<u>275</u>
CHARGES REPORTÉES		
Différences de change non matérialisées, moins les montants amortis (note 9)	106	155
Escompte et frais d'émission de débetures et de billets, moins les montants amortis	22	25
Prestations de retraite reportées (note 10)	<u>38</u>	<u>25</u>
	<u>166</u>	<u>205</u>
	<u><u>3 464</u></u> \$	<u><u>3 666</u></u> \$

AU NOM DE LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

 , président du conseil

 , administrateur

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN CONSOLIDÉ
 au 31 mars 2000
 (en millions)

	2000	1999
DETTE À LONG TERME (note 12)		
Débiteures et autres emprunts	2 907 \$	3 250 \$
Moins : fonds d'amortissement	<u>329</u>	<u>305</u>
	<u>2 578</u>	<u>2 945</u>
PASSIF À COURT TERME		
Dette à court terme (note 13)	176	159
Comptes créditeurs et charges à payer	139	128
Intérêts courus	79	84
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 12)	<u>234</u>	<u>130</u>
	<u>628</u>	<u>501</u>
PASSIF REPORTÉ		
Gestion du combustible irradié et déclassement des installations (note 14)	209	197
Autres (note 15)	<u>30</u>	<u>21</u>
	<u>239</u>	<u>218</u>
CAPITAUX PROPRES		
Bénéfices non répartis	<u>19</u>	<u>2</u>
	<u><u>3 464 \$</u></u>	<u><u>3 666 \$</u></u>

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2000

(en millions)

	2000	1999
RENTRÉES (SORTIES) NETTES LIÉES		
AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :		
EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	17 \$	(423) \$
Montants imputés à l'exploitation ou portés à son crédit au cours de l'exercice mais n'entraînant pas de sorties de fonds (note 16)	<u>226</u>	<u>670</u>
	243	247
Évolution nette des soldes du fonds de roulement hors caisse	<u>21</u>	<u>21</u>
	<u>264</u>	<u>268</u>
FINANCEMENT		
Remboursements de la dette	(175)	(81)
Paiements au fonds d'amortissement	(61)	(70)
Émission d'obligations au titre de la dette à long terme	50	-
Augmentation (diminution) de la dette à court terme	<u>17</u>	<u>(35)</u>
	<u>(169)</u>	<u>(186)</u>
INVESTISSEMENT		
Dépenses liées aux biens-fonds, aux installations et au matériel	(95)	(68)
Produit de l'aliénation et contributions des abonnés	41	3
Prestations de retraite reportées	(13)	(14)
Augmentation des autres charges reportées	<u>(1)</u>	<u>-</u>
	<u>(68)</u>	<u>(79)</u>
RENTRÉES NETTES	27	3
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME		
AU DÉBUT	<u>7</u>	<u>4</u>
À LA FIN	<u>34 \$</u>	<u>7 \$</u>

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2000
(les montants des tableaux sont en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (la « Société ») a été constituée en société de la Couronne de la Province du Nouveau-Brunswick en 1920, en vertu de la *Loi sur l'énergie électrique* du Nouveau-Brunswick. La mission de la Société consiste à fournir un approvisionnement continu d'électricité afin de répondre aux besoins actuels de même qu'aux mises en valeur futures de la Province. Elle vise également à favoriser l'économie et l'efficacité dans la production, la distribution, l'approvisionnement, la vente et l'utilisation de l'électricité.

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Les états financiers comprennent les comptes de la Société et ceux de sa filiale détenue en propriété exclusive, N.B. Coal Limited (« N.B. Coal »).

a. Réglementation

La Société est réglementée en vertu d'un système de plafonnement des tarifs. Les augmentations apportées aux moyennes annuelles des tarifs qui sont supérieures à trois pour cent ou à l'indice des prix à la consommation, en retenant le plus élevé des deux, sont assujetties à l'examen réglementaire et à l'approbation de la Commission des entreprises de service public de la Province du Nouveau-Brunswick (la « Commission des entreprises de service public »). La Société doit également soumettre une demande à la Commission des entreprises de service public avant d'engager des dépenses supérieures à 75 millions de dollars relativement à l'amélioration, à l'entretien ou au déclassement d'une centrale.

b. Biens-fonds, installations et matériel

Le prix coûtant des ajouts aux biens-fonds, aux installations et au matériel comprend le coût d'origine des services de sous-traitance, de la main-d'œuvre directe et du matériel, des intérêts sur les fonds utilisés durant la construction et des frais indirects d'administration et autres frais, moins les crédits pour la valeur de l'électricité produite pendant la période de mise en service.

Les intérêts durant la construction sont capitalisés mensuellement d'après le coût des emprunts à long terme. Lorsque des biens importants sont mis hors service pour une période prolongée en vue de leur remise à neuf, les intérêts durant la construction sont passés en charges selon la valeur comptable nette du bien en question.

Les contributions aux frais de construction, qui incluent des montants reçus des abonnés de même que les subventions pour la recherche et le développement pour les nouvelles installations, sont portées en diminution du coût des actifs connexes. Les montants reçus des abonnés sont amortis sur la durée d'utilisation prévue des biens en question.

Le coût des biens du réseau de distribution mis hors service, déduction faite des montants liés au démantèlement et à la récupération, est imputé à l'amortissement cumulé. Quant aux autres biens-fonds, installations et matériel vendus, le coût et l'amortissement cumulé sont éliminés des comptes, et le gain ou la perte résultant de l'aliénation est porté aux résultats.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 de l'exercice terminé le 31 mars 2000
 (les montants des tableaux sont en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b. Biens-fonds, installations et matériel (suite)

La Société calcule l'amortissement de tous les biens à des taux permettant d'amortir leur prix coûtant, déduction faite de la valeur de récupération prévue, sur leur durée d'utilisation prévue. La durée d'utilisation prévue des immobilisations est analysée périodiquement et toute modification est appliquée prospectivement. L'amortissement est interrompu provisoirement lorsque des biens importants sont mis hors service pour une période prolongée en vue de leur remise à neuf. L'amortissement de certaines pièces du matériel minier est calculé d'après une méthode d'amortissement croissant, le montant de l'amortissement étant fondé sur le montant du remboursement de la dette s'y rapportant requis au cours de l'exercice. Tous les autres biens sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire. L'amortissement est calculé sur le prix coûtant net des biens-fonds, des installations et du matériel qui ont fait l'objet de subventions.

Les principales catégories de biens-fonds, d'installations et de matériel ont été amorties suivant leur durée d'utilisation estimative comme suit :

Biens	Années
Centrales hydroélectriques	100
Centrales thermiques	35
Centrale nucléaire	25
Centrales à turbine à combustion	25
Postes et sous-stations	40
Réseau de transport	de 35 à 55
Réseau de distribution	de 10 à 35
Bâtiments	
- Généraux	40
- Siège social	50
Matériel minier	de 20 à 25

Chaque catégorie d'actif comprend des composantes qui sont amorties sur des durées d'utilisation inférieures à celles de leurs principales catégories d'actif correspondantes.

c. Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme représentent les soldes auprès de banques et les placements dans des instruments du marché monétaire qui viennent à échéance dans les trois mois suivant la date d'acquisition.

d. Stocks

Les stocks de matériel et de fournitures, ainsi que de combustibles, sauf le combustible nucléaire, sont évalués au coût moyen. Les stocks de combustible nucléaire sont évalués au prix coûtant selon la méthode de l'épuisement successif.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2000
(les montants des tableaux sont en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e. Escomptes, primes et frais d'émission de débentures et de billets

La Société amortit les escomptes et les primes sur débentures et billets ainsi que les frais d'émission sur la durée de chacune des émissions.

f. Opérations de change

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens (CA) aux taux de change en vigueur à la date du bilan, sauf lorsqu'ils ont fait l'objet d'une opération de couverture par l'intermédiaire de l'acquisition d'un contrat de change à terme, auquel cas le taux fixé en vertu du contrat est utilisé pour la conversion. Les gains ou les pertes non matérialisés résultant de la conversion d'éléments à long terme sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie restante des actifs et des passifs monétaires correspondants, à l'exception des montants reliés au financement d'importants projets de construction en cours qui sont reportés jusqu'à l'achèvement des travaux, puis amortis sur la durée de vie restante des passifs monétaires correspondants. Le solde non amorti des gains ou des pertes de change reportés est accumulé dans un compte de différences de change non matérialisées qui figure au bilan sous la rubrique Charges reportées.

Les gains ou les pertes de change provenant d'opérations qui influent sur l'exploitation courante sont portés aux résultats.

g. Instruments financiers

Dettes à long terme

La dette à long terme est inscrite au bilan au prix coûtant. La juste valeur estimative de cette dette est présentée dans les notes complémentaires et elle est établie en fonction de la valeur marchande ou des estimations de cette valeur fondées sur des titres d'emprunt assortis de conditions et d'échéances analogues. Il est à noter toutefois que la juste valeur estimative n'inclut pas les coûts engagés pour échanger ou rembourser la dette.

Instruments dérivés

La Société conclut des contrats de change à terme en vue de gérer le risque de change lié aux intérêts à payer sur la tranche de la dette à long terme libellée en dollars US et ce, pour des durées allant jusqu'à 18 mois. La Société conclut également des contrats sur taux d'intérêt afin de réduire l'effet de l'évolution des taux d'intérêt sur le refinancement prévu de la dette. La Société conclut également des contrats de swaps portant sur le pétrole afin de réduire l'effet des variations du coût du pétrole utilisé dans le cadre de son exploitation.

h. Produits

Les abonnés de l'usage domestique et de l'usage général font l'objet d'une facturation mensuelle selon un système de facturation cyclique. La facturation de tous les autres abonnés a lieu à la fin de chaque mois. Les produits afférents à des éléments non facturés à la fin de toute période comptable sont estimés et inscrits aux comptes.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2000
(les montants des tableaux sont en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

i. Gestion du combustible irradié et déclassement des installations

Afin de pourvoir aux coûts estimatifs futurs relativement à l'évacuation permanente du combustible nucléaire irradié et au déclassement de la centrale nucléaire pour que l'emplacement ne soit plus, par conséquent, assujéti à un usage restreint, la Société porte annuellement aux résultats des montants qui, majorés des intérêts, couvriront les coûts de ces activités futures à mesure qu'elles auront lieu. Les coûts estimatifs futurs sont établis d'après une étude détaillée qui tient compte de diverses hypothèses sur les moyens et l'échéancier à adopter pour le démantèlement de la centrale nucléaire, le coût du transport des matières radioactives vers des installations d'évacuation permanentes et la fluctuation prévue des taux d'intérêt et d'inflation. Quant au combustible nucléaire irradié, la charge annuelle est fonction de la quantité de combustible nucléaire utilisé chaque année, tandis que les coûts du déclassement de la tranche nucléaire sont imputés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie de la centrale.

La Société constitue également une provision, au moyen d'une charge annuelle portée aux résultats, pour tenir compte des coûts estimatifs futurs qui découleront du déclassement de ses centrales thermiques. Le montant de cette charge, majoré des intérêts courus, servira à couvrir les coûts totaux des activités de déclassement à mesure qu'ils seront engagés.

Les montants imputés chaque année pour couvrir ces activités sont cumulés dans un compte de passif reporté incluant les intérêts, capitalisés annuellement, sur le total des montants perçus. Les intérêts sont calculés selon le taux d'emprunt à long terme de la Société et ils sont imputés aux résultats chaque année.

Les coûts engagés de façon régulière à l'égard de la gestion du combustible irradié et du déclassement des installations sont imputés au compte du passif reporté.

Étant donné les progrès technologiques potentiels en matière de déclassement et de gestion du combustible irradié, et en raison des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, la Société met périodiquement ses calculs à jour et effectue les redressements de façon prospective.

j. Régimes de retraite

Les employés de la Société souscrivent au Régime de pension de retraite dans les services publics de la Province du Nouveau-Brunswick. Ce régime interentreprises offre des pensions établies d'après le nombre d'années de service et la moyenne des cinq années consécutives où les gains ont été les plus élevés. La Société et ses employés versent des cotisations au régime comme le stipulent la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* et ses règlements. N.B. Coal maintient un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées contributif pour ses employés.

Les coûts des deux régimes de retraite sont déterminés au moyen d'une évaluation actuarielle fondée sur la méthode prospective au prorata des années de service ainsi que sur les hypothèses que la direction juge les plus probables. Les redressements résultant des modifications apportées aux régimes, des gains et pertes actuariels, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles et de l'écart entre la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées et la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif du régime de retraite sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 de l'exercice terminé le 31 mars 2000
 (les montants des tableaux sont en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

k. Allocations de retraite

La Société a constitué pour les salariés un programme d'allocations de retraite qui prévoit un règlement forfaitaire d'une semaine de paie, jusqu'à concurrence de 26 semaines, pour chaque année complète de service continu. La valeur actuarielle des obligations au titre des allocations de retraite constituées pour services passés est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés.

l. Programmes de retraite anticipée

Le coût total de ces programmes est imputé aux résultats dans l'année où le programme est mis sur pied, sans tenir compte de la date où les versements sont réellement effectués.

m. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et établisse des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants inscrits au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME

	2000	1999
Encaisse	31 \$	6 \$
Placements à court terme	<u>3</u>	<u>1</u>
	<u>34 \$</u>	<u>7 \$</u>

3. VENTES

- a) Les ventes d'électricité à la Province du Nouveau-Brunswick et à d'autres sociétés d'État sont comptabilisées selon les tarifs commerciaux standard.
- b) Les ventes d'électricité à l'extérieur de la province comprennent des ventes de 223 millions de dollars (183 millions en 1999) à des entreprises d'électricité aux États-Unis.

4. AMORTISSEMENT ET DÉCLASSEMENT

	2000	1999
Amortissement	188 \$	186 \$
Charges liées au déclassement	<u>2</u>	<u>3</u>
	<u>190 \$</u>	<u>189 \$</u>

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2000
(les montants des tableaux sont en millions)

5. FRAIS DE FINANCEMENT

	2000	1999
Intérêts débiteurs - sur débetures et autres emprunts	309 \$	321 \$
- sur passifs reportés	15	14
	324	335
Moins le produit des fonds d'amortissement et des autres placements	28	35
	296	300
Frais de garantie du gouvernement provincial	20	21
Amortissement de l'escompte et des frais liés aux débetures	5	4
Amortissement des différences de change non matérialisées	12	22
	333	347
Moins les intérêts capitalisés	2	1
	331 \$	346 \$

Les intérêts versés sur la dette au cours de l'exercice se sont établis à 314 millions de dollars (322 millions en 1999). Les intérêts reçus sur les placements au cours de l'exercice se sont établis à 28 millions de dollars (30 millions en 1999).

6. ENLÈVEMENT DES CANAUX DE COMBUSTIBLE

La Société a procédé à l'élimination, échelonnée sur une période de trois ans qui a débuté le 1^{er} octobre 1995 et qui a pris fin le 30 septembre 1998, du compte de passif lié à l'enlèvement des canaux de combustible.

7. RADIATION DE LA CHARGE REPORTÉE – CENTRALE NUCLÉAIRE

En 1997-1998, la valeur comptable de la centrale nucléaire a été diminuée de 450 millions de dollars et une charge reportée de compensation a été comptabilisée. Cette mesure tenait compte des efforts visant à trouver une nouvelle source de produits potentiels afin de recouvrer les 450 millions de dollars. En 1998-1999, la Société n'a pas été en mesure de trouver la source de produits nécessaire, et la charge reportée a été radiée du bénéfice net.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2000
(les montants des tableaux sont en millions)

8. BIENS-FONDS, INSTALLATIONS ET MATÉRIEL

	2000		1999	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Coût	Amortis- sement cumulé
Centrales électriques	3 731 \$	1 648 \$	3 728 \$	1 492 \$
Réseau de transport	252	111	249	106
Postes et sous-stations	389	185	390	175
Réseau de distribution	651	256	636	240
Bâtiments et biens-fonds	56	24	57	24
Communications et systèmes informatiques	59	19	32	17
Matériel minier et actifs correspondants	74	50	74	44
Véhicules	45	29	38	27
Actifs divers	18	11	17	8
Construction en cours	54	-	42	-
	<u>5 329 \$</u>	<u>2 333 \$</u>	<u>5 263 \$</u>	<u>2 133 \$</u>

9. DIFFÉRENCE DE CHANGE NON MATÉRIALISÉE, MOINS LES MONTANTS AMORTIS

	2000	1999
Différence de change à la date du bilan	167 \$	204 \$
Moins l'amortissement cumulé	<u>61</u>	<u>49</u>
	<u>106 \$</u>	<u>155 \$</u>

10. PRESTATIONS DE RETRAITE REPORTÉES

Comme en fait mention la note 1j), les employés de la Société souscrivent au Régime de pension de retraite dans les services publics de la Province du Nouveau-Brunswick (régime de retraite dans les services publics). Des évaluations actuarielles sont effectuées régulièrement en vue de déterminer le coût des prestations de retraite et d'établir le montant requis des cotisations. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite dans les services publics a été effectuée le 1^{er} avril 1997.

La méthode d'évaluation actuarielle utilisée fait appel aux hypothèses les plus probables de la direction ou du promoteur en vue de déterminer la valeur actualisée des obligations au titre des prestations constituées, à partir d'une projection des salaires jusqu'à la date normale de retraite. Le taux d'intérêt s'appliquant sur les prestations constituées et le taux de rendement de l'actif utilisés aux fins de ces calculs s'établissent à 8,42 %.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2000
(les montants des tableaux sont en millions)

10. PRESTATIONS DE RETRAITE REPORTÉES (suite)

Les coûts et obligations découlant du régime de retraite dans les services publics et du régime de complémentaire de retraite de N.B. Coal attribuables à la quote-part de la Société de ces régimes se résument au 31 mars 2000 à ce qui suit :

	2000	1999
Actif de la caisse de retraite (valeur marchande)	<u>654</u> \$	<u>540</u> \$
Obligations au titre des prestations constituées	<u>554</u> \$	<u>512</u> \$
La charge de retraite de l'exercice se compose de ce qui suit :		
Coût des prestations pour l'exercice	8 \$	6 \$
Intérêts sur les prestations constituées	44	40
Intérêts sur l'actif de la caisse de retraite	(45)	(45)
Amortissement du solde excédentaire transitoire	(1)	(1)
Amortissement des gains/pertes	<u>(3)</u>	<u>1</u>
Charge de retraite	<u>3</u> \$	<u>1</u> \$

L'excédent de l'ensemble des cotisations versées au régime de retraite sur la charge de retraite, qui s'élève à 38 millions de dollars (25 millions en 1999), a été viré à un compte d'actif sous la rubrique Charges reportées.

11. OBLIGATION AU TITRE DES ALLOCATIONS DE RETRAITE

La Société a constitué pour les employés le programme d'allocations de retraite décrit à la note 1k). Les calculs actuariels servent à déterminer le montant des obligations de la Société au titre des allocations de retraite. La méthode actuarielle utilisée fait appel aux hypothèses les plus probables de la direction pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des allocations de retraite constituées d'après une projection des salaires jusqu'à la date normale de retraite. Le taux d'intérêt servant au calcul de ces obligations s'élevait à 6 %. Les plus récents calculs actuariels datent du 1^{er} avril 1998.

L'obligation au titre des allocations de retraite s'élevait à 25 millions de dollars au 31 mars 2000 (23 millions en 1999). La charge de retraite pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 s'établissait à 4 millions de dollars (4 millions en 1999). Le montant cumulé passé en charges en excédent des montants versés en vertu du programme d'allocations de retraite a été présenté à titre de passif sous la rubrique Passif reporté.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2000
(les montants des tableaux sont en millions)

12. DETTE À LONG TERME

	2000	1999
Débitures garanties par la Province du Nouveau-Brunswick	211 \$	363 \$
Débitures détenues par la Province du Nouveau-Brunswick	2 930	3 017
	3 141	3 380
Moins : paiements exigibles à moins d'un an	234	130
	2 907 \$	3 250 \$

Débitures et billets

Échéance	Taux d'intérêt moyen	Canadiens	Américains	2000	1999
Exercices se terminant les :					
31 mars 2000	-	-	-	-	100
31 mars 2001	10,6 %	251	-	251	251
31 mars 2002	9,6 %	250	-	250	250
31 mars 2003	8,0 %	500	174	674	681
31 mars 2004	7,5 %	100	-	100	100
31 mars 2005	-	-	-	-	-
1 an à 5 ans	8,8 %	1 101	174	1 275	1 382
6 ans à 10 ans	9,5 %	570	-	570	620
11 ans à 30 ans	8,7 %	500	785	1 285	1 365
Débitures et billets		2 171 \$	959 \$	3 130 \$	3 367 \$
Emprunt remboursable en versements annuels comprenant le capital et les intérêts, à des taux variant de 4,5 % à 8,25 % par année jusqu'en 2011				11	13
Total de la dette à long terme				3 141 \$	3 380 \$

Le solde des débitures libellées en dollars américains en circulation au 31 mars 2000 s'élevait à 660 millions de dollars US.

Le taux d'intérêt moyen pondéré de toutes les débitures et de tous les billets en circulation au 31 mars 2000 est de 8,88 % (9,07 % en 1999).

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 de l'exercice terminé le 31 mars 2000
 (les montants des tableaux sont en millions)

12. DETTE À LONG TERME (suite)

Remboursement de la dette à long terme

Les versements sur la dette à long terme et les obligations relatives au fonds d'amortissement à l'égard de la dette impayée au 31 mars 2000 sont les suivants pour chacun des exercices compris dans la période de cinq ans se terminant le 31 mars 2005 :

	Versements de la dette et obligations relatives au fonds d'amortissement (en millions)
Exercice se terminant le 31 mars 2001	234 \$
Exercice se terminant le 31 mars 2002	243
Exercice se terminant le 31 mars 2003	603
Exercice se terminant le 31 mars 2004	106
Exercice se terminant le 31 mars 2005	19

Les taux de change en vigueur au 31 mars 2000 sont utilisés pour la dette libellée en devises étrangères.

Fonds d'amortissement

Le ministre des Finances de la Province du Nouveau-Brunswick maintient, à titre de fiduciaire de la Société, un fonds d'amortissement pour toutes les émissions de débetures, le cas échéant. Les revenus des fonds d'amortissement sont portés aux résultats de la Société. Les débetures de la Société détenues dans le fonds sont annulées à leur échéance ou à la date de leur remboursement. Les placements du fonds d'amortissement sont déduits de la dette à long terme, sauf lorsqu'il n'existe aucun droit de compensation juridiquement exécutoire. Les montants n'ayant fait l'objet d'aucune compensation, qui totalisent 17 millions de dollars (56 millions en 1999), ont été reclassés à titre de placements.

Frais de garantie

La Société paie annuellement des frais de garantie à la Province du Nouveau-Brunswick qui correspondent à 0,6489 % du total, comme à la fin de l'exercice précédent, de la dette à long terme garantie par la Province, des débetures détenues par la Province et de la dette à court terme envers la Province, déduction faite du solde détenu dans le fonds d'amortissement.

13. DETTE À COURT TERME

La Société emprunte, à des fins temporaires, des fonds de la Province du Nouveau-Brunswick. Les emprunts à court terme contractés auprès de la Province du Nouveau-Brunswick totalisent 176 millions de dollars au 31 mars 2000 (159 millions en 1999).

À l'occasion, la Société peut également contracter des emprunts auprès de banques, lesquels sont remboursables sur demande. La Société dispose de marges de crédit bancaire, garanties par la Province du Nouveau-Brunswick, pour des emprunts à court terme totalisant 104 millions de dollars.

N.B. Coal a des marges de crédit bancaire qui sont garanties par une cession générale des créances.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2000
(les montants des tableaux sont en millions)

14. GESTION DU COMBUSTIBLE IRRADIÉ ET DÉCLASSEMENT DES INSTALLATIONS

	2000	1999
Gestion du combustible irradié	109 \$	104 \$
Déclassement nucléaire	86	82
Déclassement thermique	<u>14</u>	<u>11</u>
	<u>209 \$</u>	<u>197 \$</u>

L'obligation ne fait l'objet d'aucun financement.

15. AUTRES PASSIFS REPORTÉS

	2000	1999
Programmes de retraite anticipée	27 \$	20 \$
Programme d'allocations de retraite	<u>6</u>	<u>4</u>
	33	24
Moins : les montants échéant à moins d'un an	<u>3</u>	<u>3</u>
	<u>30 \$</u>	<u>21 \$</u>

16. MONTANTS IMPUTÉS À L'EXPLOITATION OU PORTÉS À SON CRÉDIT AU COURS DE L'EXERCICE MAIS N'ENTRAÎNANT PAS DE SORTIES DE FONDS

	2000	1999
Amortissement et déclassement	190 \$	189 \$
Amortissement de l'escompte et des frais liés aux débetures	5	4
Amortissement des différences de change non matérialisées	12	22
Aliénation de combustible nucléaire pendant l'exercice	(2)	(1)
Intérêts liés à la gestion du combustible irradié et au déclassement des installations	12	11
Programmes de retraite anticipée et d'allocations de retraite	<u>9</u>	<u>4</u>
	226	229
Radiation de la charge reportée – centrale nucléaire	-	450
Virement du compte d'enlèvement des canaux de combustible	<u>-</u>	<u>(9)</u>
	<u>226 \$</u>	<u>670 \$</u>

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2000
(les montants des tableaux sont en millions)

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion du risque de change

Au 31 mars 2000, la Société détenait des contrats de change à terme en vertu desquels elle s'était engagée à acheter une somme totalisant 105 millions de dollars US (71 millions de dollars US en 1999). Le cours du change moyen pondéré garanti par ces contrats s'établit à 1,4521 \$ CA.

La juste valeur des contrats de change à terme s'élève, au 31 mars 2000, à 151 millions de dollars (108 millions en 1999). Si les contrats avaient fait l'objet d'un règlement au 31 mars 2000, la perte aurait été négligeable.

Gestion du risque lié au prix du pétrole

Au 31 mars 2000, la Société détenait des contrats portant sur des swaps de prix de pétrole d'un montant total de 20 millions de dollars (40 millions en 1999) échéant au cours du prochain exercice. En 1999, une tranche de 18 millions de dollars de ces contrats, d'une juste valeur de 14 millions, représentait des contrats de swap conclus au nom d'un client. Les gains ou pertes relatifs à ces contrats appartenaient au client.

La juste valeur marchande des swaps de prix de pétrole s'établissait à 24 millions de dollars au 31 mars 2000 (37 millions en 1999).

En vertu des accords conclus, la Société convient d'échanger des paiements mensuels selon un calcul fondé sur l'écart entre un prix fixe pour une quantité de combustible donnée et le prix variable mensuel cumulatif s'appliquant à la même quantité de combustible. L'écart devant faire l'objet d'un versement ou d'un encaissement est pris en compte dans le coût du combustible.

Si les contrats pour lesquels la Société accumule des gains ou des pertes avaient fait l'objet d'un règlement au 31 mars 2000, le gain se serait élevé à 4 millions de dollars (1 million en 1999).

Gestion du risque de taux d'intérêt

La Société a conclu un swap de taux d'intérêt qui entre en vigueur le 1^{er} octobre 2002 et prend fin le 1^{er} octobre 2012. Le montant nominal de référence du contrat s'établit à 50 millions de dollars. La Société versera un taux fixe de 6,521 %. Si le contrat avait fait l'objet d'un règlement au 31 mars 2000, la perte aurait été négligeable.

Juste valeur de la dette et des fonds d'amortissement

Au 31 mars 2000, la juste valeur estimative de la dette à long terme s'établissait à 3 448 millions de dollars, contre une valeur comptable qui se chiffrait à 3 141 millions (3 970 millions contre 3 380 millions en 1999). Au 31 mars 2000, la juste valeur estimative de l'ensemble des fonds d'amortissement s'établissait à 362 millions de dollars, contre une valeur comptable qui se chiffrait à 346 millions (395 millions contre 361 millions en 1999).

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 de l'exercice terminé le 31 mars 2000
 (les montants des tableaux sont en millions)

18. ENGAGEMENTS

Quai de Belledune

La Société a conclu un contrat de location-exploitation d'une durée de vingt ans pour louer les installations portuaires à Belledune. Le contrat, qui prendra fin en 2013, prévoit une option de renouvellement de vingt ans et des charges annuelles d'environ 4,5 millions de dollars.

Centrale de Courtenay Bay

La Société a conclu un contrat de location du site d'une durée de vingt ans, prenant fin en 2021, assorti d'une option de prorogation de cinq ans, portant sur la location de l'infrastructure actuelle du site à un tiers afin de faire de la tranche actuelle de 100 MW une tranche à cycle combiné de 280 MW fonctionnant au gaz naturel.

La Société a également conclu un contrat d'accès à la transmission et d'achat d'électricité connexe d'une durée de vingt ans, prenant fin en 2021, assorti d'une option de prorogation de cinq ans avec le même tiers. La Société achètera toute l'énergie électrique produite par la tranche à cycle combiné de 280 MW fonctionnant au gaz naturel au cours de la période hivernale, du 1^{er} novembre au 31 mars, et à l'occasion, une partie ou la totalité de l'énergie électrique produite au cours de la période estivale.

Contrat de transport du gaz

La Société a conclu un contrat d'une durée de quinze ans portant sur le transport du gaz naturel vers la centrale de Courtenay Bay. Le coût du transport, débutant le 1^{er} novembre 2000 ou à la date à laquelle les installations de transport seront mises en service, sera recouvré auprès du locataire de la centrale, lequel est mentionné dans le contrat de location.

Matériel informatique

Au cours de l'exercice, la Société a conclu des contrats de location-exploitation portant sur du matériel informatique. Les paiements de location minimaux futurs relatifs à ces contrats s'établissent comme suit :

	2000	1999
2001	4 \$	- \$
2002	<u>3</u>	<u>-</u>
	<u>7 \$</u>	<u>- \$</u>

19. ÉVENTUALITÉ

N.B. Coal a une responsabilité continue envers l'environnement consistant à traiter l'écoulement des eaux acides provenant d'une mine inactive. Les frais permanents de traitement s'élèvent à environ 0,5 million de dollars par année.

20. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice 1999 ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice 2000.



États financiers de la

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Exercice terminé le 31 mars 2000

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick incombe à la direction de la société. Ces états ont été approuvés par son conseil d'administration.

La direction a préparé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick veille à la tenue des registres comptables, des systèmes informatiques ainsi que des systèmes de contrôle financier et de gestion grâce auxquels elle est en mesure d'attester avec une certitude raisonnable que l'information financière est exacte, que l'actif est protégé et que les ressources sont gérées de façon efficace.

Le conseil d'administration supervise la présentation de l'information financière par l'entremise de son comité de vérification. Celui-ci examine les questions relatives à la comptabilité, à la vérification, aux systèmes de contrôle interne, aux états financiers et au rapport des vérificateurs externes.



Dan Goguen

Le vice-président, Finances et administration



E. L. MacKinnon

Le président et chef de la direction

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ADMINISTRATEURS

Nous avons vérifié le bilan de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2000 et l'état des produits et des charges de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.



KPMG s.r.l.
Comptables agréés

Fredericton (N.-B.) Canada
Le 11 avril 2000

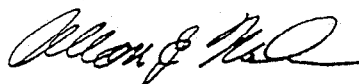
SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**Bilan**

31 mars 2000, avec chiffres correspondants de 1999

	2000	1999
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	2 121 \$	87 387 \$
Débiteurs		
Fonds de retraite	325 520	209 424
Remboursements de la taxe de vente harmonisée (note 2)	-	147 762
Charges payées d'avance	26 998	21 481
	<u>354 639</u>	<u>466 054</u>
Immobilisations (note 3)	418 609	427 390
	<u>773 248 \$</u>	<u>893 444 \$</u>
Passif et apports reportés		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	354 639 \$	466 054 \$
Apports reportés relatifs aux immobilisations	418 609	427 390
Engagements (note 4)		
	<u>773 248 \$</u>	<u>893 444 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Le président du conseil



Le président et chef de la direction

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**État des produits et des charges**

Exercice terminé le 31 mars 2000, avec chiffres correspondants de 1999

	2000	1999
Produits		
Honoraires		
Fonds de retraite dans les services publics	2 228 057 \$	1 711 189 \$
Fonds de retraite des enseignants	2 140 207	1 654 704
Fonds de retraite des juges	14 882	15 573
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	-	80 020
Amortissement des apports reportés relatifs aux immobilisations	112 094	140 445
Divers	124 475	15 911
	4 619 715	3 617 842
Charges		
Salaires et charges sociales	2 242 817	1 739 111
Autres services (note 5)	1 845 241	1 697 605
Matériel et fournitures	60 329	40 681
Amortissement des immobilisations	112 094	140 445
Provision pour les remboursements potentiellement irrécouvrables de la TVH (note 2)	359 234	-
	4 619 715	3 617 842
	- \$	- \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2000

La Société a été constituée en vertu de la Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, qui a été adoptée le 11 mars 1996.

Son mandat prescrit par la loi est le suivant :

- agir en qualité de fiduciaire du Fonds de retraite dans les services publics, du Fonds de retraite des enseignants et du Fonds de retraite des juges (les « Fonds »);
- fournir des services de conseil en placement et offrir d'autres services pour certains fonds en fiducie;
- promouvoir l'avancement du secteur des services et des marchés financiers dans la province;
- prendre en considération les possibilités de placement dans la province lorsqu'elle élabore ses politiques en matière de placement et;
- mener les autres activités ou tâches autorisées ou prescrites par la Loi ou encore exigées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

1. Principales conventions comptables

(a) Entité comptable

La Société est une entité distincte des fonds de retraite dont elle est fiduciaire. Cependant, les charges de la Société sont financées essentiellement par les Fonds mais aussi à partir d'honoraires pour services rendus et du recouvrement des charges.

(b) Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels indiqués à la note 3.

(d) Constatation des produits

La Société comptabilise les apports selon la méthode du report. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis par des imputations aux résultats selon la méthode linéaire à des taux correspondant à ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations connexes.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2000

2. Taxe de vente harmonisée

	2000	1999
Remboursements de la TVH à recevoir	359 234 \$	147 762 \$
Provision pour les montants potentiellement irrécouvrables	(359 234)	-
Montant net à recevoir	- \$	147 762 \$

Afin de récupérer la taxe de vente harmonisée (« TVH ») payée en ce qui a trait à ses dépenses, la Société a demandé des remboursements. La direction croit que la Société a droit à ces remboursements, mais elle n'a pu, jusqu'à présent, recouvrer le montant auprès de l'Agence canadienne des douanes et du revenu. Bien que la Société prévoit continuer de présenter des demandes et de poursuivre ses démarches de recouvrement, elle a établi une provision au cas où ses efforts seraient infructueux.

3. Immobilisations

	2000		1999		
	Taux	Prix coûtant	Amortisse- ment cumulé	Valeur comp- table nette	Valeur comp- table nette
Matériel informatique	33 1/3 %	328 341 \$	277 507 \$	50 834 \$	62 424 \$
Mobilier et matériel	8 %	304 359	85 256	219 103	204 861
Améliorations locatives	10 %	217 010	68 338	148 672	160 105
		849 710 \$	431 101 \$	418 609 \$	427 390 \$

4. Engagements

La Société loue des locaux et du matériel aux termes de divers contrats de location-exploitation qui arrivent à expiration à différentes dates entre 2001 et 2006.

Les paiements minimums futurs par année et au total, sont les suivants :

2001	162 700 \$
2002	171 300
2003	171 300
2004	171 300
2005	171 300
2006	142 800
	990 700 \$

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**Notes afférentes aux états financiers (suite)**

Exercice terminé le 31 mars 2000

5. Autres services

	2000	1999
Conseiller en placement	640 141 \$	663 081 \$
Services de garde	100 692	138 225
Déplacements	169 581	163 284
Loyer de bureaux	155 367	98 965
Services professionnels	195 252	90 221
Systèmes d'information	437 030	432 618
Divers	147 178	111 211
	1 845 241 \$	1 697 605 \$

ÉTATS FINANCIERS
SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
31 MARS 2000

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux administrateurs
de la Société de Kings Landing
Prince William (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société de Kings Landing au 31 mars 2000 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2000, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 23 mai 2000

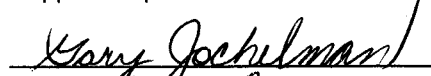
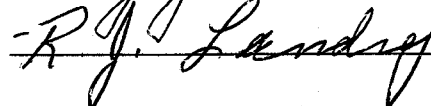
SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
BILAN
31 MARS 2000

ACTIF	2000	1999
Actif à court terme		
Débiteurs		
Province du Nouveau-Brunswick	39 304 \$	37 819 \$
Autres	28 532	23 730
Frais payés d'avance	21,170	19 833
Stocks (note 1(c))	81 672	82 855
	<u>170 678</u>	<u>164 237</u>
Actif du fonds de publication (note 3)	11 606	11 933
Collection Kings Landing (note 1(d))	1	1
Immobilisations (note 1(e))	1 868 435	1 945 776
	<u>2 050 720 \$</u>	<u>2 121 947 \$</u>

PASSIF ET ACTIFS NETS

Passif à court terme		
Découvert bancaire et chèques en circulation	14 096 \$	34 449 \$
Créditeurs et charges à payer	166 994	151 026
Recettes reportées	14 089	4 660
	<u>195 179</u>	<u>190 135</u>
Partie non dépensée de subventions de capital (note 1 (g))	1 827 235	1 906 668
Actifs nets		
Actifs net d'affectation d'origine interne pour fin de publication (note 3)	11 606	11 933
Actifs nets investis en immobilisations	41 200	39 108
Actifs nets non affectés	(24 500)	(25 897)
	<u>28 306</u>	<u>25 144</u>
	<u>2 050 720 \$</u>	<u>2 121 947 \$</u>

Approuvé par le conseil

Présidente

Administrateur

**SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000**

	Budget 2000	Réel 2000	Réel 1999
RECETTES			
Entrées	357 000 \$	336 602 \$	299 011 \$
Emporium	251 000	228 821	221 271
Service alimentaire	480 200	475 701	425 213
Programmes éducatifs	69 000	75 735	70 162
Autres revenus d'opération	53 000	124 232	105 005
	<u>1 210 200</u>	<u>1 241 091</u>	<u>1 120 662</u>
Subventions			
D'opération provinciale	1 350 000	1 502 258	1 476 051
Capital provincial	-	115 000	19 855
D'opération fédérale	-	10 002	13 565
Amortissement de la partie non dépensée de subventions de capital (note 1(g))	-	104 433	105 192
	<u>1 350 000</u>	<u>1 731 693</u>	<u>1 614 663</u>
	<u>2 560 200</u>	<u>2 972 784</u>	<u>2 735 325</u>
DÉPENSES			
Interprétation			
Exploitation	596 000	643 373	605 270
Éducatifs	74 000	91 039	74 605
Tissus	99 000	113 390	105 456
	<u>769 000</u>	<u>847 802</u>	<u>785 331</u>
Restauration			
Entretien (note 1(d))	300 000	485 080	417 314
Sécurité	149 000	156 719	145 743
Restauration	214 000	207 607	179 831
	<u>663 000</u>	<u>849 406</u>	<u>742 888</u>
Emporium et service d'accueil	329 000	333 893	297 596
Relations publiques	209 000	209 757	210 860
Administration	277 000	290 093	276 165
Service alimentaire	410 200	438 671	398 044
	<u>1 225 200</u>	<u>1 272 414</u>	<u>1 182 665</u>
	<u>2 657 200</u>	<u>2 969 622</u>	<u>2 710 884</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(97 000) \$	3 162 \$	24 441 \$

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	Actifs nets d'affectation d'origine interne pour fin de publication	Actifs nets investis en immobilisations	Actifs nets non affectés	Total 2000	Total 1999
Solde, début de l'exercice	11 933 \$	39 108 \$	(25 897) \$	25 144 \$	703 \$
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(327)	(1 958)	5 447	3 162	24 441
Investissement en immobilisations	-	4 050	(4 050)	-	-
Solde, fin de l'exercice	11 606 \$	41 200 \$	(24 500) \$	28 306 \$	25 144 \$

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2000

1. Résumé des principales conventions comptables

a) Commentaires généraux sur les opérations

La Société de Kings Landing est une agence de la Couronne qui fut incorporée en vertu d'une loi législative du Nouveau-Brunswick. La société sert la population du Nouveau-Brunswick et les visiteurs de la province en opérant un village historique vivant comme étant un musée extérieur progressif et dynamique.

b) Constatation des revenus

La Société de Kings Landing suit la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Les contributions sujet à des restrictions sont comptabilisées comme des revenus durant l'année durant laquelle les dépenses correspondantes ont été encourues. Les contributions sans restrictions sont comptabilisées comme revenus lorsque reçues ou recevables si le montant à recevoir peut être estimé raisonnablement et si la collection est raisonnablement assurée.

c) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et la valeur de réalisation nette et comprend les items suivants :

	2000		1999
Emporium	50 680	\$	57 274
Moins : Provision pour désuétude	(2 200)		(2 200)
	48 480		55 074
Tissus	16 057		19 188
Nourriture et boissons alcoolisées	11 122		7 598
Autres	6 013		995
	81 672	\$	82 855
			\$

d) Collection Kings Landing

La collection Kings Landing est composé de 70 structures historiques majeures et de milliers d'artefacts individuels datant de la période entre 1780 et 1900. Les structures et artefacts ne sont pas remplaçable due au fait que chaque pièce représente un aspect unique de l'histoire du Nouveau-Brunswick. En reconnaissance de ce fait, la collection est évaluée à 1 \$ et les pièces individuelles achetées par la société sont enregistrées comme dépense durant l'année d'acquisition. De manière similaire, les coûts d'entretien de la collection sont enregistrés à la dépense lorsque encourus. Durant l'année, 421 \$ (1999 - 7 500 \$) à été dépensé sur des additions à la collection et des artefacts d'une valeur estimée à 106 751 \$ (1999 - 321 194 \$) furent reçus en don.

Les dépenses relatives aux améliorations des biens en immobilisations des structures historiques sont enregistrées comme dépenses lorsque contractées. Les dépenses en immobilisation historique se chiffrent à 85 419 \$ (1999 - 63 213 \$).

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2000

1. Résumé des principales conventions comptables - suite

e) Autres immobilisations

Les immobilisations acquises ou reçues en don, à l'exception de ceux de nature historique, sont enregistrées au coût ou à leur valeur d'expertise lorsque le coût n'est pas déterminable. L'amortissement est pris en utilisant le pourcentage fixe sur la baisse de la méthode de base. L'exception est un matériel informatique qui est amorti sur une base de linéaire au cours de la vie utile estimée des capitaux.

L'amortissement imputé à l'exercice courant se chiffre à 106 391 \$ (1999 – 107 438 \$). Ce montant a été réparti aux catégories appropriées de dépenses dans l'état des résultats.

La Société de Kings Landing a 91.5 acres de terre étalé sur les deux côtés de la rivière St. John. Approximativement 40 acres sont utilisés pour fin du site. Due à son utilisation comme site pour la collection, le terrain fut enregistré à une valeur de 1 \$.

Le détail des immobilisations est comme suit :

	Taux d'amortissement	2000	1999
Terrain		1 \$	1 \$
Bâtiments	5%	2 148 988	2 144 938
Matériel informatique	-	10 000	10 000
Équipement	10%	25 964	25 964
Véhicules	20%	86 486	61 486
		<u>2 271 439</u>	<u>2 242 389</u>
Moins : Amortissement cumulé		403 004	296 613
Total immobilisations nettes		<u>1 868 435 \$</u>	<u>1 945 776 \$</u>

f) Services contribués

Des bénévoles contribuent environ 8 000 heures par année pour assister la Société de Kings Landing dans ses activités. Étant donné la difficulté de déterminer leur juste valeur, ces services contribués n'ont pas enregistrés dans ces états financiers.

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2000

1. Résumé des principales conventions comptables - suite

g) Partie non-dépensée de subventions de capital

La partie non-dépensée de subventions de capital représente des immobilisations qui ne font pas partie de la collection historique et qui furent donnés à la Société de Kings Landing. Les variations des soldes de subventions non-dépensées se détaillent comme suit :

	2000	1999
Solde d'ouverture	1 906 668 \$	1 561 859 \$
Plus actifs contribués	25 000	450 001
	<u>1 931 668</u>	<u>2 011 860</u>
Moins montant amorti aux revenus	104 433	105 192
Solde de clôture	<u>1 827 235 \$</u>	<u>1 906 668 \$</u>

2. Statut d'impôt sur le revenu

La société est une organisation de charité en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu et a la capacité d'émettre des reçus pour fin d'impôt sur le revenu. Pour maintenir son statut, la société doit rencontrer certaines exigences en vertu de la loi. De l'opinion de la direction, ces exigences ont été remplies.

3. Restrictions sur les actifs nets

Le fonds de publication, créé en 1977, représente les sommes accumulées pour la publication d'ouvrages historiques approuvés. Les actifs du fonds représentent des livres destinés à la vente au public et des débiteurs.

4. Budget

Les chiffres du budget tel qu'énoncés dans l'état des résultats ont eu l'approbation du conseil d'administration de la Société. Ils ne sont pas vérifiés.

5. État des flux de trésorerie

Cet état n'a pas été préparé car l'information qu'il contient n'est pas jugée significative.

ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 2000

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres du
conseil d'administration
Société de voirie du Nouveau-Brunswick
Fredericton (N.-B.)

J'ai vérifié le bilan de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2000 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2000, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2 des états financiers.

Le vérificateur général


Daryl C. Wilson, f.c.a.


Fredericton (N.-B.)
le 1 août 2000

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2000

ACTIF	2000	1999
À recevoir de la Province du Nouveau-Brunswick	875 883 198 \$	6 227 169 \$
Débiteurs (note 4)	1 993 550	743 814
Frais de fonctionnement et d'entretien payés d'avance	-	236 216
Terrain (note 5)	1	1
	<u>877 876 749 \$</u>	<u>7 207 200 \$</u>
PASSIF ET AVOIR		
Créditeurs	1 365 338 \$	117 511 \$
Recettes reportées (note 6)	4 511 410	7 089 688
Obligations découlant de contrat de location-acquisition (note 7)	872 000 000	-
Contribution de la province du Nouveau-Brunswick (note 5)	1	1
	<u>877 876 749 \$</u>	<u>7 207 200 \$</u>

Approuvé par le conseil


 _____ président


 _____ membre

**SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000**

	2000	1999
RECETTES		
Province du Nouveau-Brunswick	909 364 819 \$	4 397 990 \$
Autre (note 9)	715 000	-
	910 079 819	4 397 990
DÉPENSES		
Projet routier entre Fredericton et Moncton (note 7)	872 000 000	-
Fonctionnement et entretien de l'autoroute (note 8)	3 031 260	2 229 464
Fonctionnement et entretien du système de péage (note 8)	2 961 789	1 152 270
Fonds de réserve – Dette basée sur le péage (note 9)	-	715 000
Élimination de péages sur les bretelles d'accès	-	208 329
Élimination des péages (note 10)	31 974 800	-
Coûts relatifs à la vente et distribution de transpondeurs	111 970	92 927
	910 079 819	4 397 990
EXCÉDENT DE RECETTES SUR LES DÉPENSES	Nul \$	Nul \$

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2000

1. Société de voirie du Nouveau-Brunswick

La Société de voirie du Nouveau-Brunswick est un organisme provincial de la Couronne constitué le 29 mars 1995 par une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

La Société de voirie signe au nom du gouvernement toutes les ententes relatives au projet routier entre Fredericton et Moncton. À ce titre, la Société est chargée de surveiller, de contrôler et d'administrer les ententes en question pour s'assurer que les modalités des ententes sont respectées par les autres signataires et que les engagements de la province sont respectés. Elle doit veiller notamment à ce que la construction de l'autoroute et les travaux de remise en état nécessaires soient achevés comme l'exigent les ententes. Elle doit aussi s'assurer que l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'autoroute entre Fredericton et Moncton ont lieu selon les modalités des ententes.

2. Résumé des principales conventions comptables

Comptabilité d'exercice

Les états financiers sont préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice en vertu de laquelle les recettes et les dépenses sont imputées à l'exercice où les recettes sont gagnées et les dépenses engagées, sans considération du moment où les opérations respectives de trésorerie sont effectuées.

Biens corporels

Le coût d'acquisition de biens corporels est imputé à l'exercice de l'année d'acquisition.

Recettes reportées

Tout montant encaissé non réalisé à la fin de l'exercice financier est inscrit dans les recettes reportées.

Contrats de location

Les baux à long terme, en vertu desquels la Société, à titre de locataire assume la presque totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens loués, sont inscrits comme contrats de location-acquisition. La valeur actualisée des contrats de location-acquisition est comptabilisée à titre de dépense et d'acceptation d'une obligation au début du contrat.

3. Projet routier entre Fredericton et Moncton

En janvier 1998, la Province a conclu, par l'intermédiaire de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick, des ententes avec un consortium du secteur privé et la New Brunswick (F-M) Project Company Inc., une entreprise à but non lucratif, pour le développement, la conception, la construction, l'exploitation, la gestion, l'entretien et la réparation d'une route à péages à quatre voies entre Longs Creek et Moncton. En vigueur le 1 mars 2000, l'entente fut modifiée pour éliminer le péage sur l'autoroute. On estime que le total des coûts en capital du projet, y compris le financement de la construction sera 872,0 millions de dollars à la pleine disponibilité de la circulation au 30 novembre 2001.

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2000

3. Projet routier entre Fredericton et Moncton - suite

La Société de voirie louera des terrains à la New Brunswick (F-M) Project company Inc., qui sera propriétaire de toutes les améliorations sur ces terrains, en particulier l'autoroute à quatre voies, et qui sous-louera ces améliorations à la Société de voirie. La Société de voirie est chargée de verser les paiements de sous-location à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc.

La Société de voirie est aussi responsable de verser des paiements mensuels reliés au volume de circulation à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. Ces paiements reliés au volume de circulation seront utilisés pour rembourser le capital et les intérêts de la dette basé sur le péage à partir de la date de pleine disponibilité de la circulation au 30 novembre 2001. Tout montant en excès de ce qui est requis pour rembourser la dette sera remis à la Société de voirie. Les paiements reliés au volume de circulation sont accumulés dans un fonds de réserve de péages jusqu'à ce que la date de pleine disponibilité de la circulation soit atteinte.

4. Débiteurs

Le solde du compte débiteur au 31 mars 2000 de 1 993 550 \$ est composé de montants payés par la Société de voirie du Nouveau-Brunswick, à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. pour établir un fond de réserve de péages tel qu'exigé dans l'entente avec les prêteurs basé sur péages. Un total de 938 370 \$ de ce montant est composé de paiements directs au fonds de réserve de péages tel qu'indiqué dans l'entente. Le montant restant de 1 055 180 \$ est le paiement relié au volume de circulation au mois de mars 2000.

Le solde du compte débiteur au 31 mars 1999 de 743 814 \$ est lié aux coûts d'acquisition des terrains nécessaires à la construction de l'autoroute encourus par la Société de voirie et non encore payés par la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. tel que requis selon les termes des ententes.

5. Terrain

Selon l'acte daté du 21 janvier 1998, la province, par l'entremise du ministère de Transports, a transféré approximativement 70 % du couloir de terrain nécessaire au projet routier entre Fredericton et Moncton à la Société de voirie.

Le transfert de terrain par la Province a été traité comme un apport de capital aux fins d'états financiers et a été enregistré à la valeur nominale de un dollar.

6. Recettes reportées

Des recettes reportées comparatives d'un montant de 4 511 410 \$ (7 089 688 \$ en 1999) représentent les paiements reçus de la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. pour lequel des coûts de construction effectuée par la province n'ont pas été contractés au 31 mars 2000.

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2000

7. Engagement – contrat de location - acquisition

Selon les ententes, la Société de la voirie du Nouveau-Brunswick sera requise de verser le montant total du contrat de location – acquisition, approximativement 1,513 billions de dollars en capital et intérêts, à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. Ce montant sera payé en 49 versements semi-annuels de 30,9 millions de dollars, commençant dans l'exercice 2003-2004. De plus, commençant le 1 mars 2000, la Société devra verser au New Brunswick (F-M) Project Company Inc. des paiements mensuels reliés au volume de la circulation, basé sur l'usage de l'autoroute.

Grâce à l'élimination des péages selon les modifications des ententes datées du 1 mars 2000, les paiements sont maintenant comptabilisés comme des paiements de location – acquisition suivant les recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés. Par conséquent, une obligation découlant de contrat de location – acquisition est constatée dans l'exercice 1999-2000. La valeur actualisée nette de l'engagement de contrat de location – acquisition au 31 mars 2000 est 872,0 millions de dollars.

8. Recettes et dépenses

Selon les modalités de l'entente de l'exploitation, de la gestion, de l'entretien et de la remise en état, en vigueur jusqu'au 1 mars 2000, la Société de voirie devait effectuer des versements prévus pour le fonctionnement, la gestion, l'entretien et la réhabilitation de l'autoroute et du système de péage. Selon la nouvelle entente, les coûts du système de péage ont été remplacés par des coûts du système de surveillance du volume de circulation.

Au cours de l'exercice, la Société de voirie a acheté du ministère des Transports pour la somme de 6 811 503 \$ (8 986 365 \$ en 1999) un élément d'actif représentant les coûts de construction effectuée par la province. L'élément d'actif a ensuite été vendu au prix coûtant à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. Ces montants n'ont pas été inscrits dans l'état des recettes et dépenses.

Des actifs totalisant 119 857 000 \$ représentant les coûts de la construction effectuée par la province seront achetés et vendus avant le 1^{er} avril 2001.

9. Autres recettes

Les autres recettes d'un montant de 715 000 \$ représentent le montant passé en charges durant l'exercice terminé le 31 mars 1999 comme dépense au Fonds de réserve - Dette basée sur le péage. Tout montant versé à ce fonds est maintenant comptabilisé comme dépôt et, par conséquent, est compris dans le solde du compte débiteur au 31 mars 2000. Cependant, la dépense du 31 mars 1999 a été annulée durant l'exercice terminé le 31 mars 2000.

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2000

10. Élimination des péages

Certains coûts directs associés avec l'élimination des péages sur l'autoroute entre Fredericton et Moncton étaient encourus par la Société de voirie du Nouveau-Brunswick tel que détaillés dans l'entente modifiée au 1 mars 2000. Ces coûts ont été reconnus durant l'exercice terminé le 31 mars 2000.

Frais payés à la Maritime Road Development Corporation	30 000 000 \$
Frais juridiques de la Maritime Road Development Corporation	400 000
Frais payés aux prêteurs basé sur les péages	1 000 000
Autres frais juridiques et dépenses associées	<u>574 800</u>
Total des coûts directs associés avec l'élimination des péages	<u>31 974 800 \$</u>

11. Ressources humaines

La Société de voirie n'a pas d'employés. Le soutien en personnel est assuré par le ministère des Transports et le ministère des Finances.

12. État des flux de trésorerie

Cet état n'a pas été préparé car l'information qu'il contient n'est pas jugée significative.

13. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres comparatifs de l'exercice 1999 ont été redressés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice 2000.



États financiers

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Exercice terminé le 30 octobre 1999



KPMG LLP
Chartered Accountants
Frederick Square
77 Westmorland Street Suite 700
Fredericton NB E3B 6Z3
Canada

Telephone (506) 452-8000
Telefax (506) 450-0072
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS À L'ACTIONNAIRE

Nous avons vérifié le bilan de Strait Crossing Finance Inc. au 30 octobre 1999 et l'état des résultats et des bénéfices non répartis de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification canadiens généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 30 octobre 1999, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

KPMG LLP

Comptables agréés

Fredericton, N.-B., Canada
le 21 mars 2000



STRAIT CROSSING FINANCE INC.

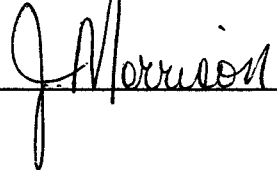
Bilan

30 octobre 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999	1998
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 \$	1 \$
Débiteurs	5 027	120 779
	5 028 \$	120 780 \$
Passif et avoir de l'actionnaire		
Passif à court terme		
Fournisseurs	5 027 \$	120 779 \$
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions		
Autorisé		
Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale		
Émis et en circulation		
1 action	1	1
	5 028 \$	120 780 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,


 J. Morrison, administrateur

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

État des résultats et des bénéfices non répartis

Exercice terminé le 30 octobre 1999, avec chiffres correspondants de 1998

	1999	1998
Produits		
Honoraires pour le maintien du financement (note 2(d))	16 541 \$	119 950 \$
Charges		
Nouvelle cotisation - Taxe sur les produits et les services (note 3)	—	91 800
Honoraires du dépositaire	14 480	26 750
Services professionnels	1 811	1 150
Droits de dépôt	250	250
	16 541	119 950
Bénéfice net, soit les bénéfices non répartis, à la fin de l'exercice	— \$	— \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 30 octobre 1999

1. Constitution

Strait Crossing Finance Inc. (« SC Finance » ou la « société ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) en tant que société à but unique. Sa seule activité se limite à l'émission et à la vente d'obligations indexées à remboursement périodique échéant le 1^{er} avril 2032, au prêt et au versement de sommes d'argent à Strait Crossing Development Inc. (« SC Development ») et à d'autres questions connexes.

Sa Majesté la Reine du chef de la province du Nouveau-Brunswick détient l'action en circulation de SC Finance. Aucun porteur d'actions n'a le droit de transférer des actions de SC Finance. SC Finance est exonérée de tous les impôts qui autrement seraient exigibles en vertu des dispositions de l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Opérations et ententes

(a) Émissions d'obligations

Le 7 octobre 1993, SC Finance a émis des obligations indexées à remboursement périodique (les « obligations ») d'un montant en capital de 661 542 612 \$, échéant le 1^{er} avril 2032. Les obligations porteront intérêt à un taux réel annuel, composé annuellement, équivalant à 4,50 % composé semestriellement. Indépendamment de toute baisse de l'indice des prix à la consommation au cours de l'une des périodes ultérieures au 27 mai 1992, le versement intégral à effectuer relativement aux obligations le 31 mai 1997 ne sera pas inférieur à 35 012 328 \$ et celui à effectuer le 1^{er} avril 1998 sera au moins de 41 900 000 \$. À toute date de versement subséquente, le versement intégral à effectuer relativement aux obligations ne sera pas inférieur au versement le plus élevé qui aura été effectué à l'une ou l'autre des dates de versement précédentes, à l'exception du versement devant être effectué le 1^{er} avril 2032. Aucun paiement d'intérêts n'est exigé à l'égard des obligations avant le 31 mai 1997. À compter du 31 mai 1997 et, par la suite le 1^{er} avril de chaque année, 36 versements annuels, capital et intérêts, deviennent exigibles de sorte que le capital et les intérêts seront entièrement remboursés le 1^{er} avril 2032.

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 30 octobre 1999

2. Opérations et ententes (suite)

(b) Entente de subvention et cession

Également, le 7 octobre 1993, SC Finance a conclu avec le gouvernement du Canada une entente de subvention aux termes de laquelle le gouvernement a accepté d'effectuer des versements à SC Finance selon les montants et le calendrier de remboursement établis pour les obligations, tel qu'il est indiqué plus avant. Le même jour, SC Finance a irrévocablement cédé au dépositaire des obligations tous ses droits de recevoir les versements aux termes de l'entente de subvention. Le recours des porteurs d'obligations se limite au droit du dépositaire des obligations de recevoir les versements aux termes de l'entente de subvention. Puisqu'une obligation du gouvernement du Canada a été irrévocablement cédée à une fiducie, uniquement dans le but de satisfaire aux exigences relatives au remboursement du capital et des intérêts des obligations, les obligations sont considérées comme étant éteintes aux fins de la présentation de l'information financière. Par conséquent, les obligations à payer et les montants à recevoir aux termes de l'entente de subvention ne figurent pas au bilan de la société.

(c) Contrat de prêt au promoteur

SC Finance a prêté le produit tiré de l'émission des obligations à SC Development conformément au contrat de prêt au promoteur (le « contrat ») daté du 7 octobre 1993. Le billet de SC Development n'est pas garanti et il porte intérêt à un taux équivalant à celui des obligations. SC Finance ne peut céder ni transférer le billet sans obtenir au préalable le consentement de SC Development. Les modalités de remboursement du billet correspondent exactement aux versements exigés sur les obligations.

Selon les modalités du contrat, lorsque le dépositaire des obligations reçoit un versement du gouvernement du Canada aux termes de l'entente de subvention, SC Finance doit, le même jour, verser à SC Development une contribution d'un montant égal à condition que SC Finance ait reçu de SC Development le versement exigé aux termes du billet.

Comme le billet de SC Development correspond exactement à l'obligation de SC Finance de verser à SC Development des contributions, et comme SC Finance et SC Development ont l'intention de régler simultanément ces éléments d'actif et de passif, le billet de SC Development et les contributions à payer à cette dernière ne figurent pas au bilan de la société.

(d) Honoraires pour le maintien du financement

En vertu du contrat de prêt au promoteur, SC Finance a le droit de recevoir de SC Development des honoraires pour le maintien du financement afin de dédommager SC Finance pour ses services financiers continus. Les honoraires pour le maintien du financement doivent être équivalents aux coûts engagés par SC Finance relativement à la tenue des registres, y compris les honoraires et les charges du dépositaire des obligations, déduction faite de tout autre produit net reçu.

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 30 octobre 1999

3. Nouvelle cotisation - Taxe sur les produits et services

SC Development a reçu un nouvel avis de cotisation de la Taxe sur les produits services relativement aux honoraires de financement versés au nom de SC Finance pour l'exercice terminé le 31 octobre 1994.

4. Incertitude causée par le problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que le passage à l'an 2000 ait eu lieu, il n'est pas possible de conclure que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 susceptibles d'avoir une incidence sur l'entité, y compris ceux qui sont liés aux clients, aux fournisseurs ou à d'autres tiers, ont été entièrement résolus.